

SOMMAIRE

1 Découverte	de l'	Union	Européenne
--------------	-------	-------	------------

LES JEUNES ACCUEILLIS À LA MISSION LOCALE EN 2014

- 4 Les 3480 jeunes accueillis
- **9** Les 1303 premiers accueils

L'OFFRE DE SERVICE DE LA MISSION LOCALE À DESTINATION DES JEUNES

- 13 L'Accueil
- 15 Écoute, suivi, accompagnement et accompagnement renforcé
- 20 Dispositifs d'accompagnement renforcé : CIVIS, Co-traitance Pôle Emploi, ANI
- 23 Information : la documentation
- 24 Information : les Rendez-Vous de l'Insertion
- 25 Orientation: POP individuel et POP Collectif
- 31 L'accès à un logement, à un hébergement
- 34 L'accès à la santé, la question du handicap et le lieu d'écoute
- 38 L'accès aux droits et le suivi des jeunes sous main de justice
- 41 L'accès à la mobilité internationale
- 42 L'accès à la culture
- 43 L'accès à des aides financières, aides aux transports, au permis, au projet, au micro-crédit
- 48 L'accès à la formation
- 51 L'accès à l'alternance, les Rendez-Vous de l'Alternance
- L'accès à l'emploi : l'offre à destination des jeunes, la relation entreprises, le parrainage,

L'ACTIVITÉ VUE DE PARCOURS 3

- **65** Les 21 745 actes professionnels
- 70 Les 53 448 actes de service

L'IMPACT DE NOTRE ACTIVITÉ

- 76 Les situations des jeunes au 31 décembre 2014
- **78** Les entrées en situation en 2014
- **79** Conclusion

ANNEXES

Quelques données sur les jeunes accueillis par communes et par antennes

Découverte de la construction de l'Union Européenne et du rôle du Parlement Européen

L'ASSOCIATION JEAN MONNET A PROPOSÉ AUX MISSIONS LOCALES DE PARTICIPER À SON PROJET «DONNONS DE LA VOIX EN ILE DE FRANCE» QUI A POUR OBJECTIF DE FAIRE CONNAÎTRE L'UNION EUROPÉENNE AU PUBLIC DÉSCOLARISÉ. EN CETTE ANNÉE D'ÉLECTION DES DÉPUTÉS EUROPÉENS, LA MISSION LOCALE DE SAINT-QUENTIN EN YVELINES ET DES ENVIRONS A DÉCIDÉ DE S'Y ENGAGER, MÊME SI NOUS SAVIONS QU'IL NE SERAIT PAS SIMPLE DE MOBILISER LES JEUNES.

Ce projet comportait plusieurs étapes, une rencontre d'un eurodéputé précédée d'un travail en groupe sur les questions à poser, la visite du musée Jean Monnet et pour finir la visite du Parlement Européen à Bruxelles.

Le 11 février 2014, nous avons travaillé pendant une demi-journée avec un groupe de onze jeunes suivis par la Mission Locale mais également avec des jeunes orientés par des organismes partenaires. Au cours de cette réunion de travail animée par l'association Jean Monnet, les jeunes ont découvert au travers d'ateliers le fonctionnement du Parlement Européen et préparé leurs questions en vue de leur rencontre avec l'eurodéputée Madame Constance Le Grip.

Le 14 février, nous avons accompagné le groupe de jeunes à l'association Jean Monnet située à Bazoches-sur-Guyonne. Le matin, les jeunes ont assisté à une conférence sur la vie de Jean Monnet, un des pères fondateurs de l'Europe qui a arrêté ses études à seize ans sans avoir obtenu son baccalauréat et dont l'histoire, permet non seulement au jeune de s'identifier mais aussi de prendre conscience qu'il est acteur de sa vie. Nous avons ensuite visité la maison de Jean Monnet qui est également un musée.

L'après-midi, Madame Le Grip est venue à la rencontre des jeunes qui ont pu lui poser leurs questions et échanger avec elle au sujet de ses débuts sur la scène politique.

Le 28 mars l'association Jean Monnet a organisé une rencontre au sein du Bureau d'Information du Parlement Européen de Paris, à destination des jeunes suivis par les missions locales d'Ile de France. Ils ont été reçus par monsieur José Maria Gil-Roblès, Président de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, ancien Président du Parlement Européen, madame Isabelle Bénoliel, Présidente de l'Association Jean Monnet et monsieur Alain Barrau, Directeur du Bureau d'Information du Parlement Européen en France. Ils ont ensuite participé à une table ronde et pu échanger avec des Eurodéputés des quatre principaux groupes politiques Un groupe de cinq jeunes de la Mission Locale a participé à cette rencontre et une de ces jeunes a pu prendre la parole et a eu la possibilité de s'exprimer sur son projet professionnel, ses activités sportives et son opinion sur la politique.





Découverte de la construction de l'Union Européenne et du rôle du Parlement Européen

Suite à la demande de parrainage adressée par l'association Jean Monnet auprès de différents Eurodéputés, Marielle de Sarnez eurodéputée a accepté de prendre en charge les frais de déplacement à Bruxelles afin qu'un groupe de 25 jeunes puisse s'y rendre les 4 et 5 novembre.

Une réunion de préparation a eu lieu à la Mission Locale de Saint-Quentin en Yvelines et des Environs, le 27 octobre 2014 réunissant six jeunes afin de présenter le déroulement du voyage à Bruxelles.

Lors de ce voyage, le groupe a visité le Parlement Européen. Les jeunes se sont mis dans la peau d'un député européen au cours d'un jeu de rôle. A la fin de la journée nous avons visité la ville avant de dîner dans un restaurant dans lequel les jeunes ont pu échanger avec deux représentants de la société civile impliqués sur les questions de jeunesse.

Le lendemain matin, nous avons assisté à la Commission Parlementaire Industrie et Recherche. Chaque jeune était équipé d'un casque afin de bénéficier d'une traduction en français. Le groupe a eu l'occasion de déjeuner au restaurant du parlement avant de bénéficier d'une visite guidée et commentée de l'hémicycle du Parlement Européen. Nous avons ensuite rencontré l'eurodéputé écossais Alyn Smith, membre du parti des Verts/ Alliance Libre Européenne. Les jeunes ont pu lui poser des questions sur son travail ainsi que sur son parcours professionnel pendant une heure. La rencontre s'est terminée par une photo de groupe avec lui avant de retourner à la gare de Bruxelles Midi afin de prendre le TGV direction Paris gare du Nord.

«Donnons de la voix en Ile de France» a permis aux jeunes d'échanger avec des personnalités politiques qu'ils n'auraient pas pu rencontrer autrement. Ils se sont intéressés à l'Europe, ont découvert le fonctionnement et la composition du Parlement Européen. Ce projet leur à permis de s'ouvrir à un monde qui leur était totalement étranger, de faire de nouvelles rencontres et plus largement de sortir de leur quotidien.









Les jeunes accueillis En 2014

3480 S EN CONTACT EN 2

JEUNES EN CONTACT EN 2014 **3454** EN 2013

EN 2014, NOUS AVONS ÉTÉ EN CONTACT AVEC 3480 JEUNES, SOIT 26 JEUNES DE PLUS QUE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE. MÊME SI CELA NE REPRÉSENTE QU'UNE HAUSSE MINIME DE 0.8%, C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE NOUS ATTEIGNONS CE VOLUME DE JEUNES. LE NOMBRE DE JEUNES EN CONTACT RESTE DONC POUR LA SIXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE COMPRIS DANS LA FOURCHETTE 3400-3500.

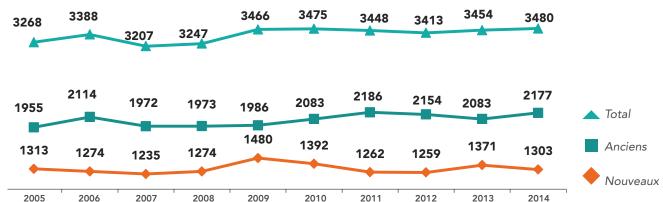
Cette hausse est plus modérée que celle du chômage des jeunes. Nous pouvons formuler deux hypothèses, premièrement nos moyens d'accueil restent stables, et sauf à renoncer à certains champs, il paraît difficile de réaliser des gains de productivité. Deuxièmement nous avons constaté au dernier trimestre une baisse des orientations de la part de notre partenaire Pôle Emploi. Cette baisse explique d'ailleurs en partie que le nombre de jeunes en premier accueil ait diminué de 5% pour s'établir à 1303 jeunes.

L'ENSEMBLE DES JEUNES ACCUEILLIS EN 2014

Parmi les 3480 jeunes suivis, les nouveaux en représentent environ 37%. Les 2177 autres jeunes étaient déjà suivis depuis 1 à 3 ans pour 73%, 4 à 6 ans pour 21% et 6% fréquentent la Mission Locale depuis 7 ans ou plus. Parmi ces longs suivis, certains jeunes ont largement dépassé les 26 ans, mais ont du mal à couper le lien avec leur conseiller.

PARMI CES 3480 JEUNES, ON DOIT AUSSI OBSERVER ET REGRETTER QUE 144 JEUNES, SOIT UN PEU PLUS DE 4% DES JEUNES ACCUEILLIS, HABITENT DANS DES COMMUNES QUI NE CONTRIBUENT PAS AU FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DE LA MISSION LOCALE, DONT 87 À COIGNIÈRES. DE MÊME LA CONTRIBUTION DE MAUREPAS, APPARAIT PLUTÔT SYMBOLIQUE, ET EST TRÈS LOIN DE L'ENGAGEMENT DE BOIS D'ARCY OU PLUS ENCORE DE CELUI DE LA CASOY.





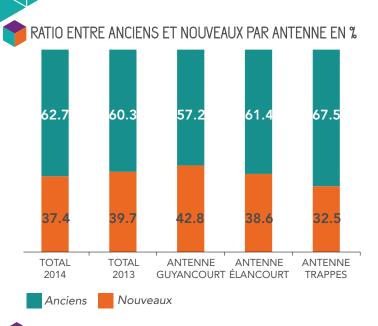
On constate pour ces trois courbes globalement une très grande stabilité. Les nouveaux représentent chaque année entre 36 et 40% de l'ensemble des jeunes accueillis, avec un pic à 43% en 2009.

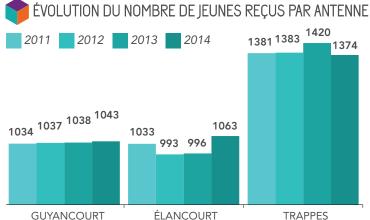
Cela nous semble constituer un indicateur du temps d'accompagnement dont ont besoin les jeunes, pour avancer dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Et en période de contexte économique difficile, il n'est pas étonnant que les jeunes fréquentent plus longtemps la Mission Locale. On observe un lien entre cette durée d'accompagnement, le niveau scolaire et l'origine

socio-économique. Ainsi, traditionnellement les anciens sont beaucoup plus nombreux que les nouveaux dans les quartiers en politique de la ville, par exemple à La Verrière et à Trappes, le pourcentage d'anciens approche les 70%. Nous constatons aussi de gros écarts selon l'antenne d'accueil et donc les territoires couverts.

On peut aussi penser que si les anciens reviennent vers nous, d'année en année, c'est peut-être parce qu'ils sont satisfaits du service que nous leur rendons, et se tournent donc vers nous pour que nous continuions à les accompagner dans leurs parcours.

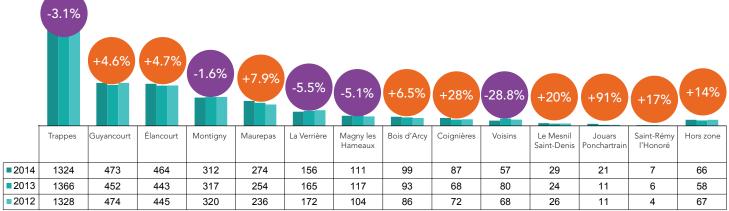
Les jeunes accueillis





Comme les années précédentes, les écarts sont faibles d'une année sur l'autre. L'antenne de Guyancourt reste stable, celle d'Élancourt augmente de 7%, tandis que celle de Trappes baisse de 3.5%





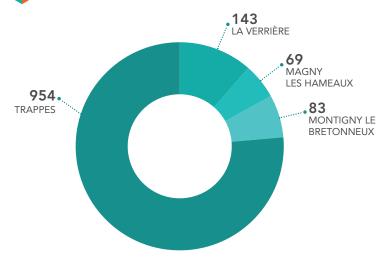
Les évolutions pour les communes les plus importantes à une exception près sont comprises entre -6% et +8%. Le nombre de jeunes de Voisins accueillis baisse de 28.8% essentiellement car le nombre de premiers accueils a chuté de presque 50%. Cette importante baisse est à relativiser, car le nombre de Vicinois accueillis étant modeste, une dizaine de jeunes a un impact de 12 à 15%. C'est ainsi que l'année dernière c'était la commune qui avait le plus augmenté avec 17.6% de hausse. Les 4 autres communes qui sont de moindre importance augmentent de 17 à 91%, mais comme pour Voisins de par leur taille les pourcentages peuvent être très volatils.

Comme les années précédentes, environ 85% des jeunes accueillis habitent l'une des sept communes de la communauté d'agglomération (2984 jeunes). Et trois communes (Trappes, Guyancourt et Élancourt) regroupent 65% des jeunes reçus. Avec l'agrandissement probable de la CASQY en 2016, et l'arrivée entre autres des communes de Maurepas et

Coignières, 93% des jeunes accueillis résideront alors sur des communes faisant partie de la CASQY. Et encore parmi les 7% restant, 2% sont des jeunes qui habitaient sur le territoire et ont déménagé. On observe aussi des écarts importants entre le poids que représente la population totale de chaque commune de notre territoire et le pourcentage des jeunes accueillis par commune. L'écart le plus notable concerne Trappes qui ne représente que 15% de la population mais où résident 38% des jeunes fréquentant la Mission Locale. Une autre commune a aussi un pourcentage de jeunes plus élevé que le poids de sa population, c'est La Verrière avec 4.5 % contre 3%. Ces deux communes sont aussi celles dont la part de guartiers en ZUS ou en CUCS est la plus importante. Pour Guyancourt, Élancourt et Coignières, le pourcentage de jeunes est assez proche du poids de ces communes. Pour toutes les autres, il est plus faible, atteignant 9% des jeunes en suivi pour 18% de la population à Montigny et 1.6% pour 6% à Voisins.

Les jeunes accueillis En 2014

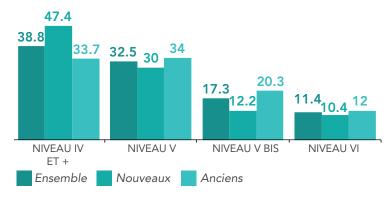




Parmi l'ensemble des jeunes accueillis, 1249 jeunes résident en ZUS, réparties sur 4 des 13 communes que couvre la MLSQYE. Parmi celles-ci, pour 3 communes, la majorité de leur population réside en ZUS tandis que pour une, Montigny, seul un quartier est classé en ZUS, et encore un Foyer de Jeunes Travailleurs étant implanté dans ce quartier, cela amène à considérer comme résidant en ZUS, des jeunes qui n'en sont pas originaires. Ainsi le pourcentage de jeunes en ZUS, est de 92% à La Verrière, 72% à Trappes, 62% à Magny et de seulement 27% à Montigny.

En 2015, avec la réforme de la Politique de la Ville, le nombre de quartier désormais en QPV va augmenter. En effet si Magny et Montigny sortent de la Politique de la Ville, certains quartiers non ZUS d'Élancourt, Guyancourt, Maurepas et Trappes y entrent. Le pourcentage de jeunes habitant dans ces quartiers devrait alors être de l'ordre de 45%.

NIVEAUX DE L'ENSEMBLE DES JEUNES, DES ANCIENS ET DES NOUVEAUX EN %

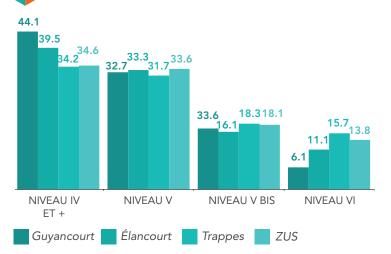


Depuis plusieurs années, nous constatons globalement que le niveau scolaire des jeunes augmente. Cette année 38.8 % (+2.6%) des jeunes accueillis ont un niveau IV ou plus, taux jamais atteint. Logiquement, les pourcentages de jeunes de plus bas niveaux baissent légèrement.

Si l'on compare les niveaux des nouveaux et des anciens, les écarts sont très importants. En faveur des nouveaux pour le niveau IV et plus (47.4% contre 33.7%), et en faveur des anciens pour les niveaux plus faibles. Nous retrouvons là, le lien entre niveau de formation initiale et difficultés d'accès à l'emploi.

Il est important de noter que parmi les jeunes ayant suivi une scolarité sanctionnée par un diplôme, c'est à dire les jeunes ayant un niveau supérieur ou égal à V, seulement un peu plus de la moitié d'entre eux ont obtenu le diplôme préparé durant leur dernière année d'étude.

NIVEAUX DES JEUNES PAR ANTENNE EN %

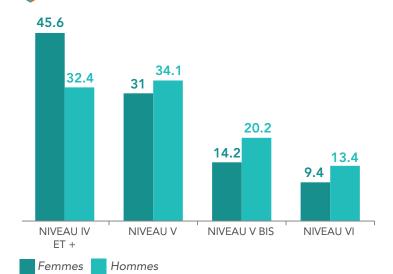


On observe cette légère hausse du niveau des jeunes sur les 3 antennes, mais les écarts entre antennes qu'on observe plus sur les niveaux extrêmes que sur les niveaux médians, évoluent peu. Ainsi c'est sur l'antenne de Trappes que le pourcentage de jeunes de niveau VI est le plus élevé (15.7 % comparé à 6.1% pour Guyancourt et 11.1% pour Élancourt). Et c'est aussi à Trappes qu'il y a le moins de jeunes de niveau IV et plus, 34.2% à rapprocher de 44.1% à Guyancourt et 39.5% Élancourt.

En ce qui concerne les jeunes résidant en ZUS, leurs niveaux de formation ressemblent à ceux des trappistes, mais cela est dû au fait que plus de 75% d'entre eux résident sur Trappes.

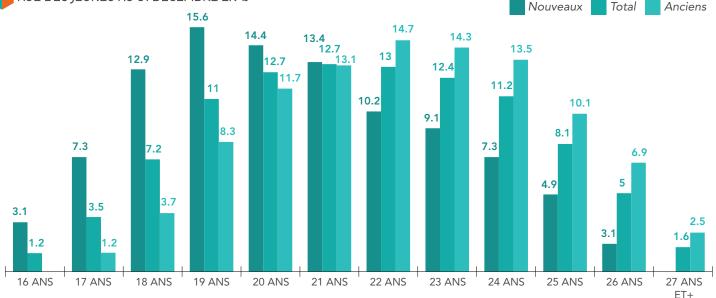
Les jeunes accueillis





Ce graphique par sexe montre que les hommes ont un niveau de formation initiale nettement inférieur à celui des femmes. Ainsi, la proportion d'entre eux qui ont un niveau VI, V bis ou V est toujours nettement supérieure à la proportion de femmes. Et pour les jeunes de niveau IV, c'est l'inverse, puisque 45.6% des femmes ont atteint ce niveau à comparer à seulement 32.4% des hommes.





D'une année sur l'autre, la répartition par âge reste très stable. La représentation des 3 cohortes, forme 3 dômes assez réguliers distincts les uns des autres, celui des nouveaux étant décalé vers la gauche (10% ont 16 ou 17 ans et 57% entre 18 et 21 ans), celui des anciens vers la droite (62% ont 22 ans ou plus), tandis que celui de l'ensemble des jeunes est centré, un peu plus de 73% des jeunes accueillis ayant entre 19 et 24 ans.

Les hommes sont globalement plus jeunes que les femmes. Ils représentent 55% des 16-17 ans, puis sont légèrement plus nombreux jusqu'à 21 ans. Par contre, les femmes sont légèrement majoritaires parmi les 22 ans et plus.

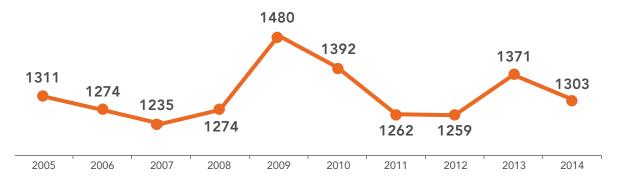
Comme chaque année, nous sommes proches de la parité. Les jeunes femmes sont légèrement minoritaires parmi l'ensemble des jeunes, et aussi parmi les premiers accueils. Cette année, les femmes sont minoritaires sur chacune des trois antennes. Guyancourt est comme chaque année la plus masculine, suivie par celle d'Élancourt, tandis que Trappes est proche de la parité.

48.7% DE FEMMES

51.3% D'HOMMES

Les premiers accueils En 2014

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVEAUX DEPUIS 10 ANS

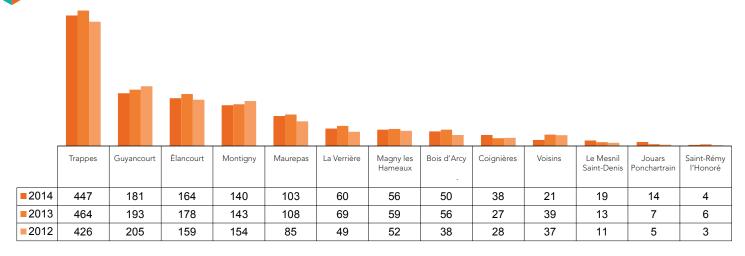


Alors que l'année dernière le nombre de premiers accueils avait augmenté de 9%, cette année il est en baisse de 5%. Ces 1303 nouveaux représentent presque 37.4% de l'ensemble des jeunes reçus, ce ratio oscillant chaque année entre 35 et 40%. En dehors du pic de 2009, cela fait

maintenant 13 ans que le nombre de nouveaux accueillis se situe dans une fourchette 1200-1400 jeunes.

Parmi ces nouveaux, 402 résident en ZUS, dont quasiment 75% de Trappistes.

COMMUNE DE RÉSIDENCE DES NOUVEAUX JEUNES EN 2012, 2013 ET 2014

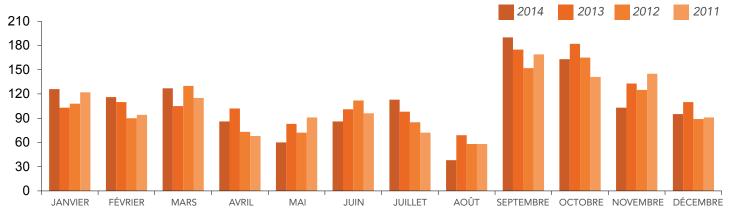


Un tiers des nouveaux habitent Trappes, 14% habitent à Guyancourt, 13% à Élancourt et 11% à Montigny, pourcentages stables par rapport à l'année dernière. Ce nombre de nouveaux est en baisse pour toutes les communes de taille moyenne ou importante, mais cette baisse reste

modérée, hormis pour Voisins où la baisse est de 47%. Par contre ce nombre de nouveaux est en hausse dans les «petites communes» de Coignières, Le Mesnil Saint-Denis et Jouars-Pontchartrain.

Les premiers accueils

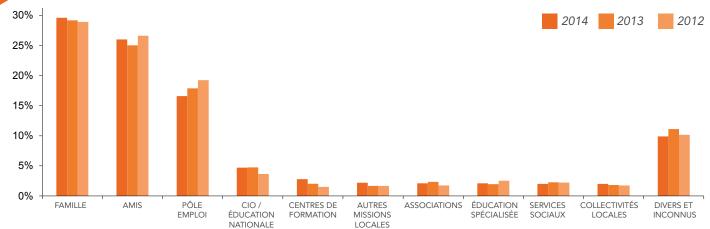
VOLUMÉTRIE MENSUELLE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX JEUNES EN 2011, 2012, 2013 ET 2014



Au cours du dernier semestre 2013, le nombre mensuel de premiers accueils était systématiquement supérieur à celui de la même période 2012. Et cette dynamique s'est poursuivie au premier trimestre 2014. Puis nous avons constaté une chute au second trimestre, terminant le semestre au même niveau qu'en 2013. Le troisième trimestre a globalement été identique puis le nombre de premiers accueils a chuté mi octobre, et toute la baisse annuelle peut être imputée à ce trimestre.

Comme chaque année, nous constatons que plus de 40% des nouveaux sont accueillis durant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre, la plupart d'entre eux venant de quitter le système scolaire en juin. Les autres se présentant à un rythme assez soutenu, entre 60 et 130 jeunes, les autres mois. Hormis un niveau très bas cette année en août. Une petite part d'entre eux, sont en train ou viennent de décrocher, mais la majorité sont des jeunes plus âgés, ayant déjà eu une vie professionnelle stable ou précaire, et qui ont connu une rupture professionnelle.

COMMENT LES NOUVEAUX ONT-ILS CONNU LA MISSION LOCALE EN 2012, 2013 ET 2014 ?



Ce tableau, établi à partir des déclarations des jeunes sur «comment ils ont connu la Mission Locale», est un indicateur de notre notoriété auprès des jeunes, de leurs familles et de nos partenaires.

Comme chaque année, les nouveaux viennent majoritairement (plus de 55%) à la Mission Locale suite aux conseils de leur famille ou de leurs amis. Le pourcentage de nouveaux venus suite à une orientation ou une proposition faite par les conseillers Pôle Emploi, stagne à 16.6%, très loin des 36% atteints en 2009 lorsque le nombre de jeunes orientés en

cotraitance n'était pas contingenté. Les autres « sources de venue » à la Mission Locale ont un impact bien plus faible. Ainsi le CIO et l'éducation nationale sont cités dans moins de 5% des cas, puis les centres de formation, la Mission Locale qu'ils fréquentaient avant, les clubs de prévention, les associations, les services sociaux, les collectivités territoriales, qui se situent tous entre 2 et 3%.

Ainsi, plus de la moitié des jeunes arrive à la Mission Locale via leurs réseaux familiaux ou relationnels, et une petite moitié, via nos partenaires.

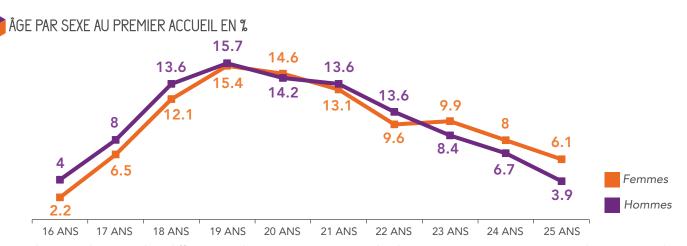
RAPPORT D'ACTIVITÉ MLSQYE - 2014 | P. 9

Les premiers accueils





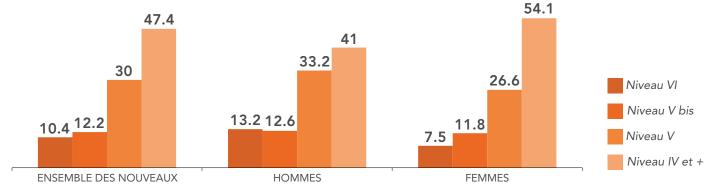
Jusqu'en 2012, les femmes étaient majoritaires parmi les nouveaux, cette tendance s'est inversée en 2013 et accrue en 2014, puisqu'elles ne représentent plus que 48.2%. Et elles sont minoritaires sur les 3 antennes. Espérons que certaines jeunes femmes, pour diverses raisons, ne se mettent pas en retrait.



Comme l'année dernière, les différences d'âge au premier accueil entre les femmes et les hommes tendent à se réduire. Les hommes sont un peu plus nombreux entre 16 et 19 ans, puis les courbes se rejoignent jusqu'à 22 ans, et à partir de 23 ans les femmes sont plus nombreuses.

Si les hommes viennent nettement plus jeunes à la Mission Locale, c'est parce qu'ils ont quitté le système scolaire plus tôt et avec un niveau de formation inférieur. Ainsi 12% d'entre eux ont 16 ou 17 ans lors de leur premier accueil contre 8.7% des femmes.

NIVEAU DE FORMATION INITIALE DES NOUVEAUX PAR SEXE EN %



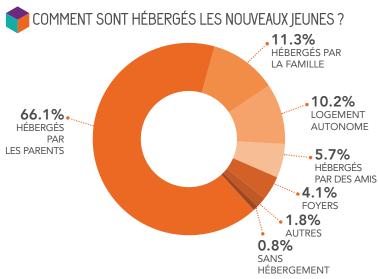
Le niveau des nouveaux n'a quasiment pas évolué cette année, les jeunes de niveau V baissent d'un point, ceux de niveau IV et plus augmentant d'un point.

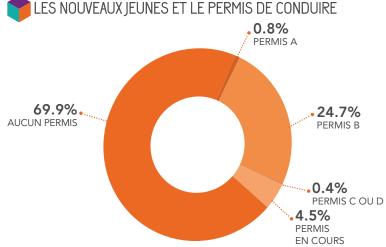
Comme déjà vu précédemment, les nouveaux ont un niveau de formation bien plus élevé que les anciens. Ce graphique montre clairement que les femmes ont un niveau de formation plus élevé que les hommes, et les écarts qui s'étaient réduits en 2013, se sont à nouveau accrus. Ainsi, nettement plus de la moitié d'entre elles (54.1%) ont un niveau IV ou plus, contre 41% des hommes. Inversement, elles sont 6.6% de moins à avoir atteint un niveau V, 1% un niveau V bis, et 5.7% de moins à avoir un niveau VI.

Lorsque l'on compare les niveaux par antenne, on observe que les jeunes de Trappes ont les niveaux les plus faibles, puis suivent Élancourt et Guyancourt. Les plus gros écarts concernent les jeunes de niveau IV et plus, avec 42% à Trappes, 47% à Élancourt et 52% à Guyancourt. Et les niveaux VI avec 17% à Trappes, contre 10.% à Élancourt et seulement 4.5% à Guyancourt.

Quant aux niveaux des jeunes résidant en ZUS, ils sont aussi logiquement plus faibles que les niveaux moyens, puisque 75% d'entre eux résident à Trappes.

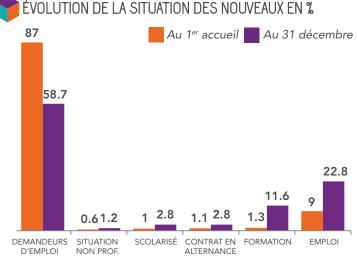
Les premiers accueils





Ainsi plus de 75% des jeunes vivent dans leur famille plus ou moins proche, 12% en hébergement temporaire et 10% en hébergement stable.

Au premier accueil seul un jeune sur quatre est titulaire du permis B. Durant leur accompagnement beaucoup de jeunes rencontreront des difficultés pour financer le permis ou pour s'investir sur la durée dans sa préparation.



D'une année sur l'autre, les situations des nouveaux lors de leur premier accueil sont très stables. Ainsi, 87% des jeunes étaient demandeurs d'emploi (mais tous ne sont pas inscrits à Pôle Emploi, loin s'en faut). Pour la plupart, leurs demandes exprimées lors de ce premier contact, concernent l'orientation, la recherche de formation ou d'emploi, même si parfois certains premiers entretiens sont centrés sur ou l'expression de problématiques sociales ou personnelles très mo lourdes, la question de l'insertion professionnelle passant de

9% des jeunes travaillaient lors de leur première venue à la Mission Locale. Si certains ont un emploi stable qui leur plait, et viennent plutôt pour des questions concernant le logement, la santé ou des problèmes financiers, nombre RAPPORT D'ACTIVITÉ MLSQYE - 2014 | P. 11

fait après la résolution de ces dernières.

d'entre eux, souvent en intérim ou dans des emplois alimentaires, souhaitent chercher un autre emploi ou prendre le temps de travailler leur projet professionnel. Et environ 2.5% d'entre eux sont en formation, ou en alternance, et ils viennent alors nous voir principalement pour des problèmes de financement de la formation ou d'hébergement.

À la fin de l'année, la situation d'une partie des nouveaux a notablement évolué, sachant que près de la moitié d'entre eux ne fréquentent alors la Mission Locale que depuis moins de quatre mois : dans ces conditions, certaines propositions n'ont pas encore pu aboutir, ou ne pourront se mettre en place que dans quelques mois.

Ainsi le pourcentage de jeunes demandeurs d'emploi est passé de 87% à 58.7%, tandis que les taux de jeunes en emploi ou en formation grimpent d'environ 14 et 10%. Et environ 5% d'entre eux retourneront en formation initiale ou commenceront une formation en alternance.

Mais on voit bien ici l'incomplétude des seuls indicateurs portant sur les situations, puisque l'on ne peut pas évaluer combien de jeunes ont trouvé un hébergement ou un logement, combien se sont soignés,..., combien se mobilisent,..., combien se sont réellement investis dans une phase de projet, combien sont en train de préparer leur permis de conduire,..., et combien aussi pour lesquels ce n'est pas encore le moment,..., et combien aussi qui ont eu l'impression que la Mission Locale n'était pas en capacité de répondre à leurs attentes.





UN DES INDICATEURS LE PLUS ATTENTIVEMENT OBSERVÉ DE LA CPO, CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS, SIGNÉE AVEC L'ÉTAT, EST LE TAUX DE COUVERTURE DU TERRITOIRE, EN PRENANT COMME BASE LE NOMBRE DE JDI (JEUNES EN DÉMARCHES D'INSERTION) ACCUEILLIS DANS LES CINQ DERNIERS MOIS DE L'ANNÉE, RAPPORTÉ AU NOMBRE DE JEUNES ACTIFS NON OCCUPÉS (DONNÉE INSEE) OU AU NOMBRE DE DEFM (DEMANDEURS D'EMPLOI FIN DE MOIS) RECENSÉS PAR PÔLE EMPLOI.

Étrange postulat que de n'apprécier l'activité d'une structure que sur ses cinq derniers mois d'activité. Or du 2 janvier au 31 décembre, nous souhaitons accueillir tous les jeunes qui décident de s'adresser à nous, et tant pis si les jeunes venus uniquement avant le 31 juillet ne seront pas comptabilisés dans le taux de couverture.

Tout au long de l'année, nous communiquons en direction de nos partenaires de terrain et leur diffusons notre plaquette de présentation de la Mission Locale, pour que les jeunes susceptibles d'avoir besoin de nos services puissent nous contacter. Nous comptons aussi sur notre notoriété (voir l'origine des nouveaux). Certains aimeraient que nous allions « chercher » les jeunes au bas des cages d'escaliers, dans les caves ou derrière leur téléphone ou leur ordinateur, mais il y a là une dérive, incompatible avec le principe de libre adhésion, qui n'est pas une posture idéologique, mais une posture pédagogique, car rien ne sera possible si le jeune n'est pas acteur de ses démarches d'insertion.

* ADULTE-RELAIS. MÉDIATEUR DE L'EMPLOI

Cependant conscients que certains jeunes pourraient tirer bénéfice de s'adresser au Service Public de l'Emploi, nous avons décidé début 2014 d'embaucher un Adulterelais, Médiateur de l'Emploi, qui intervient hors les murs, prioritairement auprès des jeunes résidant en quartier en Politique de la Ville. Succinctement, son rôle est d'aller vers les jeunes qui n'ont pas trouvé auprès de la Mission Locale ou d'autres acteurs du Service Public de l'Emploi, les réponses qu'ils attendaient, et à partir de leur situation, leur présenter ce que ces structures peuvent leur proposer ainsi que leur fonctionnement. Il est d'autant bien placé pour comprendre et reprendre les réticences des jeunes, qu'il est lui-même un ancien jeune qui s'est cherché.

L'accueil des jeunes

AU JEUNE QUE NOUS RECEVONS, COMME À TOUTE PERSONNE QUI SE PRÉSENTE DANS NOS LOCAUX, NOUS PRÉSENTONS L'OFFRE DE SERVICE DE LA MISSION LOCALE.

NOUS AVONS ORGANISÉ L'ACCUEIL COMME UN SERVICE DE PROXIMITÉ, AFIN QUE LES JEUNES N'AIENT PAS TROP DE DÉPLACEMENTS À EFFECTUER, SANS POUR AUTANT QU'ILS N'AIENT AUCUN EFFORT À FAIRE.

Nous couvrons donc le territoire de la façon suivante :

- 3 antennes : Guyancourt, Élancourt et Trappes (seule antenne mono-communale) ouvertes toute la semaine dans des locaux spécifiques mis à disposition et identifiés comme tels.
- 2 permanences une matinée par semaine :
- À Magny les Hameaux : dans des bureaux identifiés au sein du centre social
- À Voisins le Bretonneux au sein du CCAS à la mairie
- 1 point de rencontre tous les quinze jours à Bois d'Arcy au sein de la MJC.
- Le siège à Trappes, où sont organisées certaines activités collectives telles que les Parcours d'Orientation Professionnelle ou les Rendez-Vous de l'Insertion, et où sont remises les aides financières gérées par la Mission Locale.

Les antennes et le siège sont ouverts au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h à l'exception de certains après-midi (affichés) consacrés à des réunions d'équipe ou à des rencontres avec nos partenaires. (NB: l'amplitude des horaires de travail est nettement plus importante que ces horaires d'ouverture).

♦ LE PRÉ-ACCUEIL

L'accueil physique et téléphonique est assuré dans chaque site par un professionnel chargé d'écouter la demande, d'en évaluer l'urgence, de dédramatiser, de donner une première information sur le fonctionnement de la Mission Locale, de proposer au jeune un rendez-vous avec un conseiller qui sera son référent unique par la suite, ou de l'orienter vers d'autres partenaires si cela parait plus adapté.

C'est un métier relationnel subtil et déterminant, doublé de tâches administratives et matérielles non négligeables, et nécessitant à la fois une forte adaptabilité et une bonne dose d'autonomie puisque l'on passe sans arrêt de périodes fortement centrées sur les autres à des moments sans relations pendant lesquelles il convient de gérer des tâches administratives qui seront forcément interrompues.

♥ L'ACCUEIL PAR LES CONSEILLERS

Les jeunes sont accueillis sur rendez-vous tous les matins, il s'agit d'un choix structurant pour eux. Les conseillers gérent l'organisation de leur activité l'après-midi en fonction des priorités.

En période de forte demande d'accueil, le dernier quadrimestre, ces après-midi peuvent être consacrées prioritairement à l'accueil. En période plus calme, les conseillers disposent de plus de temps pour suivre les jeunes en organismes de formation, en entreprises, en structures d'hébergement, en centres de détention,...

Tout au long de l'année, ces temps sont aussi consacrés aux réunions d'équipe sous différents « formats », à des rencontres avec les partenaires, et surtout à la recherche de solutions face à des situations de jeunes parfois complexes, à la rédaction de fiches de liaison, à la constitution et rédaction de dossiers de demandes diverses, au travail administratif, à la saisie informatique, ainsi qu'au suivi et à la relance des jeunes dont ils n'ont pas de nouvelles.

L'affectation du suivi d'un jeune à un conseiller se fait « au fil de l'eau », à priori sans autre « critère » que la première place disponible pour des nouveaux dans le planning. Ce n'est pas le jeune qui choisit son conseiller, ni le mari qui choisit que son épouse soit suivie par une femme, mais parfois, le pré-accueillant qui connait bien le fonctionnement des conseillers, repérant certaines problématiques spécifiques, peut considérer que tel conseiller serait plus adapté.

Accueillir un jeune, c'est aussi se mettre en position de rencontrer l'autre, de partager un cheminement et de mobiliser tout son savoir faire pour le mettre à son service, quelle que soit l'histoire de cet autre qui vient vers nous. Une aventure humaine qui se tisse au fil des jours et des entretiens, et qui peut se poursuivre bien après les 26 ans du jeune.



NOS PRATIQUES NOUS ONT CONDUITS, COLLECTIVEMENT, À FORMALISER LES CONCEPTS FONDAMENTAUX DU TRAVAIL DES MISSIONS LOCALES ET À DÉFINIR NOTRE VOCABULAIRE PROFESSIONNEL. ET NOUS Y TENONS, C'EST POURQUOI NOUS NOUS EFFORÇONS DE COMMUNIQUER CLAIREMENT SUR CES FONDAMENTAUX NOTAMMENT POUR LEVER TOUTE AMBIGUÏTÉ QUANT À NOS OBJECTIFS, NOS MÉTHODES ET NOS MOYENS.

Tout d'abord, rappelons qu'un jeune est une personne en devenir, en transition, qui est dans un entre deux, et qui effectue parfois en une heure, ou en une rupture, parfois en 5 ou 10 ans une mutation conséquente, demandant pour certains juste un pas de plus, et pour d'autres des efforts considérables.

Les Missions Locales ont pour objectif d'accompagner les jeunes vers leur accès à l'autonomie et donc à l'emploi stable et si possible choisi. Puisque sans ressources, il est dans notre économie actuelle compliqué d'être autonome. Pour autant, les Missions Locales ne sont pas des Pôles Emploi Jeunes. Les méthodes des Missions Locales reposent d'abord sur l'écoute et l'approche globale, et la relation que le conseiller/ la structure qui en pose le cadre, et le jeune qui n'est pas toujours au clair de ses besoins réels, établissent entre eux. L'approche globale n'est pas un dogme, c'est à la fois

Elle se définit comme une démarche d'écoute et d'analyse prenant en compte de façon systémique les différents aspects de la situation d'une personne : ses origines, son histoire familiale, ses conditions de vie actuelles (logement, santé), ses acquis, ses aspirations, ses ressources, ses appuis,

ses manques, ses relations aux autres, au monde, au savoir,...

une méthode de travail, un corpus de valeurs et un gage

d'efficacité.

L'approche globale, c'est une écoute à 360°, qui parce qu'elle ne réduit pas le jeune à sa demande, permet au jeune de «se (re)trouver» ou de «se (re)construire» dans l'attention qu'on lui porte et le retour qu'on lui en fait, pour l'amener à prendre conscience de ses propres ressources afin de les développer. Sans le travail avec les partenaires, le jeune, le conseiller, la Mission Locale sont impuissants pour agir sur cette situation. Cette approche globale n'est d'aucun effet concret si la Mission Locale n'a pas au préalable et en continu tissé et entretenu des liens avec tout un ensemble de partenaires locaux et autres, afin de pouvoir mobiliser à tout moment des solutions existantes ou à aménager ou à co-inventer, en fonction de chaque jeune et de chaque situation.

de confiance réciproque, de respect de l'autre. Ce doit être une relation parfois très proche de la relation éducative, et une relation toujours très technique et cadrante, mais personnalisée et individualisée, dans la dimension du conseil. Comme toute relation, son efficience est liée au temps que chacun est prêt à lui consacrer pour l'installer et lui permettre de se dérouler.

Elle se décline avec plus ou moins d'intensité, en général dans la continuité, mais il arrive aussi que le jeune éprouve ou se voit imposer des prises de distance. Cette intensité ne tient pas uniquement à la fréquence des entretiens, et le lien peut être maintenu par d'autres voies.

Techniquement, nous distinguons quatre modalités qui se différencient à la fois par la diversité et le nombre des actes professionnels et selon « celui qui prend la main ».

L'ACCUEIL: prendre en considération la personne qui arrive, écouter et comprendre, voire décoder ce qu'elle cherche, souhaite, demande,..., et lui apporter un premier degré de réponse, tel que des informations ou renseignements ou des propositions concrètes, lui proposer un autre rendez-vous, l'orienter vers un partenaire...

LE SUIVI : établir la relation sur une base de connaissance et de confiance, aider le jeune à définir ce qu'il veut et peut faire, élaborer les étapes d'un parcours et les démarches à mettre en œuvre, faire le point sur ce qui s'est passé et sur les démarches effectuées entre deux rendez-vous, aider à la résolution de difficultés particulières.

C'est le jeune qui prend rendez-vous selon le besoin qu'il ressent, et s'il ne donne pas de nouvelles, son conseiller le relance pour essayer de le remobiliser.

L'ACCOMPAGNEMENT : proposer à un jeune qui présente des freins et problématiques complexes, une certaine régularité dans le travail mené avec lui de résolution de ses difficultés et de construction de solutions.

Le jeune prend rendez-vous, le besoin de régularité est formalisé par le conseiller, qui relance le jeune si nécessaire.

L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ: proposer à des jeunes présentant des problématiques complexes, des difficultés associées, sociales ou financières par exemple, et surtout ayant souvent du mal à se mobiliser dans la durée,..., de co-élaborer et formaliser la contractualisation engageant les deux parties, sur un ou des objectifs et des étapes ou démarches intermédiaires

L'engagement est écrit, mais n'est pas figé, le rythme est au moins mensuel, le jeune s'engage à effectuer des démarches, et généralement le rendez-vous suivant est fixé en fin d'entretien.



● G. est suivi depuis le 6 mai 2014. Originaire du Mali, G. est arrivé seul en France le 16 décembre 2012. Orphelin et alors âgé de 16 ans, il a été pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ainsi, il a pu bénéficier d'un hébergement en hôtel sur Coignières.

À partir de septembre 2013, il est scolarisé au centre éducatif et de formation « La Roche » dans les Yvelines, pour une formation linguistique et une préparation à l'apprentissage. Atteignant ses 18 ans le 2 juin 2014, les services de l'ASE l'ont orienté en mai vers la Mission Locale pour mettre en place un accompagnement global dans ses démarches d'insertion sociale et professionnelle car ils ne pouvaient plus l'accompagner à sa majorité, soit un mois plus tard.

Lors du premier rendez-vous en Mission Locale, je découvre qu'il ne dispose d'aucun titre de séjour et qu'il ne sait ni lire, ni écrire. Un rendez-vous a donc été pris en Préfecture pour une demande de titre de séjour.

Face à ces difficultés personnelles et administratives, je négocie une prolongation d'accompagnement via l'ASE mais n'obtient qu'un sursis de quatre mois par le biais d'un contrat jeune majeur jusqu'à fin septembre 2014.

Durant ce laps de temps, G. obtient un premier titre de séjour qui ne l'autorise malheureusement pas à travailler. Nous mettons néanmoins en place des démarches de recherche d'emploi et de formation en alternance dans les secteurs de la voirie et des espaces verts pour démontrer à la Préfecture la volonté de G. à s'intégrer.

J'ai reçu G. en entretien à de nombreuses reprises depuis le mois de mai, dans le cadre de sa recherche d'employeur, soit pour un contrat en alternance, soit pour un accès direct à l'emploi, car le profil de monsieur G lui permet d'être éligible aux contrats de travail aidés. Nous prenons contact avec de nombreux employeurs, puis après de multiples appels téléphoniques, l'un d'eux accepte d'embaucher G. en contrat d'apprentissage pour un CAP espaces verts préparé au CHEP.

Nous adressons donc ensuite plusieurs courriers à la Préfecture, puis prenons contact avec le réseau éducation sans frontière pour accompagner et soutenir G. dans ses démarches pour enfin parvenir à obtenir un récépissé de demande de titre de séjour temporaire qui ne l'autorise à travailler qu'avec l'entreprise en espaces verts pour laquelle la demande a été déposée.

Malgré ses difficultés dans la maitrise du français, G. débute son apprentissage début octobre mais se retrouve alors sans hébergement du fait de la fin de prise en charge par l'ASE.

Sachant qu'ils ont des chambres vacantes, je sollicite l'internat du CFM BTP à Trappes qui accepte d'héberger G. mais le coût de l'hébergement correspond à la totalité de sa rémunération. Il décidera de ne rester qu'une semaine et depuis essaye de se débrouiller avec quelques connaissances qui peuvent l'héberger de temps en temps.

Je monte alors un dossier d'hébergement pour une résidence sociale et oriente G. vers des « partenaires logement » pour constituer un dossier pour l'accès en FJT. Ces derniers estiment que ses ressources sont trop faibles pour les FJT et décident de proposer sa candidature à un hébergement Passerelle.

Entre-temps, je reçois un accord de la résidence sociale pour une entrée en décembre. Malheureusement, cette structure me prévient quelques temps plus tard qu'il ne peut pas entrer en hébergement, car il ne peut bénéficier de l'APL n'étant possesseur que d'un récépissé d'une durée de trois mois, et que de ce fait, son taux de participation est trop élevé.

Je prends alors contact avec le secteur d'action sociale d'Élancourt pour exposer la situation et demander un rendez-vous en urgence pour G. En effet, lors d'un entretien téléphonique avec le travailleur social du SAS qui recevra G. en entretien, j'aborde la possibilité de prise en charge de l'hébergement par le biais d'un contrat jeune majeur, possibilité à laquelle le travailleur social me répond positivement. Je préviens alors la résidence sociale de cette possibilité mais me heurte à nouveau à un refus pour raison administrative.

Nous rencontrons ensuite un FJT, je monte un dossier début 2015 et G est admissible. Malheureusement, le manque de places disponibles fait que celui-ci est toujours en hébergement itinérant, ce qui rend de plus en plus fragile la poursuite de son parcours de formation.

Quelques semaines plus tard, j'ai eu confirmation que G. pourra entrer en hébergement dès la fin des travaux dans l'appartement du FJT qu'il occupera prochainement en co-hébergement.



❖ S., jeune femme de 20 ans, titulaire d'un CAP « métiers du pressing », est arrivée à la Mission Locale fin janvier 2014. Elle avait trouvé un employeur et souhaitait s'inscrire pour pouvoir signer un Emploi d'Avenir de personnel de ménage et repassage.

Elle venait du Havre, pour rejoindre son conjoint à Magny les Hameaux, et s'est donc retrouvée très isolée dans la région. Comme elle correspondait aux critères d'éligibilité, notamment grâce à sa Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, la signature de l'Emploi d'Avenir s'est faite rapidement. Elle est entrée en emploi le 3 février 2014. Toutefois, très vite, suite à des crises d'angoisse au travail qui ont réactivé sa dépression, elle a complètement plongé et a été très rapidement arrêtée. Elle n'a pas pu continuer et a été dans l'obligation de donner sa démission. Son contrat de travail a pris fin au 10 juin 2014.

Cette jeune femme, très fragile mais à la fois mâture et consciente de ses problèmes, a rapidement pris rendez-vous au CMP et a compris qu'elle devait être suivie régulièrement par un psychiatre. Elle a eu une enfance très difficile et s'occupe encore en plus de ses parents qui sont eux-mêmes en grande difficulté.

Suite à cet échec, sa conseillère lui propose alors de rentrer dans un contrat d'accompagnement renforcé, le CIVIS, et de participer à un Parcours d'Orientation Professionnelle Individuel afin de réfléchir à la suite de son parcours. À l'issue du POP I, S. souhaite travailler avec les enfants et tenter le CAP petite enfance. Elle effectue alors un stage de trois semaines dans une crèche qui se révèle plutôt concluant.

Ses problèmes de dyslexie, de lenteur et d'orientation dans l'espace, donc de mobilité, rendent très difficiles son accompagnement vers un emploi. Les diverses tentatives de l'envoyer rencontrer un orthophoniste pour que sa dyslexie soit prise en charge ont échoué...

Elle est pourtant très demandeuse de trouver du travail, sa situation financière étant très tendue.

Venant de Magny les Hameaux, elle n'est pas capable de trouver les locaux de l'antenne de Guyancourt seule. Un accompagnement a donc été effectué depuis la gare de Saint-Quentin en Yvelines.

Un parrainage est mis en place à partir du mois d'octobre pour l'aider dans ses démarches de recherche d'emploi. Une phase d'accompagnement plus soutenu démarre alors, y compris sur son projet professionnel qui semble basé plus sur le souhait de donner à des enfants ce qu'elle n'a pas eu durant son enfance que sur un souhait véritable de travailler auprès d'eux...

Sur proposition de sa conseillère et de la marraine, elle effectue de nombreuses démarches de recherche d'emploi, postule lors de forums et est également préparée aux entretiens de façon intensive afin de l'aider à moins stresser et à prendre du recul.

Cet accompagnement lui permet de reprendre confiance en elle et aboutit à la signature d'un Emploi d'Avenir le 5 janvier 2015 pour un poste de femme de ménage dans un SESSAD (qui prend en charge des personnes handicapées). Depuis, elle est très contente de son travail et s'y sent bien.



Anna âgée de 23 ans est suivie par la Mission Locale depuis l'été 2014. Originaire du Portugal, elle est arrivée en France en 2013. Scolarisée jusqu'à l'âge de 16 ans, Anna a fait des stages en tant que serveuse et travaille dans ce secteur pendant 3 ans à temps partiel. Violentée par son beau-père, sa tante lui propose de venir vivre en France.

Anna est rapidement autonome et obtient différents contrats de travail dans le secteur du ménage. Mais deux mois après son arrivée, elle va s'installer successivement chez différents amis notamment à Maurepas. En effet, les relations avec sa tante se dégradent au point où elle la frappe.

Anna est venue en France afin de se construire une nouvelle vie, et espère travailler un jour en qualité d'hôtesse en restauration. Malgré la précarité de son hébergement, elle choisit de quitter son emploi et intègre une formation afin de travailler son niveau en langue française.

Nous constituons dès lors une demande de logement SIAO. Parallèlement, nous rencontrons une assistante sociale afin qu'elle puisse appuyer les demandes de logement. Anna vit avec 600 euros par mois versés par Pôle Emploi.

Anna rencontre actuellement des problèmes de santé importants. Elle doit suspendre sa formation afin d'effectuer des examens médicaux.

La suite de son parcours en formation va dépendre des résultats. Anna me sollicite très souvent afin que je l'aide dans ses démarches administratives (prise de rendez-vous avec les différents services médicaux, explication des résultats, des courriers qu'elle reçoit).

Un soutien psychologique extérieur lui serait nécessaire, elle préfère pour le moment rencontrer la psychologue de la Mission Locale, car elle apprécie de « tout trouver » dans une seule structure.



Monsieur est suivi par la Mission Locale de Saint-Quentin en Yvelines et des Environs depuis septembre 2012. Monsieur a arrêté l'école en 2005 après une troisième d'insertion. Depuis et jusqu'à septembre 2012, monsieur n'a rien fait. Il s'était isolé chez lui à cause de sa timidité extrême liée principalement à son bégaiement.

Après un travail sur son projet ou plutôt son absence de projet, si ce n'est d'affronter ses difficultés afin de sortir de la période difficile qu'il venait de vivre, je lui ai proposé d'intégrer l'école de la 2ème chance afin d'élaborer un projet professionnel, rompre son isolement et reprendre un rythme qu'il avait perdu.

Suite à plusieurs stages monsieur a validé un projet professionnel dans le secteur de la petite enfance et son évolution personnelle a été remarquable au sein du groupe. Pour avancer dans ce projet monsieur passe dans un premier temps le BAFA pour lequel il obtient une aide financière et plus tard il souhaiterait passer le concours d'auxiliaire de puériculture.

Lors de la «Soirée des Réussites» organisée par la Ville de Trappes, Monsieur a été récompensé pour son investissement en formation, et sa progression personnelle et professionnelle.

Monsieur par sa motivation et sa volonté réussit à décrocher un emploi en tant qu'animateur. Il cherche aujourd'hui un logement afin d'être plus autonome, il est hébergé actuellement par son père avec lequel il entretient des rapports conflictuels liés principalement aux problèmes d'alcoolisme de ce dernier. Nous l'orientons vers le CLLAJ pour l'accompagner dans ses démarches de recherche de logement.

Mademoiselle O est suivie par la Mission Locale depuis octobre 2013, elle venait d'arriver en France avec l'objectif de s'émanciper et de ne pas subir le poids de sa famille et de sa culture.

D'origine Marocaine et de nationalité Espagnole, elle est venue vivre chez un oncle sur Trappes.

Nous l'avons orienté sur le pôle de projet professionnel « Free Compétences » sur lequel elle a eu la possibilité de travailler le français et un projet professionnel autour du travail avec les enfants.

En 2014, elle a validé le module petite enfance du titre professionnel assistante de vie aux familles.

En mai, elle nous a fait part de ses difficultés dans son lieu d'habitation où son oncle voulait qu'elle se marie et lui avait déjà présenté plusieurs soupirants dont un de 40 ans.

Nous l'avons donc positionné sur un hébergement temporaire, « la Traverse » du Relais Jeune des Près. La dernière commission était le 3 juillet et elle a eu la chance de pouvoir obtenir cette dernière place car maintenant, il nous est devenu impossible de présenter en direct des dossiers qui doivent tous passer par le SIAO.

En juillet, nous lui avons fait bénéficier du financement du FLES pour qu'elle obtienne son BAFA.

En aout, elle a participé à un recrutement dans notre structure pour un poste d'animatrice, elle a signé un CDI en Emploi d'Avenir.

Fin 2014, elle s'est vu proposer un appartement du parc social sur Saint-Quentin en Yvelines qu'elle a accepté.

Le CIVIS

Dispositif d'accompagnement renforcé

LE CIVIS, CONTRAT D'INSERTION DANS LA VIE SOCIALE A FÊTÉ EN TOUTE DISCRÉTION SES 10 ANS CETTE ANNÉE. CE DISPOSITIF COMPREND UN VOLET ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ, AVEC UNE CONTRACTUALISATION ENTRE LE JEUNE ET SON CONSEILLER SUR UN OBJECTIF ET DES ÉTAPES, EXERCICE DE FORMALISATION D'UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ ET DES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE QUI PÉDAGOGIOUEMENT EST INTÉRESSANT.

Comme tout dispositif d'accompagnement renforcé, il prévoit une régularité temporelle de l'accompagnement (qui est assez éloignée du fonctionnement des jeunes), et un objectif d'accès rapide à un emploi pérenne, pour des jeunes qui à priori sont loin, de l'emploi. Il comprend également deux volets aides financières permettant une aide directe, l'allocation interstitielle, et une autre indirecte, le FIPJ, et comme nous l'avons déjà connu avec TRACE, le volume des aides financières diminue année après année. Nous disposions cette année d'une enveloppe pour l'allocation interstitielle de 104 620 euros. Confrontés en début d'année à une hausse très importante des demandes, nous avons décidé de limiter strictement les montants maximum mensuels à 150 euros pour un jeune vivant chez ses parents et à 250 euros pour un jeune isolé. Cela nous a permis de ne demander que 102 465 euros, car si le nombre de bénéficiaires est resté stable à 281, le nombre de demandes est passé de 397 à 606. Par ailleurs, l'enveloppe FIPJ ne permet plus comme initialement, de construire localement des réponses adaptées aux besoins des jeunes du territoire de chaque Mission Locale, réponses qui pouvaient concerner aussi bien les problématiques professionnelles que sociales, car elle doit être affectée à des projets départementaux ayant pour objectif l'accès à l'emploi.

Initialement, le CIVIS faisait l'objet d'une gestion spécifique, et en 2008, l'État l'a intégré dans la CPO que ce soit au niveau des indicateurs d'activité et de résultats attachés au CIVIS ou des financements spécifiques, aujourd'hui fondus dans la subvention CPO.

Nous avons peu de marge de négociation sur les volumes d'entrées à réaliser, mais au fil du temps, ces derniers se sont à peu près ajustés aux capacités des territoires.

Pour 2014, nous avions un objectif identique à celui de 2013, de 349 entrées en CIVIS, dont 201 jeunes de niveau V sans diplôme ou infra. Si en 2013, nous avions pour la première fois atteint l'objectif, cette année nous l'avons assez largement dépassé avec 372 entrées.

372ENTRÉES EN CIVIS
pour un objectif de 349

UNE ENVELOPPE POUR L'ALLOCATION INTERSTITIELLE DE

104 620 €

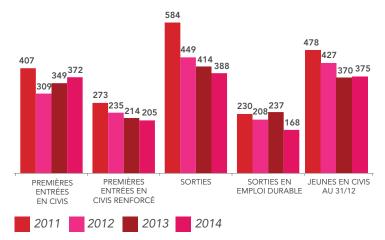
102 465 € attribués aux jeunes



UNE MOYENNE THÉORIQUE DE

130 €
ATTRIBUABLE
À CHAQUE JEUNE
alors qu'ils peuvent
prétendre à 1 800 €





Le CIVIS

Dispositif d'accompagnement renforcé

En début d'année l'État nous communique nos objectifs de sorties positives, calculés à partir du stock au 31 décembre.

Les données reportées dans les graphiques diffèrent légèrement de celles de la DIRECCTE, car nos données sont issues des motifs de sortie alors que celles de la DIRECCTE, concernent les situations au jour de la sortie, de ce fait nous ne pouvons pas valoriser certaines sorties. Ainsi pour l'accès à l'emploi, il n'existe qu'un motif « emploi durable », que nous ne pouvons pas utiliser pour les jeunes en intérim ou en CDD de moins de six mois.

Pour la DIRECCTE 186 jeunes étaient en emploi au moment de leur sortie, dont 168 en emploi durable, ce qui est supérieur aux attentes. Par contre nous n'avions que 13 jeunes en contrat en alternance. L'objectif est trop ambitieux car concurrencé par le public ANI. En outre 27 jeunes étaient en formation dont la moitié en qualifiant. Ces volumes de jeunes en sortie positive sont en baisse, mais cela est lié à la baisse du « stock » au 31 décembre de l'année précédente.

- SORTIES -

Objectifs fixés
par l'État

154
JEUNES EN EMPLOI
dont
123
JEUNES EN
EMPLOI DURABLE
dont
34
JEUNES EN CONTRAT
EN ALTERNANCE

Réalisées

186
JEUNES EN EMPLOI

dont

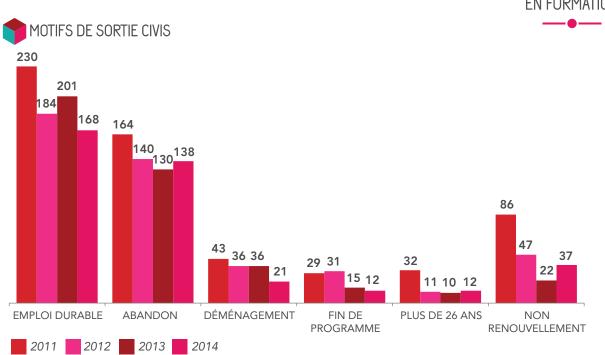
168
JEUNES EN
EMPLOI DURABLE

dont

13
JEUNES EN CONTRAT
EN ALTERNANCE

et

27
JEUNES
EN FORMATION

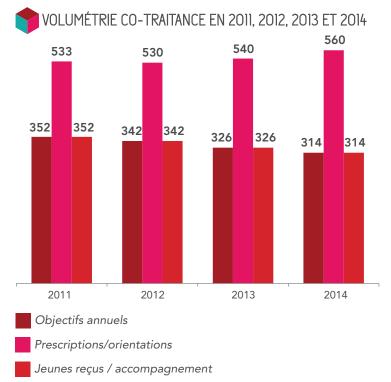


La co-traitance avec Pôle Emploi et l'ANI

◆ LA CO-TRAITANCE AVEC PÔLE EMPLOI

Ce dispositif, lui aussi d'accompagnement renforcé vers l'emploi, concerne des jeunes inscrits à Pôle Emploi et orientés par les conseillers Pôle Emploi. Nous n'avons donc pas la main sur la volumétrie des orientations, ni sur la prescription. Cette co-traitance constitue un des volets de la convention de partenariat renforcé avec Pôle Emploi.

Depuis 2010, l'objectif d'entrées en co-traitance n'est plus un objectif minimal mais un objectif strict, que les deux parties doivent veiller à atteindre mais aussi à ne pas dépasser. Cela nécessite, une vigilance permanente des deux parties sur la volumétrie des orientations et sur celle des jeunes entrant effectivement en co-traitance. Cela a provoqué une division par deux du nombre de jeunes orientés vers la Mission Locale et accompagnés par nous. Cela a aussi légèrement impacté à la baisse le nombre de premiers accueils.



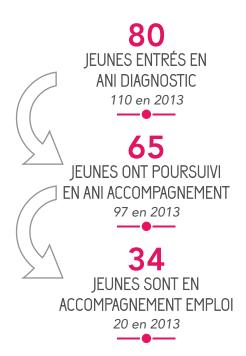
1 L'ANI JEUNES

Les partenaires sociaux (organisations représentatives des employeurs et des salariés), ont signé le 7 avril 2011, un ANI qui comprend diverses dispositions, dont trois articles concernant l'accompagnement des jeunes, l'un d'eux confiant aux Missions Locales, l'accompagnement des jeunes décrocheurs.

Pour la première fois, le niveau de financement est à la hauteur du coût de mise en œuvre, puisqu'il peut atteindre 1500 euros, contre 230 euros pour la co-traitance et 500 euros pour le CIVIS lors de sa création. Cependant ce financement est subordonné à un strict respect du cahier des charges et au nombre de jeunes sortants en emploi durable, en formation qualifiante ou reprenant leur scolarité initiale.

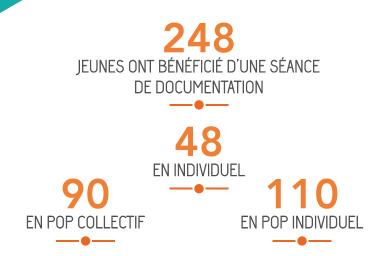
Depuis 2012, ce dispositif est reconduit par voie d'avenants semestriels ou annuels.

Mais ce dispositif d'accompagnement cible globalement le même public que le CIVIS ou la co-traitance, mais en plus restreint, ce qui a nécessité un travail en interne sur le public cible. Nous avons décidé de le proposer prioritairement aux jeunes mineurs, car ils ne sont pas susceptibles de bénéficier des aides financières liées au CIVIS. Ce faisant, nous savions qu'en privilégiant des jeunes « très jeunes », le pourcentage d'abandon risquait d'être élevé, tandis que celui des sorties positives (accès à l'emploi durable ou à une formation qualifiante en un an) serait probablement faible.



Étant donné que les jeunes peuvent bénéficier de 18 mois d'accompagnement, certains devraient aussi pouvoir sortir positivement en 2015.

La documentation



LE POSTE DE DOCUMENTALISTE COMPREND DEUX MISSIONS, UNE À DESTINATION DES JEUNES ET UNE À DESTINATION DES CONSEILLERS.

◆ LA RECHERCHE DE DOCUMENTATION ACCOMPAGNÉE

La documentaliste reçoit les jeunes à la demande de leur conseiller, en séances individuelles, lorsqu'ils estiment que les jeunes ont besoin d'un accompagnement à la recherche d'informations.

Ces séances comprennent un «diagnostic» de l'état d'avancement du projet du jeune, de sa conscience des réalités du métier envisagé, et des explications et conseils sur le parcours permettant d'y accéder. S'en suit la recherche des centres de formation adéquats. L'enjeu de la séance est de bien percevoir les difficultés et les atouts du jeune pour envisager un parcours cohérent et réalisable.

Les outils de documentation sont choisis en fonction du niveau de compréhension du jeune et de son autonomie, le service dispose à cet effet d'un vaste choix de publications et de supports numériques pour s'adapter au mieux à chaque profil.

◆ LES SÉANCES DOCUMENTAIRES POUR LES PARCOURS D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

La documentaliste co-anime aussi des séances de recherche de documentation en groupe, dans le cadre des Parcours d'Orientation Professionnelle Individuel (POP I) et collectif (POP co). Les mêmes outils sont employés, mais l'objet est davantage axé sur un travail d'orientation et d'information sur les métiers. Il s'agit plutôt pour les jeunes de découvrir des métiers pouvant leur correspondre, que de trouver un centre de formation dans l'immédiat, le projet restant à confirmer lors de la suite du POP.

◆ LES DEMANDES EN 2014

Concernant les demandes exprimées par les jeunes reçus, nous observons une forte hausse pour les formations du secteur social, puisque, en perte de vitesse depuis 2012, elles repassent au premier plan, suivies par le paramédical (aidesoignant, auxiliaire de puériculture).

L'attrait pour le secteur du multimédia ne se dément pas et reste très souvent évoqué, tandis que des métiers valorisés et nécessitant un bon niveau de formation initiale, tels que le commerce de luxe, la banque, le tourisme, les ressources humaines prennent de l'ampleur dans l'estime des jeunes.

L'informatique est stable, nous constatons par contre une forte régression des demandes autour des métiers «verts» et de ceux liés aux animaux (forts prisés précédemment).

Nous remarquons que si certains jeunes sont désireux de se former pour obtenir une validation reconnue, d'autres jeunes centrent leurs critères de choix sur des parcours menant à des emplois «simples» d'accès (court temps de formation, de niveau souvent inférieur à leur niveau scolaire), permettant une insertion rapide sur le marché du travail (logistique, aide à domicile), et notamment, quand cela est possible, menant à des métiers exerçables dans la Fonction Publique.

Les jeunes s'autocensurent bien souvent face aux métiers «passion», par crainte du chômage et des difficultés d'insertion professionnelle stable que représentent ces voies.

LA DOCUMENTATION POUR LES CONSEILLERS

Parallèlement à l'accueil de jeunes en séances documentaires, la documentaliste répond aux sollicitations des Conseillers en Insertion et aux partenaires extérieurs sur des questions autour de la formation professionnelle. La documentaliste a la charge de la mise à jour du fond documentaire pour les quatre sites de la Mission Locale. Ce travail de recherche lui permet de réaliser aussi chaque semaine un bulletin numérique sur l'actualité des offres de formation qu'elle transmet en interne, et aussi aux Missions Locales de Versailles, Plaisir et Rambouillet.

Les RDVI

Les rendez-vous de l'insertion

40

RDVI ORGANISÉS 390 PARTICIPATIONS SOIT 10 JEUNES PRÉSENTS EN MOYENNE

54 RDVI et 521 participations en 2013

DANS LEUR RELATION INDIVIDUALISÉE AVEC LES JEUNES, LES CONSEILLERS COMMUNIQUENT BEAUCOUP D'INFORMATIONS PERSONNALISÉES, SOUVENT TRÈS DIRECTEMENT LIÉES À UNE DEMANDE EXPRIMÉE OU À UN BESOIN RESSENTI.

Mais nous ne pouvons en rester à la demande exprimée par les jeunes et nous souhaitons les amener à être curieux, à prendre des informations sur des sujets qui ne sont pas dans leurs préoccupations immédiates. Il y a quelques années, nous organisions des réunions d'informations collectives sur de nombreuses thématiques. Mais il était plus facile de mobiliser les jeunes sur les métiers de l'animation que sur la prévention du VIH. Ainsi au fil des années, cela nous a amené à ne quasiment plus organiser des RDVI sur des thématiques, telles que la santé ou l'accès au droit, et à mieux répondre aux demandes des jeunes, en les centrant sur des opérations de recrutement avec des employeurs ou des centres de formation, et les sorties culturelles. À noter que nous proposons depuis deux ans en partenariat avec l'IPS aux jeunes de préparer le PSC1, et qu'à chaque session il y a 5 ou 6 jeunes. Sauf si nos capacités d'accueil sont limitées, nous communiquons l'information sur ces RDVI aux autres Missions Locales du Sud Yvelines ainsi qu'aux organismes de formation du territoire.

En 2014, nous avons organisé moins de RDVI que les années précédentes. D'une part, car moins d'entreprises nous ont contactés afin d'organiser des recrutements en nombre et d'autre part, car avec le déménagement, nous avons perdu notre salle qui pouvait accueillir une trentaine de jeunes et nous disposons de moins de souplesse dans l'utilisation des salles du bâtiment.

PSC₁

3 SESSIONS PARTICIPATIONS

CITOYENNETÉ

4 SESSIONS 27 PARTICIPATIONS

CULTURE

13 SESSIONS 159 PARTICIPATIONS

LOGEMENT

1 SESSION 12 PARTICIPATIONS

PARCOURS VACANCES

SESSION 12 PARTICIPATIONS

EMPLOI

5 SESSIONS 40 PARTICIPATIONS

FORMATION

11 SESSIONS 83 PARTICIPATIONS

FORUM ALTERNANCE

SESSION PARTICIPATIONS

FORUM EMPLOIS D'AVENIR

1 SESSION 35 PARTICIPATIONS Les données présentées ci-dessus ne comptabilisent que les participants suivis à la MLSQYE.



◆ 285 JEUNES ORIENTÉS VERS LES PRESTATIONS PARCOURS D'ORIENTATION PROFESSIONNEL (POP) FINANCÉES PAR LA RÉGION ÎLE DE FRANCE.

Cette prestation, qu'elle soit individuelle ou collective, permet à des jeunes de 16 à 25 ans de travailler sur leur projet professionnel, de réfléchir à leur orientation et de valider un projet ou un secteur professionnel. La validation du projet est l'aboutissement d'un travail mené en groupe ou en individuel, qui va permettre au jeune de faire le point sur ses qualités personnelles et points faibles, ses compétences et la manière de les transférer si besoin, ses potentialités, sa connaissance des filières, des métiers et des formations. Ce travail de réflexion sur son projet comprend aussi une recherche documentaire assistée, une phase de tests (POP Individuel), des stages en entreprise pour découvrir un ou des métiers et/ou des Plateaux techniques en centre de formation afin de découvrir la formation visée et évaluer sa capacité à pouvoir la suivre.

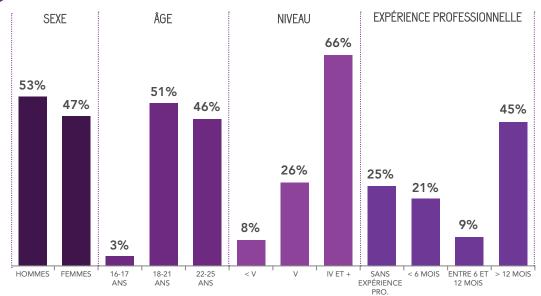
285 JEUNES ORIENTÉS EN POP

148 EN POP INDIVIDUEL 137 EN POP COLLECTIF

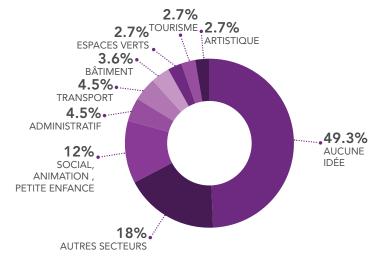
L'orientation Les POP Individuels

Les conseillers de la Mission Locale ont orienté 148 jeunes, seuls 110 sont venus (74%). Au final, ce sont 96 jeunes qui ont réalisé intégralement la prestation soit 87% des jeunes venus.

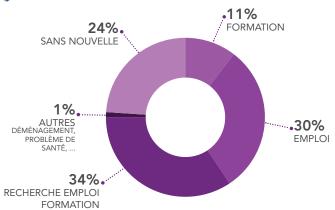




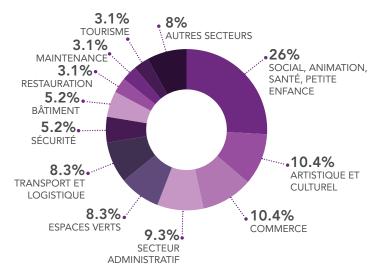
RÉPARTITION DU PUBLIC PAR SECTEUR SOUHAITÉ À L'ENTRÉE DU POP INDIVIDUEL







RÉPARTITION DU PUBLIC PAR SECTEUR À L'ISSUE DU POP INDIVIDUEL



Tout comme en 2013, il y a une proportion assez importante de jeunes venant en POP I qui travaillent à temps partiel, voire à temps plein. Ces derniers sont souvent des jeunes en Emploi d'Avenir qui, après 1 ou 2 ans de contrat sont demandeurs de faire le point sur leur projet professionnel pour une réorientation ou pour une évolution dans leur poste. D'autres non satisfaits par leur travail souhaitent réfléchir à une nouvelle orientation tout en conservant leur emploi. D'autres encore rencontrant des difficultés à trouver dans leur secteur souhaitent changer d'orientation, en essayant de valoriser leurs compétences acquises.



Ce jeune homme de 19 ans n'a pas réussi l'épreuve pratique du CAP Pâtisserie. Il a vainement cherché un nouveau patron pour repasser son CAP mais sans succès. Il aimait ce métier mais son employeur lui reprochait d'être trop lent, de faire des erreurs. Cette déception l'a fait douter sur son orientation professionnelle. Suite à cet échec, l'entreprise Lenôtre, pour laquelle il travaillait, lui propose de travailler en CDD mais il refuse car son souhait était de repasser son CAP.

Il débute de POP I avec l'intention d'abandonner la pâtisserie. Il veut explorer le secteur du BTP. Après réflexion et analyse de différentes fiches métiers dans le BTP: électricien, maçon, peintre, il n'est plus certain de vouloir aller dans ce secteur. Il lui faudrait passer par une passerelle pour découvrir ce secteur et choisir un métier.

L'opportunité de pouvoir valider son CAP en pâtisserie avec le Greta en 1 an le motive à nouveau. Il veut tenter cette piste et ainsi rester en pâtisserie. Il sait qu'il doit améliorer sa rapidité.

Les recherches documentaires dans le cadre du POP font apparaître 2 formations en Île de France: l'une au Greta de Mantes la Ville (à voir pour le financement avec le Pôle Emploi) ou Rambouillet (complet pour cette année) et l'autre au Greta de Boulogne Billancourt.

Il demande une attestation d'inscription au stage de formation au Pôle Emploi mais après étude de son dossier, il lui resterait 4000 euros à financer sur un total de 7000 euros.

Cette possibilité n'est donc pas retenue.

Nous lui conseillons de trouver un emploi en pâtisserie, de rappeler l'entreprise Lenôtre pour voir s'ils sont toujours à la recherche. Ensuite, il pourrait faire une VAE lorsqu'il aura acquis 3 ans d'expérience professionnelle. Par ailleurs, nous lui conseillons d'élargir sa recherche emploi à d'autres entreprises dans l'alimentaire : Carrefour, Leclerc, Auchan, Intermarché, boulangeries. La VAE présente l'avantage de lui permettre de travailler, de développer ses compétences en tant que pâtissier et de valider son CAP.

Les conseils ont porté leur fruit puisqu'il a été recruté chez Lenôtre. Sa participation au POP Individuel a été bénéfique en ce sens qu'il a repris confiance en lui, qu'il s'est rendu compte qu'il était important de persévérer en pâtisserie, de recontacter l'entreprise Lenôtre. Il a en effet réalisé qu'une nouvelle orientation n'était pas la solution idéale, ni un gain de temps, ni plus facile à réussir. Ce temps en POP Individuel lui a permis de prendre en compte tous les paramètres utiles à sa prise de décision.



Cette jeune femme de 23 ans a obtenu son Bac S puis une licence Sciences de Gestion en 2011. Ses stages en comptabilité et en gestion ne lui ont pas donné l'envie de poursuivre. Elle avait également envie de devenir professeur mais après une semaine de stage dans un lycée professionnel, elle a changé d'avis. Elle n'avait pas l'énergie pour cadrer un groupe d'adolescents, imposer des règles de vie en groupe. Elle travaillait comme animatrice en soutien scolaire pour la Mairie de Trappes depuis septembre 2011.

Cette jeune femme a du mal à se décider car ses intérêts professionnels sont hétérogènes.

Elle a le profil d'une personne perfectionniste, soigneuse, organisée, timide, solitaire, même si elle recherche le contact. Elle est discrète, n'aime pas se mettre en avant. Elle a suivi des études supérieures en gestion en ayant obtenu un Bac S de justesse. Elle n'a pas envie de reprendre une formation longue car elle sait que cela lui demandera beaucoup de travail. Elle ne veut plus aller vers la comptabilité bien qu'elle en ait le profil.

Le métier de juriste l'intéresse mais cela voudrait dire reprendre une formation longue et incertaine au niveau des débouchés. Elle a pensé au métier de chargé de clientèle en banque mais elle craint de ne pas avoir le profil commercial. En revanche, elle a celui de la gestion financière. Elle doit faire une enquête métier dans ce secteur et peut-être un stage.

Les métiers d'assistante sociale ou de conseillère en insertion socio-professionnelle répondraient à son souhait de lier un métier de contact, d'aide, d'accompagnement et de gestion. En séance de recherche documentaire, elle a également évoqué le poste de chargée d'accueil en mairie ou en

entreprise mais avec une préférence pour les mairies. Après réflexion, elle pense rechercher un emploi d'aide comptable et en parallèle se préparer au concours d'assistant du service social. Mais les tests de personnalité et de valeurs personnelles et professionnelles mettent plus en avant un profil de type conventionnel, de gestionnaire administrative. Elle veut quand même tenter d'entrer en formation d'assistant du service social. Le Parcours d'Orientation Professionnel Individuel a donné le temps nécessaire à cette jeune femme pour prendre conscience de ses difficultés. Ne pas choisir des orientations qui ne semblaient pas adaptées à son profil. Elle a ainsi été accompagnée pour revenir vers une orientation qui lui correspondait davantage bien qu'elle ne l'ait pas

forcément mise en avant au début du POP Individuel.

L'orientation Les POP Collectifs



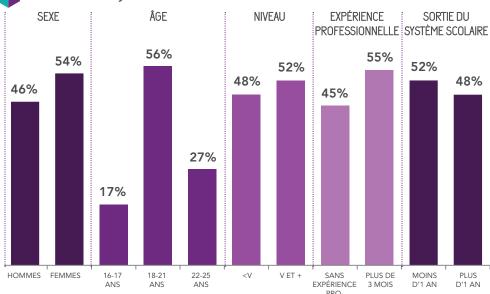


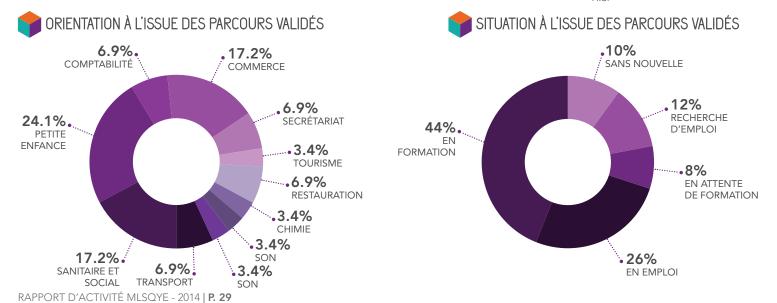
En 2014, il y a eu une hausse du volume de prescriptions, 137 contre 114, et surtout moins de déperdition puisque 90 jeunes contre 58 ont commencé un POP Collectif.

Fin décembre 2014, seuls 29 jeunes ont réalisé entièrement leur parcours, mais le parcours pouvant durer 6 mois, 21 autres jeunes l'ont fini en 2015, et pour la première fois, nous avons atteint l'objectif de 50 POP Collectifs financés. Autant les jeunes apprécient la phase collective, la dynamique de groupe qui s'y développe et la diversité des thématiques abordées, autant la phase suivante de recherche de stage est souvent démobilisatrice dès que les premières difficultés surviennent.

TYPOLOGIE DES JEUNES ORIENTÉS EN POP COLLECTIF

de 30 heures minimum et réalisé un stage ou un plateau technique dans un centre de formation de 35 heures minimum ou si le jeune a signé un CDD supérieur à 3 mois, un CDI, ou entre en formation.







M. L. est demandeur d'emploi indemnisé depuis mars 2014. Début mai, il s'adresse à la Mission locale afin de se faire financer une formation dans le domaine du son coûtant environ 15000 euros. Son conseiller lui explique qu'au contraire de Pôle Emploi, nous ne bénéficions pas d'enveloppe financière pour financer des formations, et que les organismes que nous pourrions solliciter ne pourraient intervenir que très partiellement. Il lui préconise de participer à un POP Collectif afin de confirmer et de valider ce projet et d'élargir ses possibilités de formation.

Durant la phase collective, le jeune élabore son projet d'assistant son. Il a un BAC professionnel comptabilité, alors que toutes les formations demandent des prérequis de niveau IV ou V mais dans le domaine électrotechnique ou dans celui de l'électricité. Il possède des réelles compétences en tant que technicien son, car depuis 2013 il est chroniqueur, monteur son sur une WEB radio et il a des connaissances dans des logiciels audios.

Fin juin, je lui propose une rencontre avec le centre de formation 3Is qui cherchait des candidats pour un contrat de professionnalisation, mais il refuse, car il se concentre sur la préparation du permis B.

Retour en septembre, on reprend le suivi. Il réalise un plateau technique à l'INFA« découverte des métiers du son ». Celui-ci s'est bien passé, les formateurs ont repéré des possibilités mais aussi des faiblesses en mathématiques et en électricité. L'INFA lui plait et le jeune postule sur une formation de technicien de postproduction son qui se déroule du 26/01/2015 au 06/04/2016, pour un coût de 6844 euros, qui peut être pris en charge dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

M. L. fait une demande d'aide financière à Pôle Emploi. Afin de continuer à préparer son entrée en formation, il effectue un stage « Au café de la plage » à Maurepas du 18 au 29 novembre. M. L. a obtenu de très bonnes évaluations, son tuteur l'incitant à continuer dans ce domaine.

Il passe les tests de sélection à l'école INFA fin novembre. Il est retenu à condition de trouver les financements.

Il va finalement intégrer la formation de technicien postproduction son car pôle emploi a accepté la demande de financement pour l'intégralité des 6844 euros.

Le logement

LA QUESTION DE L'ACCÈS À UN LOGEMENT OU À UN HÉBERGEMENT POUR UN JEUNE AU DÉBUT DE SON PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE, EST SANS DOUTE CELLE POUR LAQUELLE NOUS SOMMES LES PLUS DÉMUNIS. SI SUR ST QUENTIN EN YVELINES L'OFFRE EST ASSEZ DIVERSIFIÉE, LE NOMBRE D'OPPORTUNITÉS EST INSUFFISANT, SANS PARLER DES JEUNES SANS AUCUNE RESSOURCE POUR LESQUELS...

En 2014, 473 jeunes ont abordé avec leur conseiller la question du logement. En ce qui concerne le logement d'urgence nous comptons 38 orientations vers le 115, mais les jeunes peuvent directement s'adresser au 115, ce qui minore le nombre de demandes d'urgence enregistrées. Nous avons aussi constitué 36 dossiers de demandes d'hébergements temporaires.

11 dossiers concernaient des demandes adressées à notre principal partenaire « La Traverse » portée par le Foyer Relais Jeunes des Prés. Durant les commissions de suivi, 17 demandes ont été présentées dont 6 par d'autres travailleurs sociaux et 7 ont été acceptées.

La dernière commission a eu lieu en juillet, car ce dispositif a alors été intégré au SIAO. C'est le sens de l'évolution de l'hébergement actuellement. Nous le regrettons, car ce dispositif permettait depuis une vingtaine d'années une entrée rapide en hébergement temporaire de proximité, et un réel travail de partenariat local dans l'intérêt du jeune. Aujourd'hui, le jeune se verra orienté au gré des places disponibles dans le département, loin de son bassin de vie, ce qui souvent le déstabilise, et perturbe son accompagnement et ses démarches d'insertion.

En 2013, nous avions constitué 9 dossiers SIAO, en 2014, nous n'en avons constitué que 5.

Fin 2014, vu le peu de dossiers constitués, il nous est apparu nécessaire de mener une réflexion en équipe sur l'opportunité de continuer à constituer des dossiers SIAO. Nous avons fait entre autres le constat que les propositions sont souvent tardives, notamment quand il s'agit «d'urgence», qu'elles sont parfois non adaptées (structure accueillant également des adultes en grande difficulté ou située à l'autre bout du département), que le travail de suivi des demandes est lourd car nous devons actualiser les informations. Nous avons donc pris la décision de ne plus monter de dossiers SIAO en 2015, et de prendre contact en présence du jeune avec les assistantes sociales de secteur.

Même si les orientations directes sont en diminution, nous continuons à travailler avec les structures d'hébergement du territoire et des alentours. C'est ainsi que nous avons rencontré le foyer Équinoxe, La Marcotte et Accueillir.

En outre, chaque antenne entretient un partenariat privilégié avec les structures d'hébergement géographiquement proche :

- L'équipe de Trappes avec le centre de La Boissière (centre Saint Yves) qui accueille des jeunes filles dans l'urgence ainsi qu'avec Médiane Logement Jeunes.
- Le conseiller référent de la ville de Magny les Hameaux avec le foyer maternel de la Nouvelle Etoile.
- Les conseillers de l'antenne de Guyancourt avec l'internat éducatif (mineur+ jeunes majeurs) Étape. Une éducatrice du foyer qui a pour mission d'orienter les jeunes vers des formations ou des emplois a été accueillie sur divers ateliers de la Mission Locale (atelier emploi/ atelier «me regarder») et ce dans le but de favoriser le suivi et l'accompagnement des jeunes avec notre structure.
- Nous travaillons bien avec les deux Foyers de Jeunes Travailleurs du territoire, le Relais Jeune des Prés à Montigny et celui d'Élancourt.

La Mission Locale participe aussi aux commissions de suivis mensuels de l'ADEF.

Nous poursuivons notre étroite collaboration avec le CLLAJ de Saint Quentin en Yvelines. D'une part en proposant à 155 jeunes de contacter le CLLAJ, essentiellement des jeunes avec des demandes solvables ou en cours de consolidation, d'accès à un logement autonome, mais aussi des jeunes ayant besoin d'être accompagnés dans leurs démarches de constitution de dossier DALO. 101 jeunes ont contacté le CLLAJ.

D'autre part, au printemps nous avons organisé avec le CLLAJ un rendez-vous de l'insertion abordant 5 thèmes liés au logement :

- Quel est le coût d'une location ? (toutes dépenses confondues)
- Où s'adresser pour obtenir une aide financière ?
- Qu'est-ce qu'un HLM?
- À qui s'adresse le logement temporaire ?
- Qu'est-ce que l'éco-énergie ?

Plus d'une vingtaine de jeunes y a participé et plusieurs ont été reçus par la suite au CLLAJ pour un suivi personnalisé.

La CASQY, en partenariat avec les foyers et services pour jeunes travailleurs en lle de France, a mené une étude sur le logement des jeunes actifs à Saint Quentin en Yvelines. La Mission Locale s'est associée à cette étude et participe aux réunions institutionnelles.



Melle s'est inscrite à la Mission locale de Saint-Quentin en Yvelines et des Environs en Janvier 2014. Originaire de Guadeloupe, elle est venue en métropole pour trouver du travail.

Hébergée chez sa tante, la jeune est venue pour chercher un emploi dans le domaine de la sécurité car elle est titulaire d'un diplôme dans ce domaine. Ne trouvant pas de travail, le climat est devenu très tendu chez sa tante, et elle s'est retrouvée en rupture d'hébergement et donc seule sur le territoire.

Pendant environ deux mois, Melle bénéficie d'hébergements via le 115. Ne trouvant toujours pas d'emploi, je lui propose de travailler son projet professionnel dans le cadre du Pôle de Projet Professionnel, porté par Free Compétences. Elle travaille un projet dans le domaine de la peinture, mais l'allocation de la formation professionnelle d'environ 320 euros, ne lui suffit pas pour accéder à un foyer.

Aussi, nous lui avons proposé une formation pré-qualifiante à l'AFPA, dans un centre qui proposait un hébergement. Entre temps, en partenariat avec le secteur d'action sociale, nous avons mis en place un dossier SIAO.

La jeune a été acceptée à l'AFPA, nous avons donc arrêté la mise en place du SIAO URGENCE. Melle a été jusqu'au bout de sa pré-qualification, mais elle n'a pas été retenue pour poursuivre en formation qualifiante préparant au CAP peinture.

Elle n'a donc plus d'hébergement et reviens me voir. Je contacte les services sociaux, nous constituons un nouveau dossier de demande d'aide pour entrer en foyer. Pendant ce temps là, Melle passe ses journées à appeler le 115, sans grand succès.

Avec l'aide des partenaires, nous avons réussi à la positionner sur le foyer de la Boissière à Trappes où elle est acceptée pour une durée indéterminée. Ayant repréparé sa candidature, elle intégrera finalement l'AFPA à la prochaine rentrée scolaire pour préparer un CAP peinture.

En attendant, elle fréquente assidûment le service emploi de la Mission Locale et postule aux offres proposées. Elle commence à avoir des entretiens d'embauche et voit enfin une partie du bout du tunnel.



Mlle K. est âgée de 21 ans. Elle est arrivée en France en 2007. Elle a d'abord été hébergée chez son oncle à Vanves puis est venue vivre chez sa sœur à Trappes.

Elle a obtenu un CAP employé de vente en contrat d'apprentissage en 2013, puis a commencé une formation en coiffure qu'elle n'a pas menée à terme. Elle est demandeuse d'emploi indemnisée (environ 440 euros) depuis cette date. La cohabitation chez sa sœur et surtout avec le mari de celle-ci est devenue de plus en plus difficile, et le jour où elle a été mise à la porte, elle s'est adressée à nous afin de trouver une solution d'hébergement.

Via le 115, nous lui avons trouvé un hébergement d'urgence à Plaisir, et parallèlement, nous l'avons mobilisée sur une recherche d'emploi alimentaire, lui faisant comprendre qu'une solution d'hébergement un tant soit peu stable serait très difficile à trouver dans sa situation.

Sachant que cet hébergement à Plaisir ne pouvait durer qu'environ six semaines et qu'à priori le 115 ne pouvait lui faire aucune proposition à proximité de Saint-Quentin en Yvelines, ce qui aurait rendu plus difficile son accompagnement et ses démarches, nous avons sollicité l'assistante sociale du 115 pour qu'elle constitue un dossier SIAO insertion.

Le temps que les démarches se fassent, l'hébergement à Plaisir a pris fin et Mlle K. a dû négocier avec sa sœur et son beau-frère un retour temporaire.

Au bout de 2 ou 3 semaines, elle a intégré un hébergement à La Traverse et a trouvé un emploi d'hôtesse de caisse qui si elle le tient lui permettra de rechercher plus sereinement et surtout avec plus de chance de succès, une solution de logement plus stable.

La santé

SPONTANÉMENT PEU DE JEUNES FONT PART DE QUESTIONS CONCERNANT LEUR SANTÉ AU COURS DES ENTRETIENS AVEC LEUR CONSEILLER. AINSI LA QUESTION DE LA SANTÉ, N'EST PAS LA PLUS FACILE À ABORDER AVEC LES JEUNES, EN PREMIER LIEU PARCE QUE BEAUCOUP, POUR DES RAISONS DIVERSES, Y SONT PEU RÉCEPTIFS, ET AUSSI PARCE QUE LE CONSEILLER PEUT ÊTRE CONFRONTÉ À DES SITUATIONS TRÈS DÉLICATES, BIEN SÛR EN CE QUI CONCERNE LA SANTÉ MENTALE, MAIS AUSSI LA SANTÉ PHYSIOUE OU LE HANDICAP.

Cette thématique est très large. Elle va de l'accès au droit, aux petits soucis courants ou beaucoup plus graves, à la prévention, à l'intime, en passant par ce qui fait souffrir le jeune et/ou ce qu'il veut cacher et/ou ce qu'il ne veut pas voir. Il est souvent plus facile de demander au jeune s'il a des droits ouverts à la CPAM ou s'il sait à quoi sert une mutuelle, que de parler de prévention, de sexualité, de conduite à risque, ou de chimiothérapie.

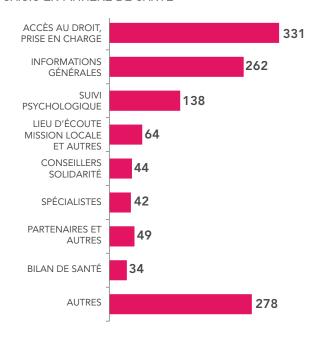
Dans bien des situations, le conseiller ne peut se protéger en se retranchant derrière une approche technique. Mais que ce soit délicat ou pas, que ce soit déstabilisant ou pas, le conseiller doit être attentif à ce que le jeune exprime ou manifeste comme préoccupation, symptôme ou souffrance. Il doit également s'assurer de la situation administrative du jeune au regard de la Sécurité Sociale ou de la CMU (les jeunes faisant partie des populations les plus exclues de la couverture maladie, souvent il est vrai par négligence pour effectuer les démarches administratives), repérer s'il a besoin d'une couverture complémentaire, l'informer et le conseiller sur les démarches à effectuer, lui donner les coordonnées des interlocuteurs de santé dont il a besoin, faire les demandes d'aide financière nécessaires pour qu'un jeune sans ressource ne soit pas exclu de l'accès aux soins.

Il lui faut aussi savoir parler avec le jeune de la souffrance psychique, et lui faire passer le message que comme une grippe, cela se soigne mieux en rencontrant un spécialiste et que cela ne signifie pas qu'il soit fou...

Il y a aussi la question du handicap diagnostiqué ou non, accepté ou non, par le jeune ou par sa famille,..., pour pouvoir aller jusqu'à la reconnaissance de « personne handicapée » si cela se justifie.

En 2014, les conseillers ont abordé au moins une fois une question relative à la santé avec 496 jeunes, contre 515 l'année précédente.

LES 1242 ACTES PROFESSIONNELS SAISIS EN MATIÈRE DE SANTÉ



♦ PARTENARIAT LOCAL

Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire l'IPS, Institut de Promotion de la Santé, acteur actif en ce domaine, et très ouvert au partenariat. C'est ainsi que les référentes santé participent aux Ateliers Santé Ville, ainsi qu'au le groupe de travail « mise en synergie partenariale », lieu de réflexion sur les thématiques à aborder pendant l'année. Cette collaboration, entre autres, leur permet d'enrichir leurs connaissances, afin de mieux remplir leur rôle de personne ressource auprès des conseillers. Cette année, ces ateliers ont traité des thématiques suivantes.

- L'addiction c'est quoi ? signes d'alerte ?
- Le stress des adolescents
- Le secret professionnel
- Le risque suicidaire
- Repérage de la maladie psychique

PRÉVENTION SECOURS CIVIOUE NIVEAU 1

L'IPS nous a aussi proposé de poursuivre le partenariat autour de la préparation du PSC1. Cette année trois sessions ont été organisées et 15 jeunes ont obtenu leur attestation.

Le PSC1 s'intégrant dans un parcours d'insertion, comme outil de valorisation et de mise en confiance, nous souhaitons pouvoir continuer à le proposer aux jeunes.

La santé

◆ LES RÉFÉRENTES SANTÉ ONT AUSSI PARTICIPÉ :

- À la formation «Situations de violences faites aux femmes, repérer, prévenir, orienter, accompagner les personnes», formation proposée par le CIDFF et le Planning Familial.
- À la formation «Adolescence, usages à risque et addictions» proposée par l'IPS
- À la conférence «Comment gérer vos frais de santé ?» organisée par l'IPS dans le but d'améliorer l'accès à la santé des populations.
 - Présentation et diffusion du livret «Comment gérer vos frais de santé ?», ce livret est à destination de la population et des professionnels.
 - Présentation des dispositifs d'accès à la santé (avec la CRAMIF et la CPAM)
 - Présentation des actions communes IPS / IPC (bilans de santé sur site, ateliers santé)

- Au comité partenarial santé organisé par l'ADEF, l'objectif étant :
 - Avoir une cartographie des principaux acteurs
 - Mettre en place une dynamique et un programme d'action en prévention santé/accès aux soins/accès aux droits de santé à destination des publics jeunes logés au sein de la résidence
 - Étayer nos éléments de diagnostics concernant les besoins des jeunes
 - Impliquer les acteurs dans une réflexion autour de la méthodologie de projet, réfléchir autour de la question de l'adhésion et de l'approche participative.
- À différentes rencontres partenariales avec :
 - le Centre de planification
 - le CRIPS
 - la CRAMIF
 - la Cité des métiers

TOUT COMME DANS LE RESTE DE NOTRE SOCIÉTÉ, LE HANDICAP RESTE ENCORE SOUVENT UN SUJET TABOU ET DIFFICILE À ABORDER EN MISSION LOCALE, QUE CELA VIENNE DU JEUNE OU D'UNE CERTAINE GÈNE POUR NE PAS DIRE MALAISE DU CONSEILLER.

Depuis plusieurs années, nous constatons une augmentation régulière du nombre de jeunes pour lesquels nous savons qu'ils bénéficient d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Une quarantaine en 2014 plus ceux pour lesquels nous ne le savons pas. Or la prise en compte du handicap constitue un élément incontournable pour la réussite de l'accompagnement du jeune dans son parcours d'insertion professionnelle.

Même si ces jeunes concernés représentent une minorité au sein de notre public, le travail des conseillers est souvent long et délicat. En effet le jeune concerné ou sa famille, est souvent dans le déni quand on lui parle du handicap ou il n'a pas forcément pris conscience de l'importance de cet élément avec lequel il s'accommode au quotidien.

Le conseiller est là pour l'amener à prendre conscience de son handicap. Le conseiller doit également lui expliquer ce qu'est une «Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé» et bien souvent l'aider à constituer son dossier, et lui présenter les bénéfices que peut apporter cette reconnaissance dans leur insertion professionnelle en complément de la mobilisation si cela est possible des mesures de droit commun :

- accès à la formation et emploi
- aides matérielles et humaines
- aide à la mobilité
- aide à la création d'entreprise

S'il est une problématique qui par définition nécessite un travail partenarial, c'est bien celle-ci. Ainsi nous travaillons étroitement avec les assistantes sociales, les éducateurs, la MDPH, Cap Emploi, ainsi que tous les autres services de proximité de santé (essentiellement les CMP et la MGEN de la Verrière).

En outre, nous participons aux commissions EPS (Équipes Pluridisciplinaires Spécialisées), auxquelles la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) invite différents partenaires tels que les Missions Locales, les assistantes sociales, ... Ces commissions donnent lieu à des échanges concernant la situation personnelle et médicale du public jeune de la MDPH. L'EPS fait des propositions en réponse aux demandes du jeune (RQTH, demande d'orientation, AAH, formation, emploi...), afin de reconnaître les droits des personnes à la compensation par la commission des droits de l'autonomie (CDAPH).

Le fait de participer à ces commissions nous permet d'appuyer les dossiers des jeunes en commission afin de valider leurs demandes, et permet aussi aux partenaires de nous orienter des jeunes.



Monsieur M vient à la MLSQYE depuis septembre 2014 pour des démarches d'insertion socio-professionnelle. Il nous a été orienté par la MDPH de Saint-Germain en Laye pour l'accompagner dans un nouveau projet, puisqu'il bénéficie depuis cette date d'une RQTH, sans l'AAH.

M possède depuis juin 2014 un CAP électricité. Suite à l'apparition d'une maladie physique non curable, il n'a pu continuer dans cette voix alors qu'un employeur était prêt à l'embaucher après son diplôme. Sa voix professionnelle était toute trouvée!

Ses douleurs physiques liées à sa pathologie ne cessent de s'accentuer. Des douleurs articulaires persistent et de nouvelles apparaissent. La fatigue physique est permanente chez ce jeune.

Malgré ses difficultés nous essayons de l'aider à travailler un nouveau projet professionnel. Nous l'avons orienté sur un POP I à la Mission Locale afin de trouver un métier qui pourrait être compatible avec ses problèmes de santé. Malgré son énorme fatigue physique nous arrivons tant bien que mal à l'orienter vers les métiers de l'administratif. Ce secteur d'activité est totalement inconnu pour ce jeune mais semble l'intéresser. Nous lui demandons donc de rechercher un stage afin de valider ce projet.

Malgré les efforts fournis par ce jeune, il ne trouve aucun stage. Les raisons : fatigue persistante qui donne l'impression d'une certaine asthénie, fortes douleurs articulaires qui parfois l'empêchent de marcher, de rester debout, de garder les jambes pliées,..., et aussi il renvoie une image d'une personne triste, très fatiguée et ayant du mal à s'exprimer. Toutes ses raisons constituent un frein à son insertion professionnelle. Par le biais de notre réseau d'entreprises nous lui trouvons un stage à la base de loisirs de Saint Quentin en Yvelines.

Maintenant si nous devions réaliser un bilan, il nous apparait important de noter que M est en réelle difficulté d'insertion professionnelle à cause de la fatigue physique et des douleurs liées à sa maladie qui semblent être violentes pour lui. Malgré toute sa bonne volonté il n'a pu être présent à chacun de nos rdv à cause de sa maladie. Il a fait d'énormes efforts physiques et sur lui, afin d'avancer dans sa vie. Son stage d'une semaine a été difficile à mener à terme, mais il a tenu bon. Le retour du tuteur est positif. Il le décrit comme une personne calme, discrète, qui s'est bien intégré dans le groupe, mais un garçon très épuisé physiquement.

Sa maladie a fait qu'il s'est retrouvé sans emploi, avec une formation non valorisable, sans ressources financières et sans logement suite à l'arrêt de son accompagnement ASE depuis fin novembre. Avec l'accompagnement de son médecin nous avons renvoyé son dossier à la MDPH pour étudier à nouveau sa demande d'AAH, qui a fini par être accordée au bout de six mois.

Il est compliqué pour la Mission Locale de l'accompagner de façon correcte dans son projet compte tenu de ses difficultés. M aurait besoin d'une structure plus adaptée à ses problèmes afin de mener à bien son projet et surtout de façon plus sereine pour lui ; telle que le CRP (Centre de Reconversion Professionnelle) Auxilia de Nanterre qui propose des formations dans le domaine administratif de niveau V.



♦ LE CONTEXTE

En 2014, l'activité du lieu d'écoute a connu une rupture, avec le départ à la retraite à la fin du premier semestre, de la psychologue qui en avait la charge depuis une vingtaine d'années. De ce fait, elle n'a plus pris de nouveaux accompagnements et nous n'avons pas d'éléments sur son activité. Devant les incertitudes budgétaires, le choix a été fait de pourvoir ce poste en interne avec la psychologue qui a en charge les POP Individuels, et de ne plus assurer ce service qu'une demi-journée par semaine.

Pour la période de septembre à décembre 2014, 14 jeunes (10 jeunes filles, 4 jeunes hommes) ont été reçus au lieu d'écoute. La fréquence va de l'unique rendez-vous à des accompagnements plus longs. 3 jeunes ont pris rendez-vous mais ne sont pas venus.

◆ ATTENTES, ESPÉRANCES DES JEUNES VENANT AU LIEU D'ÉCOUTE

On peut les regrouper comme suit :

- Souffrances familiales, désaccords, incompréhensions, maltraitance
- Manque de motivation : évoquer les freins, les bénéfices et les intentions
- Souffrances sociales, phobie scolaire
- Comportements de mise en danger de soi : prostitution, addictions, drogues, alcool

Le lieu d'écoute a permis aux jeunes venant se confier à une psychologue de raconter leur histoire, leurs souffrances. Ces entretiens permettent de faire un travail d'élaboration sur ce qu'ils peuvent changer, retrouver une liberté d'action, de marge de manœuvre dans ce qu'ils veulent entreprendre.

L'évocation de leurs souffrances psychiques avec la psychologue les aide à faire la part des choses sur ce qu'ils peuvent, d'une part changer et se mettre en mouvement, et d'autre part sur ce qu'ils ne peuvent pas changer et se mettre alors dans une attitude d'acceptation, ne plus être dans la culpabilité. Il est alors important de mettre des mots de réconciliation qui tissent une trame, celle d'une autre histoire en train de se dérouler dans l'actualité des rendez-vous.

L'évocation de souvenirs douloureux où culpabilité, ressentiment, perte de valeurs, mauvaise estime de soi, agressivité sont les conséquences d'un dialogue souvent difficile avec la famille. Cette dernière peut garder une influence toxique sur l'inertie dans laquelle le jeune est installé depuis des années. Les jeunes viennent avec le désir de trouver une solution pour se défaire de ces liens toxiques,

retrouver la force d'oser dire ce qui ne va pas, de s'affranchir de relations néfastes. Ils ont besoin d'être écouté dans leur souffrance, de faire la part des choses, d'organiser leurs idées, leurs émotions pour mieux les comprendre, les accepter et voir sur quels éléments personnels ils peuvent agir et si ils sont prêts à assumer les conséquences de ces changements. Ce temps d'analyse, de réflexion sur soi, sur le sens qu'ils peuvent donner à leurs souffrances est le plus souvent long, difficile à concrétiser. Il s'agit aussi de les accompagner dans les choix qu'ils pressentent mais qu'ils n'osent pas encore affirmer de peur de déplaire, de ne plus être aimé, de perdre toute considération.

La tristesse, le découragement, l'autoaccusation sont générés par ces situations de souffrance. Ils ont la volonté de vouloir être compris, de pouvoir traduire et exprimer leurs émotions. Il peut s'en suivre la dépression, des troubles plus profonds avec anxiété pathologique qui nécessitent alors une passation de cet accompagnement vers l'acceptation d'une prise en charge spécifique par un lieu relais identifié ensemble avec la psychologue. Le lieu d'écoute sert alors de relais avec début de travail d'élaboration psychique pour que les jeunes prennent conscience de leurs troubles devenus envahissants dans leur quotidien et handicapant la réussite de toute démarche d'insertion socio-professionnelle.

♥ CONCLUSION

Globalement, ce travail de parole et d'écoute leur a permis de renouer avec des projets de vie personnelle et professionnelle.

Ils ont pris conscience de l'importance d'identifier, de repérer leurs ressources personnelles, de savoir ce qu'ils pouvaient faire pour ne pas se sentir limités dans leurs aspirations.

- Pour 2 jeunes, un travail à visée psychothérapeutique a pu être envisagé pour dans un cas une souffrance familiale et l'autre cas des comportements addictifs à l'alcool et au cannabis compromettant toutes démarches d'insertion professionnelle.
- 2 jeunes n'ont pas interrompu un parcours d'insertion professionnelle qu'ils voulaient abandonner sans avoir pris le temps d'analyser un certain nombre d'éléments. Ils étaient dans une démarche d'acceptation et d'accompagnement au changement.
- 2 jeunes sont repartis sur une dynamique de recherche d'emploi
- 3 jeunes sont venus et ont abandonné l'accompagnement
- 5 jeunes poursuivent ce soutien

La justice L'accès aux droits

L'ACCÈS AUX DROITS EST L'UN DES DEUX PÔLES DE LA THÉMATIQUE JUSTICE. IL ARRIVE FRÉQUEMMENT QU'UN JEUNE AU COURS D'UN ENTRETIEN AVEC SON CONSEILLER RÉFÉRENT ÉVOQUE DES FAITS QUI DÉNOTENT –OU CONNOTENT – DES PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JUDICIAIRE.

Ainsi, en 2014, les conseillers de notre structure ont informé 122 jeunes sur le plan juridique à 153 reprises. Dans certains cas, ces préoccupations renvoient à des problématiques qui peuvent affecter l'insertion professionnelle et sociale du jeune. Quand nous exprimons que les conseillers informent les jeunes sur le plan juridique cela signifie qu'ils donnent un premier niveau d'information d'ordre général. Ensuite, si nécessaire, ils relaient les jeunes vers un organisme spécialisé, notamment sur notre territoire la Maison de Justice et du Droit. De la sorte, les conseillers de la Mission Locale ont effectué 62 contacts avec un organisme d'accès au droit pour informer 51 jeunes. De surcroît, ils ont orienté 119 jeunes à 146 reprises afin que ceux-ci se rendent directement dans un organisme d'accès aux droits.

◆ PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES ABORDÉES PAR LES JEUNES

Cette année comme les précédentes, les principales questions concernent le droit du travail, le droit des étrangers et les tensions inhérentes aux relations familiales de certains jeunes.

Les conseillers sont souvent solllicités sur des points de droit du travail. Les principales questions concernent le paiement ou le non paiement des heures supplémentaires, les retenues sur fiche de paie, les procédures de licenciement ou de démission, la remise des documents de fin de contrat,... Les conseillers donnent alors au jeune un premier niveau d'information, puis souvent l'orientent vers un partenaire spécialisé dans l'accès au droit, notamment la Maison de Justice et du Droit de Saint-Quentin en Yvelines, où le jeune pourra recevoir un deuxième niveau d'information, et une connaissance plus précise des options judiciaires auxquelles il pourrait avoir recours.

Ensuite, cette année 2014 comme en 2013, les conseillers ont reçu des jeunes de nationalité étrangère dont le statut de résidence en France ne leur permet pas de bénéficier d'un suivi optimal de la part de la mission locale. Pourtant, ils se présentent à la mission locale avec une demande d'insertion professionnelle : trouver une formation (en français langue étrangère), un emploi, etc.

De manière générale, il semble y avoir eu quelques progrès par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit de la possibilité pour la Mission Locale de prescrire des formations financées par l'Office Français de l'Immigration Internationale (OFII) et ne nécessitant pas d'autorisation de travail préalable pour pouvoir en bénéficier. D'autre part, la circulaire de novembre 2012 rend possible à titre exceptionnel une demande de séjour émanant d'étranger afin qu'ils puissent régulariser leur séjour en France.

Ainsi, depuis la crise de 2008, les conseillers reçoivent un nombre non négligeable de jeunes étrangers extra-communautaires en demande d'insertion présentant un titre de séjour d'un autre pays de l'espace Schengen, notamment d'Espagne et du Portugal. Bien qu'il leur donne l'autorisation de travailler dans le pays concerné, ce n'est pas le cas en France. Du coup, les conseillers ne peuvent leur proposer que des dispositifs locaux de formation ou de l'occupationnel.

Une autre problématique notable et récurrente réside dans la présence sur notre territoire de jeunes mineurs isolés sous protection de l'Aide Sociale à l'Enfance des Yvelines. Ces derniers ne disposent pas tous d'une autorisation de travailler et ne peuvent donc pas bénéficier d'un suivi conséquent par rapport à leur demande de la part de la Mission Locale. Dans ce cas encore, la complexité des relations institutionnelles, les problèmes d'asymétrie entre transfert de compétence et de ressources, rendent difficile l'intelligibilité des situations pour les jeunes concernés ainsi que pour les accompagnants sollicités et donc la décision et la mise en œuvre d'actions appropriées.

Enfin, une autre problématique récurrente dans les entretiens apparaît dans les conflits intrafamiliaux, à savoir d'une part entre parents et enfants et d'autre part, entre conjoints. Ils peuvent se traduire par des ruptures d'hébergement, des ruptures administratives (domiciliation), des tensions plus ou moins graves qui affecteront de manière variable l'insertion des jeunes concernés. Le référent Mission Locale peut être un relais choisi par le jeune pour se confier sur cette situation (qu'il en soit victime ou témoin), pour demander conseil quant à la démarche à suivre. Si bien que, quand il le juge utile, le conseiller peut activer un ou plusieurs membres du réseau de partenaires locaux : non seulement la MJD mais aussi les éducateurs de prévention et/ou la Médiatrice du Commissariat.



LA PRISE EN CHARGE AINSI QUE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SOUS MAIN DE JUSTICE NE S'ENVISAGENT QUE SOUS LA FORME D'UNE COLLABORATION AVEC LES SERVICES DE LA JUSTICE. LES DEUX PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS DES CONSEILLERS DES MISSIONS LOCALES SONT LES ÉDUCATEURS DE LA PJJ ET LES CONSEILLERS DU SPIP (MILIEUX OUVERT ET FERMÉ).

♦ LE PARTENARIAT AVEC LA PII

L'essentiel des relations entre la PJJ et la Mission Locale s'est réalisé au quotidien au cours de contacts réguliers. Ceux-ci peuvent avoir lieu dans différentes situations : dans le cadre d'un entretien avec un jeune mineur où l'éducateur est présent ou bien dans le cadre plus fréquent d'un entretien téléphonique entre le conseiller et l'éducateur. Souvent, l'éducateur joue un rôle de déclenchement ou parfois de réactivation de la relation entre le jeune mineur et la Mission Locale. Le lien PJJ – Mission Locale trouve son sens aussi dans la nécessité d'un échange d'information et de concertation afin d'aider au mieux le jeune. Du côté du conseiller, cet échange permet notamment de situer le jeune mineur dans son contexte quotidien : est-il en foyer d'accueil spécialisé ou bien est-il suivi dans le cadre d'une AEMO-administrative ?

Cette année, nous avons été associés au travail de mise en place du projet de parcours citoyens initié par la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ce projet propose d'aider ces jeunes à financer leur permis de conduire, dans le cadre d'un travail d'élaboration de leur projet professionnel et comprend des actions concrètes autour de la citoyenneté.

◆ LE PARTENARIAT AVEC LE SPIP

Tout comme pour la PJJ, nous travaillons de façon étroite avec les conseillers d'insertion et de probation du SPIP des Yvelines qu'ils interviennent en milieu fermé ou ouvert. De par la spécificité du milieu fermé, les échanges sont souvent téléphoniques. Cependant, nous avons effectué en 2014 une vingtaine de visites en détention à la Maison d'Arrêt des Yvelines de Bois d'Arcy. D'autres étaient programmées, mais il arrive assez souvent que suite au comportement du jeune ou un problème plus global, les visites soient annulées. Nous sommes aussi amenés à préparer par relation téléphonique la sortie de jeunes incarcérés ailleurs en lle de France ou dans d'autres régions.

Au niveau institutionnel, la Mission Locale a participé à un événement organisé par le SPIP des Yvelines sous l'égide de la Préfecture des Yvelines. Dans le cadre de la préparation de ce temps fort, la Mission Locale a participé avec de nombreux partenaires aux réunions qui ont permis de définir les rôles des diverses institutions ainsi que les modalités de collaboration entre les acteurs de la prise en charge des publics justiciables, et élaborer des méthodes et procédures afin que ces jeunes puissent être mieux pris en charge et bénéficier des dispositifs d'insertion qui leur sont destinés. Pour 2015, l'objectif est la consolidation de ce partenariat et la mise en place de procédures concrètes d'intervention au bénéfice des jeunes incarcérés en particulier à la Maison d'Arrêt de Bois d'Arcy en collaboration étroite avec les

Enfin, il nous semble utile de relancer le réseau des référents justice pour les Missions Locales du département pour échanger sur les pratiques en la matière des différentes structures, coordonner voire harmoniser la prise en charge par les Missions Locales des jeunes sous main de justice.

Conseillers d'Insertion et de Probation.



Au début de l'année 2014, monsieur S. incarcéré à la Maison d'Arrêt du Havre sollicite la Mission Locale par courrier. Il y formule son projet professionnel et son souhait de mettre en place un aménagement de peine. Comme souvent dans ce genre de demande, la formulation de son objectif professionnel est un peu confuse, irréaliste et dispersée : un peu de « CACES » et conduite poids lourd par ici, un peu de sécurité par là. Mais heureusement il a joint un curriculum vitae à son courrier.

Je lui adresse une réponse où je lui explique la nécessité de reformuler sont projet et, comme son CV semble l'attester, de le recentrer sur un objectif réaliste, correspondant à son parcours scolaire et professionnel. Désire-t-il revenir à une formation en bâtiment, en électrotechnique ou autre (puisqu'il a entamé un CAP PROELEC) ?

Parallèlement, je contacte sa conseillère SPIP de la Maison d'Arrêt. Elle m'informe qu'il s'agit d'un jeune entretenant des relations correctes en détention, à savoir non seulement avec ses codétenus mais aussi avec le personnel pénitentiaire. Elle confirme le caractère confus de son projet professionnel. Je lui fais part du fait que monsieur a acquis une petite expérience en bâtiment et de la possibilité d'une réorientation dans ce domaine.

Le jeune me répond qu'il est intéressé par le bâtiment, mais plus par la peinture que par l'électricité. Je recontacte donc sa conseillère de probation afin de lui soumettre la possibilité d'une orientation en formation pré-qualifiante et qu'elle me fasse part de son avis sur la faisabilité de cette orientation par rapport à la situation pénale du jeune. Elle me donne le feu vert pour faire la proposition au jeune. Je contacte un organisme de formation de notre territoire, Bleu Oxygène Développement afin de vérifier l'opportunité d'une orientation d'un jeune sous main de justice. Nouveau feu vert.

Un nouvel échange épistolaire plus tard, le jeune m'autorise à transmettre sa candidature à BOD. Comme convenu, BOD fait parvenir à la Maison d'Arrêt une convocation écrite pour monsieur.

La commission d'application des peines accepte une autorisation de sortie afin que le jeune puisse participer à la phase de recrutement. Celle-ci se réalise en octobre 2014. L'organisme de formation accepte la candidature du jeune sous réserve qu'il refasse sa carte d'identité dont la validité est arrivée à expiration, car c'est indispensable pour que l'organisme soit payé et le jeune rémunéré.

En avril 2015, l'intéressé finit par obtenir sa carte d'identité. Mais, il ne peut intégrer la formation car il a fêté son vingt-sixième anniversaire en janvier 2015 ...



La mobilité internationale

◆ LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Ce sont plutôt les jeunes qui font part à leur conseiller de leur désir de partir à l'étranger. Autant certains jeunes ont déjà travaillé ce projet et ont besoin d'informations afin d'essayer de le concrétiser, autant pour certains jeunes, cette idée de départ n'est pas vraiment réfléchie, et il s'agit alors plus d'une envie passagère, que d'une réelle étape dans la construction du parcours professionnel. Pour cette catégorie de public, le projet de mobilité s'arrêtera là car ils ne sont pas forcément prêts à se mobiliser pour la préparation et la mise en œuvre de leur séjour. Cependant, cette proposition peut aussi émaner des conseillers, pour certains jeunes auxquels un séjour à l'étranger pourrait apporter un complément de formation linguistique ou d'expérience, valorisable dans leurs démarches d'insertion professionnelle ultérieure.

◆ LE RÔLE DES CONSEILLERS

Le rôle des conseillers est double. Dans un premier temps ils apportent aux jeunes des éléments d'informations sur la mobilité internationale, les dispositifs d'aide au départ, et les démarches à mettre en place pour préparer le séjour à l'étranger. Durant la phase de concrétisation de ce projet qui suit, les conseillers apportent aux jeunes une aide à la constitution des dossiers de candidature aux différents dispositifs, les orientent vers les différents partenaires qui interviennent sur cette thématique, et suivent l'avancée du projet et essaient de rechercher des solutions aux difficultés qui peuvent subvenir.

JEUNES ONT ABORDÉ LA MOBILITÉ INTERNATIONALE AVEC LEUR CONSEILLER, ET CE À 82 REPRISES

> 9 JEUNES ONT MENÉ LEURS DÉMARCHES PRÉPARATOIRES À TERME

SONT PARTIS AUX USA EST PARTI AU PORTUGAL 1 EST PARTI AU CANADA

ONT TROUVÉ
UN EMPLOI OU
UNE FORMATION
ET ONT DIFFÉRÉ
LEUR PROJET

2 SONT EN ATTENTE DE DÉPART

L'AIDE AU DÉPART AUTONOME EN VACANCES

Depuis 2010 nous sommes adhérents du dispositif « Parcours Vacances» dont la vocation est de favoriser l'accès aux vacances des personnes qui en sont exclues.

L'aide financière apportée au jeune dans le cadre de ce dispositif est de 180 euros sous forme de chèques-vacances (ANCV) utilisables uniquement en France.

Pour bénéficier d'un co-financement de « Parcours Vacances» ces séjours doivent respecter certains critères (durée minimale de 4 jours et 3 nuits en France Métropolitaine, Outre-Mer, et/ou dans les pays de l'Union Européenne, projet monté essentiellement par les jeunes et vécu sur place de manière autonome, en individuel ou en groupe,...).

La préparation d'un projet de départ en vacances autonomes, permet de renouveler le travail quotidien autour de l'accès à l'autonomie par la mobilisation d'un certain nombre de ressources telles que l'anticipation, l'organisation, la mobilité, la sociabilité, etc.

Ces compétences acquises ou renforcées lors du montage de ce projet ont vocation à être réutilisées dans la suite du parcours du jeune. C'est cette notion de transférabilité des démarches accomplies qui, initialement, a retenu notre intérêt même si l'impact pédagogique est très difficile à évaluer.

Le faible taux d'utilisation peut s'expliquer par le fait que la participation financière du dispositif peut sembler insuffisante aux yeux du public cible pour envisager un départ en vacances, et que ceux-ci doivent être en mesure de partir de façon autonome (sans la famille). D'autre part les bourses d'aide aux départs ne sont à la disposition de la Mission Locale qu'à partir de mai/juin.

25

JEUNES ONT ABORDÉ LE DISPOSITIF PARCOURS VACANCES AVEC LEUR CONSEILLER, ET CE À 39 REPRISES

5

JEUNES ONT BÉNÉFICIÉ DE CE DISPOSITIF POUR FINANCER UNE PARTIE DE LEURS VACANCES

La culture Le parcours culturel

DEPUIS SIX ANS NOUS AVONS DÉVELOPPÉ À DESTINATION DES JEUNES DES ACTIONS VISANT À LEUR FAIRE DÉCOUVRIR LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE CULTURELLE PROPOSÉE PAR LES DIFFÉRENTES SALLES DE SPECTACLES VIVANTS SUR NOTRE TERRITOIRE.

En partenariat avec plusieurs lieux culturels, nous proposons aux jeunes de sortir de leur quotidien en les accompagnant pour assister à des spectacles appartenant à des genres très différents. Cette action a été initiée avec le théâtre de Saint- Quentin en Yvelines, qui est la salle qui nous accueille le plus souvent, et nous l'avons aussi menée en 2014 avec la Ferme de Bel Ébat et la Merise.

Aussi souvent que possible, les chargés de communication organisent pour notre groupe, une rencontre avec les artistes, avant ou après les spectacles, ce qui permet d'échanger sur les visions et ressentis de chacun. Ainsi cette année, les jeunes ont particulièrement apprécié, la rencontre organisée par le théâtre de Saint-Quentin en Yvelines avec des artistes Circasiens lors d'une représentation sous un chapiteau à la Base de loisirs. Fréquemment, nous clôturons la soirée autour d'un verre pour discuter de façon informelle avec les jeunes. Parfois cela permet de déceler certains freins ou difficultés qui ne sont pas toujours évoqués lors d'entretiens avec leur conseiller. Avec l'accord du jeune, nous en informons son référent

Les jeunes ont aussi été invités par le théâtre de Saint-Quentin en Yvelines à la présentation de la future saison, et ils ont sélectionné avec nous les spectacles que nous irons voir la saison suivante.

Nous avons fait le choix pédagogique de demander une participation symbolique de deux euros par spectacle aux jeunes qui le peuvent, et aussi au coût des boissons, dans la mesure de leurs moyens, tout en étant vigilants à ce que des jeunes ne renoncent pas pour des raisons financières.

LE PARTENARIAT AVEC CULTURE DU CŒUR

Depuis 2008, nous proposions à notre public de bénéficier de place gratuite pour des spectacles et des activités de loisirs. En 2014, très peu de places et de réservations ont été retirées.

En décembre 2014, ce partenariat a pris fin avec la fermeture de l'antenne de Culture du Cœur 78. Nous tenons à les remercier pour ces années de collaboration.

JEUNES ONT PARTICIPÉ À L'UN DES 12 SPECTACLES soit 154 participations PIÈCES DE THÉÂTRE Théâtre de Saint-Quentin en Yvelines Projet Luciole Le Misanthrope Azimut Cendrillon Le Prisme Kaplan La Ferme de Bel ébat Tchat Land La Merise L'Augmentation El Cid CABARFT Théâtre de Saint-Quentin en Yvelines Opening night **OPÉRA** Théâtre de Saint-Quentin en Yvelines Armida **CIROUE** Base de Loisirs Les Intouchables SPECTACLE MUSICAL ET **HUMORISTIOUF** La Ferme de Bel Ébat Zhommaj à la chanson française

Les aides financières

LA GARANTIE JEUNES

Fin 2012, le gouvernement a annoncé la création de la Garantie Jeunes, dont la mise en œuvre serait confiée aux Missions Locales. Ce dispositif d'accompagnement assorti d'un sécurisation financière devait être expérimenté sur une dizaine de territoires avant sa généralisation prévue pour fin 2013. Cette généralisation a été reportée à 2017, mais en août, un appel à projet nous a été transmis, dans le cadre de la poursuite de l'expérimentation. La MLSQYE n'a pas pu y répondre, car Monsieur Beaupeux venait d'en prendre la Présidence, et que ce projet aurait eu des implications trop lourdes à analyser dans l'urgence, telles la recherche de nouveaux locaux, alors que nous avons déjà quatre sites.

Cette Garantie Jeunes s'adresse aux jeunes ayant des ressources inférieures au RSA ou vivant dans des familles à très faibles ressources, et vise à assurer à ces jeunes des ressources équivalentes au RSA.

Mais il ne s'agit nullement de l'attribution inconditionnelle d'une aide. En effet les Missions Locales doivent mettre en œuvre des actions d'accompagnement intensif, de l'ordre d'un plein temps, et seuls les jeunes y participant et s'y investissant pourront se voir allouer cette aide.

Sans nier un instant que la situation financière de certains jeunes peut être plus que difficile et que cela nécessite des réponses à la hauteur des besoins, je rappellerais les conclusions sur lesquelles les directeurs étaient quasi unanimes, lors des journées professionnelles de juin 2012. Il faut externaliser la question des aides financières de l'accompagnement assuré par les Missions Locales, car cela introduit un biais dans la relation jeune-conseiller, sans parler des tensions que cela peut générer.

Cependant, au jour le jour, nombre de jeunes ont besoin de soutien ponctuel pour faire face à leurs besoins primaires ou réaliser leurs projets ou tout simplement se déplacer pour aller en formation ou chercher un emploi.

Si la demande est formulée au conseiller, et le dossier de demande constitué par ce dernier, la remise des aides est toujours externalisée de son bureau, soit car la demande est traitée en commission, soit pour les fonds que nous gérons, parce que l'aide est remise au siège, par le comptable.

TYPES D'AIDES CLASSÉES PAR FINANCEUR, PAR CRITÈRES ET PAR DESTINATION :

Les financeurs :

- L'État, Allocation Interstitielle (AI) pour les jeunes CIVIS
- Le Conseil Régional pour les Chèques Mobilité et le dispositif Feu Vert Permis
- Le Conseil Général, Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour la subsistance, les frais de formation, le permis ainsi que le dispositif Permis d'Agir
- La CAF, en substitution du FAJ pour les jeunes bénéficiaires de prestations familiales,
- La plupart des collectivités locales pour les bourses au projet, les aides sociales,...
- Les associations caritatives, les Resto du Cœur et autres,...

Les critères :

Âge, ressources, projet, démarches effectuées...

La finalité:

Subsistance, aide au projet, mobilité, remobilisation,...

Les montants possibles :

Très variables selon le financeur et l'objet, d'une dizaine d'euros à plus de 2000€, en une ou plusieurs fois, avec des montants maximum annuels

Les délais :

De 24h à 6 semaines ou plus

La forme :

Du simple clic dans notre base de données jeunes, au dossier complet avec rapport social et pièces justificatives, en passant par le renseignement d'une fiche de liaison simple,...

La remise:

Chèques au jeune, à un organisme, chèques mobilité, tickets services, etc.

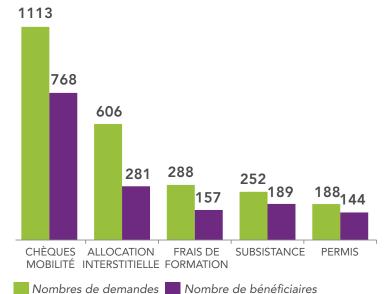
Cette année encore, nous avons mobilisé des aides financières pour environ un tiers des jeunes que nous avons accueillis. Ces aides avaient essentiellement pour objet de:

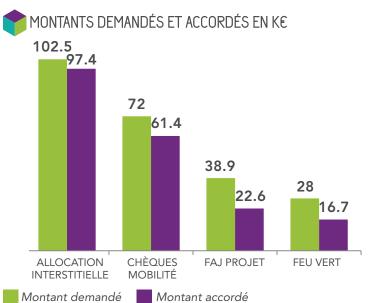
- Financer des titres de transport,
- D'aider les jeunes à faire face à leurs besoins basiques de subsistance, voire d'hébergement,
- Les aider à réaliser leurs projets de formation ou à acquérir du matériel professionnel
- Contribuer au financement du permis de conduire, lorsque ce dernier est nécessaire à la réalisation du projet du jeune.

Les aides financières

Ce graphique recense les demandes des jeunes ou les propositions faites par les conseillers à partir des données saisies dans P3, et d'une année sur l'autre les variations ne dépassent pas les 10% dans un sens ou dans l'autre. Mais les écarts entre les demandes formulées et celles saisies, peuvent être sensibles. Par exemple, nous n'avons saisi que 413 propositions d'allocation interstitielle, mais nous en avons en réalité demandé 606, mais pour que ces deux chiffres concordent, cela nécessite une double saisie, ce qui peut être fastidieux.

LES 5 PRINCIPAUX DISPOSITIFS OU MOTIFS D'AIDE MOBILISÉS





En matière d'aides financières, souvent aussi le jeune ne va pas au bout de sa demande.

- Ainsi alors que les conseillers ont accordé à 768 jeunes des chèques mobilité, seuls 605 d'entre eux sont venus les retirer, souvent parce qu'ils considèrent que le montant ou la durée de l'aide ne sont pas suffisants.
- De même au moins un quart des dossiers de demandes de FAJ ne sont pas finalisés, car certains jeunes ne fournissent pas l'ensemble des pièces constitutives du dossier, ou ne donnent pas suite à leur demande, car il faut attendre entre un et parfois trois mois, pour avoir les réponses de l'ensemble des financeurs sollicités.
- Soit, et c'est le cas avec l'ASP (ex CNASEA), Agence de Services et de Paiement, qui a changé de nom mais pas sa pratique, des difficultés de traitement des demandes, empêchent le versement de l'aide attendue par le jeune. Ainsi alors que nous avons demandé 102 465 euros, seulement 97 365 euros ont réellement été versés. En partie parce que nous avons transmis des dossiers incomplets ou tardivement, mais plus souvent car l'ASP n'a pas traité le dossier, ce qui nécessite de longues démarches pour que le jeune perçoive l'aide demandée.

En fonction des besoins et du projet de chaque jeune, et du dispositif sollicité, les montants demandés sont très variables. Ces montants peuvent aller d'une aide de 12 euros pour financer un ticket Mobilis ou un Pass Navigo hebdomadaire, à plus de 2000 euros dans le cadre de cofinancements générant la constitution et la présentation de plusieurs dossiers afin d'aider les jeunes à pouvoir réaliser leur projet de formation, par exemple d'aide-soignant.

Une aide fréquemment mobilisée n'apparaît pas dans ce graphique, ce sont les FAJ subsistance, demandes d'aides ponctuelles bénéficiant d'un traitement rapide, qui permettent au jeune de faire face à ses besoins alimentaires. Nous ne sommes pas outillés pour suivre le traitement donné aux demandes. Il y a quelques années, cela concernait plus d'une centaine de jeunes.

Ces aides ayant des objets différents, les montants moyens et maximums sont très variables. On observe donc un décalage entre le nombre de bénéficiaires et les montants totaux mobilisés. Ainsi 3 fois plus de jeunes ont bénéficié de chèques mobilité que des allocations interstitielles, mais cependant pour un montant global inférieur de plus de 40% Le cumul de ces 4 dispositifs, et des autres dispositifs plus marginaux, que nous pouvons solliciter, représente un total d'aides financières attribuées aux jeunes de l'ordre de 250 000 euros. Cette somme, ramenée au nombre de jeunes qui en ont bénéficié (un peu plus d'un tiers), représente une moyenne d'environ 180 euros par jeune pour l'année.

Les aides financières FAJ et CIIAF

POUR LA QUATRIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, LE NOMBRE DE DOSSIERS CONSTITUÉS AFIN DE BOUCLER LE FINANCEMENT DES PROJETS DES JEUNES EST EN BAISSE

C'est sans doute le résultat de plusieurs facteurs que nous avons observés en 2014 :

- La disparition en octobre 2014 du service Coordination Inter Institutionnelle des Aides Financières (CIIAF) porté par la CAF. Aucune perspective de remplacement n'a été évoquée à ce moment-là. D'octobre à la fin de l'année 2014 aucune solution de soutien financier n'a pu être proposée aux jeunes avec enfants, ou aux jeunes pour qui la formation avait déjà commencé.
- L'étroit partenariat que nous avions avec la CAF de Trappes s'est vu stoppé par un problème technique à la CAF. Les conseillers ne peuvent plus directement solliciter leurs interlocuteurs de la CAF, sur les droits des usagers et de leurs familles. Seul le jeune peut faire la démarche en s'adressant directement à la CAF qui ne reçoit plus que sur RDV, et avec certains jeunes peu réactifs, cela peut retarder la constitution du dossier.
- Les dossiers FAJ sont étudiés par les secteurs d'action sociale, dépendant du Conseil Général. Il y en a 9 sur notre territoire, et tous n'ont pas la même exigence sur l'exhaustivité des informations (notamment le budget) et les justificatifs à fournir. Cela a pour conséquence de compliquer et de retarder le traitement de certains dossiers.
- Avec les autres missions locales du département et la DIRECCTE-UT78, afin d'anticiper les besoins en recrutement liés à la réforme des rythmes scolaires, nous avons monté un projet départemental de financement des BAFA, pour des jeunes recherchant un emploi stable dans l'animation.
- Nous avons aussi l'impression que plus de jeunes ont bénéficié de financement par Pôle Emploi de formation dans le cadre des POE collectives ou individuelles.

LES PROJETS FINANCÉS PAR CES DISPOSITIFS

Les domaines de financement de formations restent proches de ceux de l'année dernière :

Les demandes les plus nombreuses concernent le travail auprès d'enfants et le paramédical. 7 pour la préparation et l'entrée en formation d'auxiliaire de puériculture et 3 pour des CAP Petite Enfance. En effet, on peut constater qu'il y a de moins en moins de formations et de préparations conventionnées. De plus ces chiffres peuvent aussi s'expliquer par un fort partenariat local avec l'école Jeanne Blum de Jouy en Josas. 2 demandes ont concerné la formation d'infirmière, 3 pour la formation d'auxiliaire paramédicale (formation certifiant un niveau V proposée par l'école Jeanne Blum). Il y a 4 demandes de BAFA (plus 1 BPJEPS APT) et 3 pour la formation d'éducateur spécialisé. On retrouve dans ces

DOSSIERS DÉPOSÉS EN 2014
62 en 2013, 66 en 2012
et 71 en 2011

31
DOSSIERS ACCEPTÉS

38 943 €
DEMANDÉS POUR
LES 51 DOSSIERS DÉPOSÉS
soit une moyenne
de 763 € par dossier

22 650 €
ACCORDÉS POUR
LES 31 DOSSIERS ACCEPTÉS
soit une moyenne
de 731 € par dossier

LES 51 DOSSIERS PRÉSENTÉS

	FAJ	CIIAF
ACCORD	28	3
REFUS	12	3
AJOURNEMENT	3	1
ANNULÉ AVANT COMMISSION	1	0
TOTAL	44	7

secteurs une majorité de jeunes femmes qui se lancent donc dans des projets longs.

Ensuite, il y a eu 5 accords de financement pour des formations courtes telles qu'agent de sécurité et de prévention (CQP APS et SSIAP), et autant pour des CACES 1,3,5 (formation complémentaire au poste de préparateur de commandes). Les petites formations de recyclage et complémentaires telles que fluides frigorigènes et habilitation électriques représentent 6 dossiers. On peut souligner l'absence de demandes de financement pour les métiers de chauffeur de bus et poids lourd, formation demandée fréquemment. Ces formations courtes orientées vers des secteurs en tension répondent à une demande de formation rapide des jeunes, ainsi qu'aux critères du règlement du Fond d'Aide aux Jeunes.



🎙 Mademoiselle est une enfant unique dont la mère est décédée et le Père inexistant (résiderait au Maroc où mademoiselle est née). Ce sont les grands-parents maternels qui ont élevé mademoiselle, dans un premier temps au Maroc, puis en France à partir de ses huit ans. Elle a été scolarisée à son arrivée en classe de CM1. Elle a obtenu le Brevet des Collèges puis a été orientée vers un CAP Vente alors qu'elle souhaitait faire du secrétariat. Elle va obtenir son CAP Vente puis un BEP Secrétariat mais va échouer au Baccalauréat. A la fin de sa scolarité, en juin 2014 elle s'interroge sur ses choix et prend conscience qu'aucun des deux domaines ne lui convient. Aussi, sur les conseils d'une amie, elle va prendre, contact avec la Mission Locale. Après plusieurs échanges avec son conseiller, elle fait part de son souhait de s'orienter vers le métier d'auxiliaire de puériculture. Dans cette perspective, elle a été orientée vers un Parcours d'Orientation Professionnelle Collectif afin de travailler ce nouveau projet, à la fois sur le plan théorique et sur le plan pratique en faisant des stages en entreprises. Mademoiselle a pu ainsi valider ce projet, et a été orientée vers l'école Jeanne Blum, pour passer les tests de sélection afin d'entrer en formation préparant le titre professionnel d'Auxiliaire Paramédical de niveau V. Ce titre lui permettra par la suite de se présenter au concours d'Auxiliaire de Puériculture. Après entretien avec la directrice de l'établissement, mademoiselle a été retenue.

Cette formation coûte 5260 €. Nous avons déposé une demande de chéquier qualifiant auprès du Conseil Régional pour un montant de 4100 € qui sera acceptée. Reste donc à charge de mademoiselle la somme de 1160 €. Les ressources des grands-parents ne leur permettent pas d'aider davantage mademoiselle, puisqu'ils subviennent déjà à ses besoins alimentaires. Nous devons donc solliciter en complément du chéquier qualifiant, le Fonds d'Aide aux Jeunes pour 1000 €. Il reste 160 € à la charge de mademoiselle qu'elle pourra financer avec son indemnité de formation (320 €/ mois) lorsqu'elle débutera la formation. Mademoiselle a commencé depuis le mois de janvier 2015 la préparation du titre professionnel, elle est pleinement investie et a de bonne chance de réussir celui-ci, et ensuite le concours d'entrée en école d'Auxiliaire de Puériculture.

Ce type de formation était conventionné, et donc gratuit et rémunéré il y a quelques années. La recherche de solution de financement qui passe par la constitution de deux dossiers assez lourds et surtout qui doivent être bien argumentés pour avoir des chances d'être acceptés, a nécessité une dizaine d'heure de travail...

Les aides financières

Permis de conduire et Microcrédit

◆ LE DISPOSITIF FEU VERT

En 2014, au moins 144 jeunes ont sollicité leurs conseillers afin d'être aidés à financer le permis B, certains pensant même qu'on pourrait leur financer intégralement. Car si pour certains métiers le permis est indispensable ou tout au moins très utile, il est aussi souvent attendu par les employeurs dans des secteurs, où l'utilité directe ne parait pas évidente. Or au premier accueil, environ les trois quarts de notre public ne le possèdent pas. Principalement, à cause du coût et du manque de ressources personnelles ou familiales, mais parfois aussi par manque de ténacité.

Afin d'aider les jeunes à financer leur permis, le Conseil Régional d'Ile de France a créé en 2012, le dispositif d'aide régionale au permis de conduire. Les jeunes peuvent être aidés à concurrence de 600 euros et à condition qu'ils participent aussi. Nous avons eu en 2014 une enveloppe de 27 000 euros, soit la possibilité d'aider au moins 55 jeunes. Le compte-rendu de ce dispositif devient de plus en plus lourd, car nous devons suivre précisément l'avancée du projet, les résultats aux examens, le nombre d'heures effectuées et

payées et obtenir une facture des auto-écoles. Les jeunes ne sont pas toujours en capacité de nous transmettre tous ces éléments et avec certaines auto-écoles ce n'est pas plus simple, et nous avons pu nous rendre compte de quelques accommodements avec la réalité, qui risquent de nous poser problème.

En 2014, la commission interne a étudié 63 candidatures, soit une baisse de 20% par rapport à l'année 2013. Elle a accepté 39 demandes (-25%) pour un montant total de 16 662 euros. Ces baisses sont à mettre au compte d'un cahier des charges plus contraignant.

On ne peut dresser le bilan définitif de ce dispositif, quelques mois après la fin de l'année, du fait des délais pour obtenir une date d'examens pratique et aussi du nombre d'heures qu'il faut souvent prendre (en moyenne 43 pour les jeunes aidés en 2014, bien loin des forfaits à 20 heures). Cependant, sur les 39 jeunes qui ont obtenu une aide de la région, 15 ont réussi le permis B et 8 ont échoué à l'examen de conduite. Ils sont en attente de se voir proposer une autre date pour le repasser. D'autre n'en sont qu'au début.



◆ LE MICROCRÉDIT PERSONNEL

Les jeunes font partie des populations qui peuvent constituer des proies faciles pour certains organismes de crédit à la consommation, que ce soit par le biais des «réserves d'argent» ou de crédits à la consommation, dont les taux sont élevés et peuvent enfermer les bénéficiaires dans un système qui n'a pas de fin.

C'est pourquoi, même si cela concerne peu de jeunes, lorsqu'ils nous font part d'un projet de crédit, essentiellement à visée professionnelle ou afin de financer un véhicule, nous leur présentons le dispositif du microcrédit. Ce dispositif dont le montant est compris entre 300 et 3000 euros s'adresse à des personnes qui ne pourraient bénéficier des financements bancaires classiques, à cause de la faiblesse ou de l'irrégularité de leurs ressources.

La référente microcrédit a reçu 13 jeunes orientés par leurs conseillers. Seuls 2 jeunes sont allés au bout des démarches de demande de microcrédit. Mais un dossier a été refusé par la banque car le budget était trop fragile. Et l'autre a finalement été annulé par la jeune elle-même qui a renoncé à son projet d'achat de voiture. En revanche, plus d'une demi-douzaine d'adultes ont contacté la Mission Locale pour obtenir des informations sur le dispositif microcrédit. Après leur avoir donné un premier niveau d'informations, la reférente les a réorientés vers d'autres partenaires qui accompagnent les plus de 26 ans dans le cadre du microcrédit. Il s'agit de l'UDAF 78 et des Restos du Cœur.

La formation En chiffres

LA MOITIÉ DE NOTRE PUBLIC N'AYANT AUCUN DIPLÔME, ET SEULEMENT UN QUART ENVIRON UN DIPLÔME PROFESSIONNEL, POUR NOMBRE DE JEUNES SE FORMER CONSTITUE UNE ÉTAPE INCONTOURNABLE AFIN D'ACCÉDER À UN EMPLOI CHOISI. CERTAINS DOIVENT ACQUÉRIR LE SOCLE DE COMPÉTENCE, TANDIS QUE D'AUTRES VONT POUVOIR INTÉGRER DIRECTEMENT DES FORMATIONS D'ACCÈS À LA QUALIFICATION VOIRE DE QUALIFICATION QUAND LEUR NIVEAU EST SUFFISANT.

C'est quelquefois au conseiller de susciter la demande de formation en montrant au jeune qu'il existe plusieurs façons de se former :

- Le retour en formation initiale
- La formation professionnelle
- Les contrats en alternance

C'est en fonction, du souhait du jeune, de son niveau, de son âge, de sa situation personnelle et des opportunités que la solution adaptée lui sera proposée.

En 2014, la question de la formation a été travaillée avec 61% des jeunes accueillis.

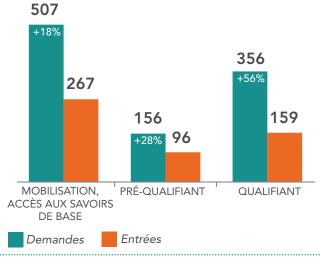
Les conseillers ont transmis 1019 Fiches de Liaison pour des actions de formation bénéficiant d'un financement du CRIF, chiffre en augmentation de 30% par rapport à l'année précédente.

Les formations financées par la Région Île de France, constituent la majorité des propositions que nous faisons aux jeunes mais nous proposons aussi des actions financées par le Pôle Emploi ou l'État, ou en auto financement, mais contrairement à celles du CRIF, il est beaucoup plus difficile de quantifier les propositions.

Nous apprécions de constater qu'en deux ans les poucentages de jeunes qui sont en formation à la fin de l'année sont passés de 11% à 14.1%.

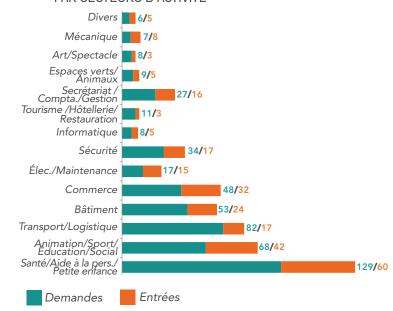






On comptabilise également cette année 43 retours en formation initiale et 90 contrats en alternance signés

RÉPARTITION DES DEMANDES ET ENTRÉES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ





La formation

Nos actions

◆ MONTAGE ET PORTAGE D'ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE : LES PASSERELLES ENTREPRISE

La commission permanente des élus de la région qui s'est tenue le 10 avril a accepté notre dossier de passerelle entreprise « animation périscolaire » déposé en novembre 2013 pour répondre aux besoins des collectivités suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. 13 jeunes ont commencé la formation le 22 avril et 9 l'ont suivie dans son intégralité jusqu'au 17 octobre. Cette formation a été dispensée par La Ligue de l'Enseignement des Yvelines pour la théorie, en alternance avec des périodes au sein des structures enfance des 4 communes impliquées dans le projet. 8 des 9 jeunes ont obtenu le CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) « Animateur périscolaire », le 9ème ayant un des trois modules à repasser. 8 jeunes travaillent comme animateur périscolaire au sein des communes qui se sont engagées dès le montage du projet dans cette action, sur des contrats d'un an à temps plein annualisé et le 9ème a changé d'orientation, il travaille dans le secteur du commerce. Cette action a demandé un gros travail d'échange avec la coordinatrice pédagogique tout au long de la formation afin de faire le suivi de chaque jeune et la retransmission auprès des conseillers référents des jeunes. Nous avons à nouveau déposé un projet fin 2014 qui a été accepté, mais n'a pas pu démarrer car nous pas suffisamment d'engagements de la part des employeurs.

◆ PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE CONCERTATION DE LA PLATEFORME TRANSPORT MISE EN PLACE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SAINT-OUENTIN EN YVELINES

Nous participons à ce projet afin de répondre aux besoins en recrutement des sociétés de transport de voyageurs et ainsi leur proposer des jeunes suivis en Mission Locale. Cela a engendré aussi un gros travail partenarial avec le centre de formation FREE Compétences qui a mis en place des parcours sécurisés afin de préparer les jeunes à intégrer les sociétés et à passer les tests à l'AFT, organisme de formation partenaire. Une dizaine de jeunes suivis par la MLSQYE ont pu intégrer des formations financées par le Pôle Emploi, la région ou encore des contrats en alternance et ont ainsi passé leur Titre Professionnel de conducteur de voyageurs. Ils ont ensuite signé des contrats de travail avec les sociétés de bus investies sur cette plateforme.

PLATEFORMES DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

L'implication dans les plateformes de décrochage scolaire mises en place par le CIO du bassin, l'une en mars et l'autre en octobre. 14 jeunes ont été informés sur les services proposés par la Mission Locale. 11 ont pris rendez-vous avec un conseiller suite à cette prise de contact lors d'une plateforme et sont en suivi.

◆ RENDEZ-VOUS DE L'INSERTION : LES MÉTIERS DE L'ANIMATION

Co-animation avec la Cité des Métiers d'un Rendez-Vous de l'Insertion portant sur les métiers de l'animation en janvier en vue de la mise en place de la passerelle entreprise en avril. Information sur la filière, les opportunités d'emploi dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires faite par les centres de formation du territoire et la DDCS. Une vingtaine de personnes dont 14 jeunes y ont participé. 2 d'entre eux ont intégré la passerelle entreprise « animation périscolaire » en avril et sont animateurs depuis octobre.

SESSIONS D'INFORMATION POUR LES JEUNES SUR DIFFÉRENTS SECTEURS PROFESSIONNELS

Suite à la participation aux réunions régionales avec l'AFPA, nous avons travaillé avec la responsable du recrutement au niveau local afin de faciliter l'entrée des jeunes dans les centres AFPA de notre territoire (78 et 92) en priorité. Ce travail a abouti à l'organisation dans nos locaux, de sessions d'information par secteur professionnel suivies du passage des tests écrits (psychotechnique et mathématiques).

- Une 1ère information a eu lieu le 1er octobre autour des métiers de la sécurité avec la participation de 14 jeunes. Sur les 10 qui sont restés pour passer les tests, 4 ont intégré une formation (1 en accès à la qualification, 2 en qualification de niveau V et 1 en niveau IV)
- Une 2^{nde} information a eu lieu le 13 novembre autour des métiers de l'industrie avec la participation de 4 jeunes. L'un d'entre eux a intégré un accès à la qualification la semaine suivante et un second intègre un qualifiant de niveau V en février 2015, les 2 autres n'ont pas donné suite.

Nous allons poursuivre ces réunions en 2015 car elles donnent des résultats encourageants. Les jeunes ont besoin de concret. Ils viennent très difficilement juste pour une information sur ce type de métier, alors que là ils ont la possibilité de démarrer le processus de recrutement à la Mission Locale.



La formation

Nos missions

◆ SUIVI DES ACTIONS DE FORMATION

Participation aux Comités de Pilotage de différentes formations, aux instances de concertation et de régulation du Pôle de Projet Professionnel (dispositif Avenir Jeunes), à des bilans de formation.

VEILLE ET DOCUMENTATION

Plusieurs rencontres de centres de formation avec la documentaliste ou avec l'ensemble de l'équipe pour mieux connaître leur offre de formation. Participation aux réunions d'animation régionale sur les différents dispositifs de formation financés par la Région

GESTION DES DEMANDES DE STAGES ET D'EMT (ÉVALUATION EN MILIEU DE TRAVAIL)

En 2014, nous avons reçu 19 demandes de stage qui vont de 2 semaines à 6 mois, en tant que conseiller en insertion, chargé d'accompagnement social et professionnel, étudiant en management de l'aide à la personne, en master de développement social, de psychologie sociale, conseiller en économie social et familial, assistant social, agent d'accueil, métier de la communication. Nous avons répondu favorablement à 6 d'entre elles. Une stagiaire préparant le titre du CNAM de chargé d'accompagnement social et professionnel a travaillé avec 2 conseillers pendant 5 mois pour observer le métier puis prendre en charge le suivi de quelques jeunes. Elle a d'ailleurs obtenu son titre à l'automne. 3 autres ont pu découvrir le métier de conseiller pendant 15 jours tandis qu'un jeune découvrait le secteur de la communication et une adulte en reconversion, le poste de chargé d'accueil. Par ailleurs, 3 adultes ont pu bénéficier d'une EMT de 15 jours pour découvrir les missions de la Mission Locale et plus particulièrement, celles des conseillers.

◆ RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La loi du 5 mars 2014 portant sur la réforme de la formation professionnelle nous a amenés à assister à différentes réunions de présentation de cette loi et des différents décrets par les OPCA mais aussi par le centre INFFO. Les enjeux de cette réforme, applicable au 1^{er} janvier 2015, sont :

- Permettre à toutes personnes, salariés comme demandeurs d'emploi, de s'emparer de leur trajectoire de formation via le CPF (Compte Personnel de Formation) qui va remplacer le DIF (Droit Individuel à la Formation) et d'être accompagné dans leur projet de formation par un CEP (Conseil en Évolution Professionnelle)
- Améliorer la qualité de la formation en mutualisant les fonds (formation qualifiante et certifiante)
- Décentralisation de la formation : les Conseils Régionaux auront compétence pleine et entière sur l'ensemble des dispositifs de formation temps plein ou en alternance

La formation Les rendez-vous de l'alternance

LES CONTRATS EN ALTERNANCE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ET CONTRAT D'APPRENTISSAGE, PERMETTENT AUX JEUNES DE SE FORMER ET DONC DE SE OUALIFIER EN ÉTANT RÉMUNÉRÉS.

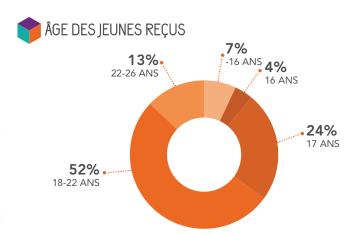
Ils répondent ainsi à la demande d'un certain nombre de jeunes fréquentant chaque année la MLSQYE, et aux besoins des entreprises en personnels formés in situ. Les CFA (Centres de Formations d'Apprentis) et divers centres privés proposent aux jeunes de 16 à 25 ans de préparer des diplômes du niveau V (CAP) au niveau I (Ingénieur) mais la difficulté reste de trouver un employeur pour signer le contrat

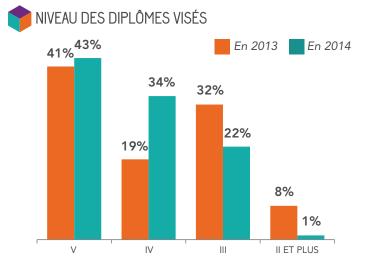
La Mission Locale a mis en place depuis une bonne dizaine d'années des ateliers consacrés spécifiquement à la recherche de contrat en alternance. Ces ateliers ont lieu d'avril à octobre, à raison d'une demi-journée par semaine. Ces ateliers, sont co-animés avec l'aide de partenaires très fidèles. La Chambre des Métiers de Versailles, le CIOP de la CCI, des conseillers du CIO, des parrains de la Mission Locale et des bénévoles de l'association École et Vie Locale. Ils s'adressent à des jeunes ayant un projet défini et inscrits en centre de formation. Ces ateliers comprennent plusieurs temps. Une explication des deux types de contrat avec remise de brochures explicatives, des conseils personnalisés sur la stratégie de recherche de contrat, un travail sur le CV et la lettre de motivation, et bien sûr la consultation et la recherche d'offres. En outre les jeunes peuvent préparer en individuel leurs futurs entretiens, ce qu'ont fait 68% des jeunes.

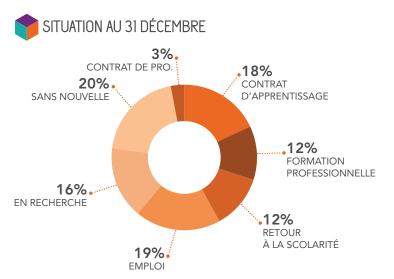
Nous avons reçu cette année des jeunes moins diplômés qu'en 2013. Près de 80% cherchent à préparer un diplôme de niveau IV ou V. Par contre, ils sont quasiment deux fois moins nombreux qu'en 2013 à vouloir préparer un diplôme de niveau III ou plus.

Nous constatons une très forte diversité des projets des jeunes. En effet, 24% des jeunes veulent préparer un diplôme dans la vente ou le commerce, 10% dans le secteur de la petite enfance, 9% dans le BTP ou les métiers de bouche, 7% en comptabilité gestion. Les autres secteurs tels la coiffure, la mécanique, l'électrotechnique, la logistique, les espaces verts,..., ne sont recherchés que par 1.5 à 4.5% des jeunes.

En 2014, nous avons organisé 14 ateliers. Il y a eu 130 prescriptions correspondant à 118 jeunes. Soit une baisse significative de 21 % par rapport au nombre de jeunes inscrits en 2013. Parmi ces jeunes inscrits, 68 sont venus contre 96 en 2013, soit une diminution de 30 %. La participation moyenne est ainsi de 5 jeunes par atelier. 81% des jeunes venus ont été orientés par les conseillers de la Mission Locale, les autres l'étant par les Conseillers du CIO.







Finalement les résultats sont très proches de ceux de l'année dernière, avec 45% de jeunes en formation et 36% qui recherchent une solution ou dont nous sommes sans nouvelles.



«Heureusement que j'ai suivi votre conseil !» dit Romain, en s'adressant à sa conseillère, à propos d'une suggestion qu'elle lui avait faite il y a environ 2 ans.

Romain s'est inscrit à la Mission Locale à l'automne 2012, poussé par son frère et sa sœur. Il venait d'obtenir son Bac en Guadeloupe et envisageait de faire un BTS dans la vente, en alternance si possible. Mais il s'est présenté au mois de novembre, au moment où il y a peu d'opportunités de contrats d'apprentissage. Lorsque je l'ai informé du caractère tardif de sa démarche, il a eu l'air un peu surpris, signe qu'il ne réalisait certainement pas les différentes articulations exigées par son projet. Il a décidé de rechercher un emploi dans la vente, de préférence dans les magasins de jeu vidéo, car il en est passionné. Cependant, sa demande si elle avait le mérite d'être clairement énoncée, limitait les chances de Romain qui ne connaissait pas du tout la région parisienne. Seuls 2 magasins correspondaient à sa demande dans le rayon géographique qu'il connaissait. Je lui ai proposé d'élargir ses recherches, et il s'est mis en recherche d'emploi, en suivant le parcours classique. À savoir ateliers de recherche emploi, préparation d'entretien, candidatures spontanées, participation à des séances de recrutements collectifs, réponses à des offres d'emploi déposées auprès de notre équipe chargée de la relation avec les entreprises,...

Au cours du premier trimestre de l'année 2013, nous avons fait le point des recherches. Romain s'était enrichi des échanges avec d'autres jeunes rencontrés à la Mission Locale. Il souhaitait désormais changer de filière professionnelle. Je lui ai donc proposé de travailler sur sa communication en participant à un atelier « Me regarder ». Puis de travailler son projet dans le cadre d'un Parcours d'Orientation Professionnelle. A la même période, le partenariat noué par notre institution et les CFA, a commencé à porter ses fruits, avec la mise en place des Parcours de Découverte. Concrètement, il est proposé au futur apprenti de visiter l'établissement, d'échanger avec les personnes déjà en cours de formation. Je lui ai proposé une visite de l'AFPA Meudon, centre spécialisé dans les métiers du bâtiment second œuvre, mais cela ne l'intéressait. Puis lorsque je lui ai proposé de participer à une autre visite, il n'a pas été beaucoup plus emballé. Il s'agissait de la navigation fluviale, secteur peu connu des jeunes de Saint Quentin en Yvelines, et de la préparation du CAP Navigation Fluviale en alternance sur une durée de 2 ans.

Cette visite a été la révélation pour Romain. Elle s'est soldée par une inscription au CFA du Tremblay/Mauldre et la mise en relation avec des entreprises du secteur. Des entretiens lui ont été proposés au mois de juillet 2013 au Havre (76) et à Lyon (69). Grâce à l'allocation interstitielle du programme CIVIS dans lequel il était inscrit, le jeune a pu effectuer ces déplacements, soutenu également par sa famille. Ces 2 pistes n'ont pas été concluantes, mais la chargée d'alternance de la MLSQYE a continué avec le jeune, les investigations. Finalement les Bateaux Parisiens lui ont donné une réponse positive

Romain a obtenu son CAP en un an compte tenu du niveau IV qu'il avait validé avant d'entrer en CAP. Depuis septembre 2014, il est embauché par la même entreprise au poste de Matelot. Il s'occupe de la maintenance. Il envisage de poursuivre sa carrière vers Capitaine de Navigation Fluviale lorsqu'il aura acquis suffisamment d'expérience. Pour l'heure, il est en attente d'une proposition de Foyer Jeunes Travailleurs, ce qui sera facilité grâce au 1% patronal de son entreprise.



• Mademoiselle L. est suivie par la Mission Locale depuis septembre 2013. Elle a quitté le système scolaire en 2012, à la fin de la 3ème des collèges.

En 2013 elle a engagé une relation suivie, avec les éducateurs de prévention qui interviennent sur les quartiers, ce qui lui a permis de participer à des chantiers bénévoles, ainsi qu'à un chantier humanitaire à Madagascar.

Mademoiselle a 17 ans à ce moment-là et malgré son âge et l'absence de qualification, elle refuse de reprendre une formation par rejet pour tout ce qui pour elle s'apparente au système scolaire.

Son éducatrice l'a accompagnée à la Mission Locale, avec le projet qu'on puisse l'aider à accéder à un emploi. Sans formation, ni expérience, mais au vu de sa très grande motivation, après plusieurs mois d'efforts elle a réussi à décrocher un poste dans une structure spécialisée dans l'aide à domicile pour les personnes âgées.

Elle a donné toute satisfaction à son employeur et aux personnes prises en charge. Cette expérience et la relation de confiance nouée avec la Mission Locale, en partenariat constant avec son éducatrice, nous a permis de lui faire accepter l'idée d'accéder à moyen terme à une formation qualifiante.

Dans cet objectif elle a intégré en avril 2015, l'école de la seconde chance avec pour objectif ensuite de postuler à une école d'aide-soignante.

Elle passe par ailleurs son permis de conduire. Ayant une situation familiale complexe, elle souhaite également entamer une démarche de mesure jeune majeure accompagnée en ce sens par son éducatrice.



C'est l'histoire d'un jeune sympathique et souriant, l'humour au coin de la bouche, qui fréquente la Mission Locale depuis l'automne 2013.

Lors du premier rendez-vous, il a expliqué qu'il avait raté trois fois le permis C (permis poids lourd) courant 2012 et 2013 et qu'il avait ensuite enchaîné différents emplois alimentaires : découpe de bois, E.L.S, vendeur en boulangerie, laveur de bus à Paris.

Comme il ne manque pas d'aplomb, il a demandé de l'aide au maire de sa commune : ce dernier l'a orienté vers une offre d'emploi d'avenir en temps que logisticien pour la Communauté d'Agglomération. Il a décroché un rendez-vous mais n'a pas été retenu.

Lors du second rendez-vous, il se déclare prêt à suivre (presque) n'importe quelle formation, du moment qu'elle lui apporte du travail et la possibilité de faire face à ses charges mensuelles. Il est positionné sur un pré-qualifiant dans le domaine du bâtiment, mais n'est pas certain de pouvoir suivre cette formation qui n'est pas assez rémunérée à son goût.

Lors du troisième rendez-vous, il détaille les quatre entretiens pour quatre différents postes qu'il a passés et manqués. Il se dit intéressé par un SSIAP 1 et un CQP car il connaît plusieurs personnes qui sont agents de sécurité et cela le tente bien. Cela ne l'empêche pas de postuler sur un Emploi d'Avenir comme jardinier et de réfléchir à la possibilité d'un CAP de serveur en brasserie, car ce secteur recrute.

Lors du quatrième rendez-vous, il raconte qu'il est allé de lui-même passer des tests à l'AFPA de Stains pour une formation dans la plomberie, sachant qu'il y avait 80 personnes dans la salle, qu'il n'y a que 12 places et qu'il ne s'était pas entraîné aux tests psychotechniques. Finalement, il ne sera pas retenu. Il mentionne également le fait qu'il a un prochain rendez-vous avec Pôle-Emploi pour un poste de chauffeur-livreur.

Lors du cinquième rendez-vous, il pense être prêt pour passer le BAFA théorique. Il connaît l'animation et pense posséder quelques dispositions naturelles en matière de relationnel. Cela ne l'empêche pas de demander à être positionné sur un CAP brasserie. Lors du sixième rendez-vous, la demande de financement pour le BAFA est faite, ainsi que le positionnement au GRETA pour le fameux CAP. Il téléphone une semaine plus tard parce qu'il va travailler au Technocentre Renault pendant deux mois comme agent d'entretien, car il a trop besoin d'argent. La demande de financement du BAFA est annulée.

Lors du septième rendez-vous, il revient vers ses premières amours : la mécanique auto des vieilles voitures. Il a réfléchi et n'a pas les moyens de participer au financement du SSIAP et du CQP.

Malheureusement, il n'y a plus de possibilité d'entrer en CAP mécanique. Il dit être quand même d'accord pour entrer en CAP carrosserie ou peinture sur carrosserie, car « ça sera un moyen d'être embauché dans un garage, près, tout près des quimbardes ».

Lors du huitième rendez-vous, il vient de découvrir qu'il ne pourra pas être rémunéré pendant la formation, ce qui le contraint à l'abandonner.

Il décide de re-faire des recherches de travail et... de tenter les tests à l'AFPA pour une formation dans le domaine de la sécurité tout en demandant à être positionné sur une information collective à l'AFPA concernant les métiers du bâtiment... ce qui ne l'empêche pas de vouloir s'inscrire à une formation d'ajusteur monteur de structures aéronefs.

Un mois et demi après, il est embauché par la mairie de sa commune de résidence, en Emploi d'Avenir, pour travailler à la déchetterie.

Lors de notre dernière conversation téléphonique, et avant même que nous nous rencontrions dans le cadre du suivi, il évoque son souhait de suivre différentes formations proposées par le CNFPT.

Le Service Emploi Les ateliers

AFIN DE D'AIDER AU MIEUX LES JEUNES DANS LEURS RECHERCHES D'EMPLOI, LE SERVICE EMPLOI PROPOSE DEUX TYPES D'ATELIER. DES ATELIERS TECHNIQUES DE RECHERCHE D'EMPLOI (TRE) ET DES ATELIERS DE RECHERCHE D'EMPLOI (ARE). AUTANT CES DERNIERS BÉNÉFICIENT D'UNE BONNE FRÉQUENTATION, AUTANT IL EST DIFFICILE DE CONVAINCRE LES JEUNES DE PRÉPARER EN AMONT LEURS CANDIDATURES.

LES ATELIERS TECHNIQUE DE RECHERCHE D'EMPLOI

Ces ateliers regroupent tous les ateliers visant à travailler, avec le jeune, les outils de la recherche d'emploi. Comme le curriculum vitae, la lettre de motivation, la préparation et la simulation d'entretien d'embauche. Ces ateliers se déroulent au siège de la Mission Locale, chaque semaine. Ils ont pour objectif d'outiller les jeunes et de les rendre efficace dans leur démarche. Savoir se vendre, mettre en valeur ce qu'ils sont sur le papier et à l'oral, et comprendre qu'elles sont les attentes du recruteur. Les chiffres de fréquentation sont à notre goût beaucoup trop faibles, ils sont cependant à relativiser, car bien plus de jeunes travaillent ces points en individuel avec leurs conseillers.

Ainsi, alors que 130 jeunes ont participé aux ateliers saisie du CV, nous avons saisi et enregistré plus de 400 CV dans notre CVthèque.

LES ATELIERS DE RECHERCHE D'EMPLOI

Ils se déroulent, pour leur part, sur chaque antenne de la Mission Locale. Les nouveaux jeunes participent d'abord à un atelier « accueil des nouveaux », où le conseiller emploi fait le point avec eux sur leurs outils et les recherches engagées, puis leur présente ce qu'ils pourront trouver dans les Ateliers de Recherche d'Emploi. Ceux-ci sont organisés 3 à 4 fois par semaine. Les conseillers emplois conseillent les jeunes et les accompagnent dans leurs recherches. Envois de candidatures sur les offres Mission Locale et sur les offres des partenaires, consultation des sites spécialisés, et en premier lieu celui de Pôle Emploi, recherches sur les sites des entreprises, suivi des candidatures....

Nous déplorons cette année une baisse de la fréquentation d'environ 100 jeunes pour chacun de ces deux ateliers. Sans doute la contraction du marché du travail a amené certains jeunes à ne pas mener de recherches d'emploi.

PARTICIPATIONS À
L'ATELIER THÉORIE DU CV

130
PARTICIPATIONS À
L'ATELIER SAISIE DU CV

83
PARTICIPATIONS À L'ATELIER

LETTRE DE MOTIVATION

48
PARTICIPATIONS À L'ATELIER
PRÉPARATION D'ENTRETIEN

38
PARTICIPATIONS À L'ATELIER
SIMULATION D'ENTRETIEN

481
PARTICIPANTS À L'ATELIER
ACCUEIL NOUVEAUX

599 PARTICIPANTS À L'ATELIER RECHERCHE D'EMPLOI CV SAISIS AU FLUX

Le Service Emploi La relation entreprises

OUTRE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DANS LEURS RECHERCHES D'EMPLOI, L'AUTRE MISSION DU SERVICE EMPLOI EST DE TRAVAILLER AVEC LES ENTREPRISES, LES ASSOCIATIONS, ET LES COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE, AFIN D'ESSAYER DE FAIRE PROFITER LES JEUNES SUIVIS À LA MISSION LOCALE DE LEURS OPPORTUNITÉS D'EMPLOI, ET DE LES FIDÉLISER POUR LEURS RECRUTEMENTS FUTURS. NOUS LES INFORMONS AUSSI SUR LES POSSIBILITÉS DE MOBILISER DES MESURES FAVORISANT L'EMPLOI DES JEUNES, ET TOUT PARTICULIÈREMENT SUR LES EMPLOIS D'AVENIR, CETTE ANNÉE ENCORE.

LES EMPLOIS D'AVENIR

Rappelons que les Emplois d'Avenir sont des contrats aidés pour les jeunes de – de 26 ans ou les personnes en situation de handicap de – de 30 ans ayant peu ou de pas qualification ou habitant dans les quartiers prioritaires.

Fin 2013, nous constations un essoufflement de la dynamique EAV sur le territoire, et cela s'est confirmé en 2014. Ainsi nous sommes passés de 296 offres pour 408 postes à seulement 164 offres pour 190 postes. Le nombre de mises en relation a chuté d'environ 1100 à 468.

En 2013, nous avions signé 192 contrats initiaux, nous en avons signé 160 en 2014, auxquels s'ajoutent 57 renouvellements. La répartition entre secteur non marchand et marchand a fortement évolué cette année, passant d'un rapport 83%-17% à un ratio 67%-33%.

Deux ans après le lancement de ces nouveaux contrats, le bilan pour les jeunes et pour la majorité des employeurs est plutôt globalement positif. Il est sûr qu'il y a eu des échecs imputables tant aux jeunes qu'aux employeurs. Cependant, fin 2014, ce sont 274 jeunes qui sont en Emploi d'Avenir, en CDD d'au moins un an ou en CDI, dont l'immense majorité n'aurait pas accédé à un contrat de droit commun aussi long.

LES AUTRES CONTRATS AIDÉS

Nous avons constaté cette année une baisse du nombre de contrats CUI-CAE signés. Cette diminution est due à la fois aux Emplois d'Avenir que privilégient les employeurs, réservant le recours au CUI-CAE aux jeunes qui ne sont pas éligibles aux EAV. Et aussi, au transfert par la MGEN (qui embauchait chaque année une dizaine de CUI-CAE) à des sous-traitants des services logistique et restauration de ses établissements.

Par contre, tout comme pour les Emplois d'Avenir, on peut remarquer une augmentation de la signature des CUI-CIE. Cette augmentation est certainement due à la contrainte de suivi des Emplois d'Avenir, qui amène certains employeurs à privilégier un contrat comportant moins d'obligations. En effet, lorsque les employeurs signent un contrat Emploi d'Avenir dans le secteur marchand en CDD, ils ont l'obligation de mettre en place une formation qualifiante.

128 EAV CDD SIGNÉS DANS LE SECTEUR NON MARCHAND 130 en 2013

TEUR NON MARCHAND

130 en 2013

--
--
SECTEUR NON MARCHAND

30 en 2013

--
--
--
--
--
30 en 2013

3 EAV CDD SIGNÉS DANS LE SECTEUR MARCHAND 2 en 2013 69 EAV CDI SIGNÉS DANS LE SECTEUR MARCHAND 30 en 2013

EAV CDI SIGNÉS DANS LE

13 CUI-CAE EN CDD SIGNÉS 25 en 2013 2 CUI-CAE EN CDI SIGNÉS 3 en 2013

10 CUI-CIE EN CDD SIGNÉS 5 en 2013

15 CUI-CIE EN CDI SIGNÉS 14 en 2013

Le Service Emploi La relation entreprises

LA PARTICIPATION AUX DIFFÉRENTS FORUMS

Comme chaque année, nous avons participé au Forum de recrutement de la ville de Coignières, ainsi qu'à celui de La Verrière. Cette participation permet de présenter aux jeunes qui ne connaissent pas notre structure d'échanger sur leur parcours et leurs projets. Nous profitons, chaque année, de ces forums, pour rencontrer les entreprises qui recrutent sur le territoire et échanger sur les contrats aidés.

LES RECRUTEMENTS COLLECTIFS

Nous pouvons proposer aux employeurs de venir effectuer leur recrutement dans nos locaux, ce qui leur permet après une présentation collective de l'entreprise et des postes, de recevoir les jeunes dans la foulée. Pour l'employeur, cela lui permet de gagner du temps en évitant la phase d'étude des CV et des lettres de motivation. Pour les jeunes, cela leur permet de défendre leur candidature auprès d'employeurs, qui ne les auraient sans doute pas convoqués avec la procédure habituelle de recrutement. Ce recrutement dans nos murs, modifie le positionnement des employeurs et permet aussi aux jeunes d'éviter le stress de la solennité de l'entretien dans le bureau du recruteur.

Cette année nous n'avons organisé que 5 recrutements collectifs, contre 24 en 2013, car les entreprises nous ont peu sollicités pour des recrutements en nombre. En outre, nous avons organisé à la fin de l'année un mini Forum Emploi d'Avenir. Une quinzaine d'employeurs étaient intéressés, mais finalement seulement 7 d'entre eux étaient présents lors du Forum du 7 novembre 2014. 35 jeunes se sont présentés au forum, 5 jeunes ont été recrutés et ont signé un Emploi d'Avenir dans les jours qui ont suivi.

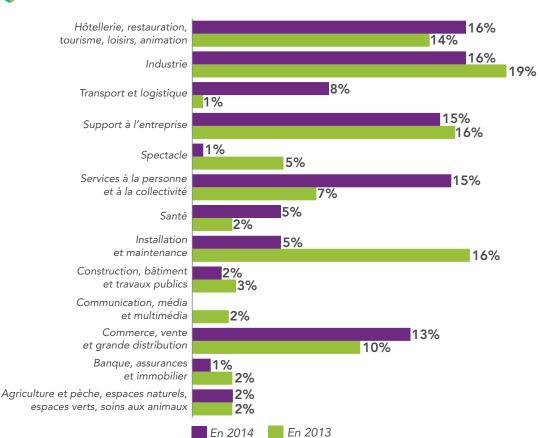
Nous avons aussi participé à l'action « Coup de Pouce pour l'Emploi » organisée par l'association Rencontre pour l'Égalité d'Accès à l'Emploi à SQY Ouest. 27 jeunes de la Mission Locale se sont présentés à ce forum, aucun n'a été embauché.

LES OFFRES COLLECTÉES

En 2014, nous avons collecté 456 offres. Ce chiffre est très stable par rapport à l'année dernière. Nous avons enregistré 828 mises en relation sur ces offres

SECTEUR D'ACTIVITÉ DES OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES EN 2013 ET 2014







Le Service Emploi

LE PARRAINAGE A POUR OBJECTIF D'ACCOMPAGNER DANS LEURS DÉMARCHES DE RECHERCHE D'EMPLOI, LES JEUNES QUI EN SONT LE PLUS LOIN.

Les parrains leur proposent un accompagnement individualisé, une aide aux démarches (voire d'effectuer dans un premier temps certaines démarches à leur place), des préparations aux entretiens, un accompagnement physique aux entretiens,..., une mobilisation intensive dans la recherche de solutions. Le parrainage, c'est aussi une écoute, un partage, un lien fort qui se tisse,..., une belle aventure humaine,..., un don de temps et de disponibilité bénévoles.

En appui des conseillers en insertion et des conseillers emploi, les parrains et marraines reçoivent les jeunes sur les antennes selon un rythme déterminé entre eux. La moyenne est d'une rencontre par semaine.

En 2014, notre réseau est resté stable avec 3 marraines et 4 parrains, tous retraités à une exception près. Ce nombre très restreint limite forcément le nombre de jeunes pouvant bénéficier de ce type d'accompagnement. Peut-être arriverons-nous en 2015 à constituer un réseau d'une dizaine de marraines et parrains, mais nous ne pourrons guère aller au-delà pour des questions de disponibilité de bureaux.

Comme les années précédentes, les parrains ont participé aux Rendez-Vous de l'Alternance essentiellement en recevant les jeunes pour des simulations d'entretien. Ce sont aussi eux qui jouent le rôle des employeurs lors des ateliers simulation d'entretien qui ont lieu tous les lundis après-midi au siège de la Mission Locale.

◆ UNE FORMATION POUR MIEUX CONNAÎTRE L'ILLETTRISME

À la fin de l'année, tous les parrains ont suivi une formation de sensibilisation à l'illettrisme et aux difficultés en orthographe, financée par le Lions Club. Ils comptent pouvoir en 2015, se servir des outils pédagogiques qui leur ont été fournis afin de travailler cette question avec quelques jeunes.





Le Service Emploi Les actions spécifiques

LE SERVICE EMPLOI A AUSSI MIS EN PLACE PLUSIEURS ATELIERS MOINS CONVENTIONNELS :

◆ LE IEU DE L'EMPL'OIE

Lors de la semaine de l'emploi et de la formation, organisée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines. Nous avons, pour la 2ème année, proposé aux jeunes, en parcours d'insertion sur le territoire, de participer au jeu de l'Empl'Oie.

46 jeunes, répartis en 6 équipes, ont répondu à des questions en lien avec l'emploi. Dans une atmosphère détendue, les jeunes ont abordé des sujets sérieux comme la législation et le droit du travail, les obligations d'un employeur et d'un salarié, la représentation qu'ils peuvent avoir d'un métier. À l'issue, chaque participant est reparti avec un lot offert par nos entreprises partenaires.

♦ L'ATELIER « RECRUTEUR MODE D'EMPLOI »

En partenariat avec Option Intérim, le service emploi a permis à 7 jeunes, loin de l'emploi, d'échanger sur des sujets comme : Qu'attendent les employeurs ? Quelles sont les attentes des jeunes vis-à-vis des recruteurs ? Comment préparer sa première journée de travail ? Jeux de rôles, échange d'idées reçues avec une professionnelle du recrutement.

◆ ME REGARDER

Cet atelier, qui dure 2 jours, est animé par une intervenante extérieure. Il a pour objectif de permettre à chaque jeune d'analyser l'image qu'il donne de lui et de comprendre celle qu'il a de lui. 5 ateliers ont été proposés dans l'année. 29 jeunes ont pu bénéficier de ce module. À l'issue de ces 2 jours, les jeunes ont pu échanger lors d'un rendez-vous de synthèse, avec leur conseiller et l'animatrice de cet atelier, sur leurs objectifs à atteindre (recherche d'emploi, travail sur leur image, thérapie personnelle, etc.)

46 JEUNES ONT PARTICIPÉ AU JEU DE L'EMPL'OIE

7 JEUNES ONT PARTICIPÉ À L'ATELIER RECRUTEUR MODE D'EMPLOI

29 JEUNES ONT PARTICIPÉ À L'UN DES 5 ATELIERS «ME REGARDER»



Bilal est suivi à la Mission Locale depuis 2010, et vient régulièrement au service emploi depuis 2013.

Auparavant, Bilal avait été en formation à l'Espace Dynamique d'Insertion Odyssea. Son orientation vers un espace dynamique d'insertion pouvait laisser penser qu'il avait un petit niveau, ou du moins pas encore tous les codes du monde du travail, et qu'il n'était donc peut-être pas tout à fait prêt à être employable dans l'immédiat.

Il avait terminé sa scolarité par un CIPPA (Cycle d'Insertion Professionnelle Par l'Alternance), destiné à préparer les jeunes sans diplôme à intégrer une formation en alternance en travaillant notamment sur un projet professionnel. Le niveau de ces classes indique que Bilal était en difficulté scolaire. De plus, il était sans expérience professionnelle.

Nous avons travaillé en premier lieu sur les outils de recherche d'emploi. Bilal ne maîtrisait pas l'outil informatique et avait donc besoin d'aide pour saisir son CV et l'actualiser. De plus, il s'est avéré que Bilal avait besoin d'un accompagnement renforcé car il n'était absolument pas autonome et lent. Il fallait « le tenir par la main » pour qu'il fasse quelque chose malgré toute sa bonne volonté et sa motivation.

Nous avons donc travaillé sur l'apprentissage des techniques de recherche d'emploi, la recherche d'offre d'emploi sur le site internet Pôle Emploi et l'analyse des offres, enfin, l'envoi de télé-candidature ou de mail pour les candidatures spontanées. Mais Bilal n'arrivait pas à faire seul ses tâches. Ce manque d'autonomie posait problème pour les ateliers collectifs, je lui ai donc proposé le parrainage. Bilal a refusé car il s'était créé un lien de confiance entre nous et il ne voulait pas être aidé pour le moment par une autre personne.

Nous avons d'abord orienté sa recherche d'emploi vers le domaine de l'entretien, de l'aide à domicile, pour de petits travaux de bricolage. Car il possédait quelques compétences dans le bâtiment qui pouvaient lui être utiles pour réaliser des petits travaux de maintenance. Sa volonté et le fait que les postes d'agent de nettoyage ne nécessitaient pas forcément ni formation initiale, ni expérience était un levier sur lequel nous pouvions nous appuyer pour décrocher un emploi.

Bilal avait un profil qui relevait plus de l'IAE. Il a été positionné sur une mission d'aide plombier en juin 2013 par le biais d'ACT'YV (association intermédiaire). Il a rempli sa mission, gagné en compétences et en savoir-être professionnel. Une autre mission (déc. 2013) dans l'entretien lui a été proposée, qu'il a réussi également.

Il est revenu au service emploi en février 2014, et a été orienté vers une Entreprise d'Insertion, le centre de tri de déchets de Plaisir, la CNIM. Il n'y avait pas de places disponibles à ce moment-là. Son CV a également été transmis à la personne chargée des clauses d'insertion sur le territoire de Saint- Quentin en Yvelines afin de pouvoir être positionné sur des missions de manœuvre en BTP.

Bilal a obtenu son permis de conduire en avril 2014. Il a pu se le financer grâce aux emplois qu'il avait occupés précédemment, une aide de ses parents, et une aide du CRIF.

En octobre 2014, il a été positionné sur un Emploi d'Avenir pour l'École 3IS. L'école recherchait un ouvrier polyvalent pour des petits travaux de maintenance de bâtiment et une personne qui avait le permis de conduire. Bilal avait gagné en compétences dans ce domaine de par ses expériences et possèdait le permis de conduire. Les conseils qui lui ont été prodigués durant les ateliers de recherche d'emploi de même que les rendez-vous pour intégrer des structures de l'IAE l'ont préparé aux entretiens d'embauche, lui qui n'en avait jamais passés auparavant.

Bilal fut embauché en Emploi d'Avenir chez 3IS en octobre 2014



▶ Je reçois Jessica pour la première fois au service emploi de la MLSQYE en juin 2014. C'est une jeune femme de 20 ans qui a un niveau baccalauréat comptabilité. En effet, Jessica a arrêté ses études suite à un échec au bac, mais aussi car elle ne se « voit pas être comptable ». Elle souhaite désormais travailler dans la vente, de préférence dans la vente en prêt-à-porter même si elle n'a aucune expérience dans ce secteur. Je l'inscris dans un premier temps aux ateliers de technique de recherche d'emploi afin qu'elle travaille ses outils : CV, lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche et simulation entretien d'embauche.

Après ce travail d'élaboration de ses outils de recherche, Jessica participe aux ateliers de recherche d'emploi, nous consultons ensemble les offres d'emploi sur internet et je lui apprends à adapter son CV et sa lettre de motivation en fonction des annonces qui l'intéressent. Ainsi, cela me permet de voir comment Jessica s'investit et organise sa recherche d'emploi, notamment dans ses réponses par e-mail aux offres d'emploi.

Je la positionne également sur une offre en intérim transmise au Service Emploi dans la vente en prêt-à-porter. Parallèlement à sa participation aux ateliers de recherche d'emploi, je lui conseille de se déplacer directement dans les boutiques de prêt-à-porter afin de se présenter et de laisser une candidature.

L'agence d'intérim la contacte et lui confie de courtes missions dans la vente en prêt-à-porter ce qui lui permet de retourner sur le marché de l'emploi, d'acquérir de l'expérience dans ce métier et de la conforter dans son choix d'orientation professionnelle.

Jessica se contente des missions d'intérim pendant deux mois sans chercher un emploi plus stable, elle revient me voir début décembre car elle ne supporte plus cette situation, elle décide donc d'étendre sa recherche d'emploi vers d'autres secteurs d'activité. En effet, elle a déjà travaillé comme auxiliaire de vie dans une maison de retraite et souhaite postuler à une offre pour ce type de poste en Emploi d'Avenir proposée par la Mission Locale.

Très rapidement, l'employeur contacte la jeune afin de la recevoir en entretien. Il est convenu entre les deux parties de réaliser un stage de deux semaines afin de confirmer la motivation et l'intérêt de Jessica pour ce poste. Le stage durera finalement une semaine, les deux parties étant d'accord pour signer un CDD d'un an.



Tout le monde sait que trouver un emploi peut-être un vrai chemin de croix. Combien le chemin peut-être souvent long, difficile et ponctué de déceptions. Mais parfois, les choses se déroulent tout autrement.

C'est l'histoire du jeune Alain, 21 ans, qui est venu s'inscrire à la Mission Locale pour trouver un emploi. Sarthois d'origine, il est venu vivre chez sa grand-mère pour trouver un emploi en espaces verts. Titulaire du permis, il possède un CAPA en sylviculture et un niveau BPA conduite d'engins forestiers. Il nous avait été orienté par l'Espace Emploi de Maurepas après plusieurs démarches infructueuses.

Quelques jours plus tard, lors du deuxième rendez-vous, après lui avoir présenté les ateliers TRE et RE du service emploi de la Mission Locale et travaillé avec lui son CV, je l'oriente vers l'atelier recherche d'emploi afin qu'il puisse postuler sur nos offres d'emploi.

C'est à cette occasion qu'Alain postule sur une offre de jardinier au sein d'une mairie dans le cadre d'un Emploi d'Avenir. Après vérification sur les critères d'éligibilité, sa candidature est envoyée au service RH de la mairie. Un rendez-vous pour un entretien d'embauche lui est proposé. En prévision de cet entretien d'embauche, il participe à un atelier simulation vidéo qui lui permet de préparer au mieux son entretien avec la mairie.

Quelques jours plus tard, Alain est embauché comme jardinier en CDD d'un an renouvelable.

Épanoui dans son travail de jardinier, autonome, travailleur et consciencieux ; ses responsables lui font entièrement confiance et ils aimeraient le garder à la fin de son CDD. Il doit prochainement suivre une formation sur les créations florales.

Ce récit montre qu'avec un petit coup de pouce et un zeste de chance, certaines recherches d'emploi peuvent aboutir très vite.



Née en Algérie, Mme a été scolarisée jusqu'à l'âge de 15 ans. Elle a ensuite travaillé en tant que vendeuse dans le magasin de chaussures de son oncle pendant un an. C'est à l'âge de 16 ans qu'elle se marie et elle attend pour rejoindre son mari en France, la délivrance d'un visa.

Elle arrive dans les environs de Dijon à 18 ans. Mme y suit une formation en langue française avec l'OFII et recherche un emploi en restauration collective pendant six mois (stages et techniques de recherche d'emploi). Elle ne trouve pas d'emploi. Ensuite, via la Mission Locale de Dijon elle réalise un stage de quatre mois pour améliorer sa connaissance de la langue française écrite. Puis elle suit une formation de trois mois à la garde d'enfants. Elle déménage ensuite à Lyon avec son mari, qui devient violent. Il ne veut pas qu'elle travaille, ne la laisse pas sortir de la maison, et les rémunérations de stage vont directement sur son compte. En février 2013 son mari la met à la porte, elle va donc quelques jours dans sa belle-famille, et il lui paye un billet d'avion pour retourner en Algérie. Puis il veut divorcer. Elle reste 9 mois là-bas avec ses parents. Comme elle souhaite revenir en France, une amie de la famille propose de l'héberger sur Saint-Quentin en Yvelines.

Inscrite à la Mission Locale, elle est orientée vers le Pôle de Projet Professionnel afin d'y améliorer son niveau de français oral et écrit. Elle y suit le module dispensé par la Croix Rouge préparant au CCP garde d'enfants. Elle échouera à l'examen quelques semaines plus tard. Son nombre d'heures ayant été consommé, la formation se terminera aussi. En parallèle de son entrée sur le PPP, nous lui demandons de faire une demande de logement social, nous permettant par la suite de monter un dossier SIAO. La personne qui l'héberge le fait temporairement. Au bout de plusieurs semaines une place lui est proposée au CHRS Médiane Logement Jeunes. Des échanges téléphoniques et des rendez-vous réguliers sont organisés. Madame participe aussi à nos ateliers de recherche d'emploi. Cependant, elle a des difficultés à trouver. En effet, elle n'a pas de diplôme et aucune expérience professionnelle malgré quelques stages en milieu professionnel. Son niveau d'expression oral reste limité, elle manque d'assurance, de dynamisme et se montre très timide. Elle décroche peu d'entretiens d'embauche et ces derniers ne sont jamais concluants. Pour ces raisons, elle est orientée sur notre réseau de parrainage afin d'être accompagnée au plus près et ainsi augmenter ses chances d'accéder à un emploi.

Lors d'un forum de recrutement organisé par le service emploi, Madame y dépose plusieurs CV. C'est ainsi qu'elle signe un Emploi d'Avenir pour un poste d'agent d'entretien à temps plein en horaires de bureau. Grâce au volet formation de ce contrat, elle pourra prendre des cours de soutien en langue française et peut être finaliser le CCP Garde d'enfants qu'elle n'avait pas obtenu.

À ce jour elle est toujours en emploi et hébergée par Médianes Logement Jeunes. Elle attend une proposition de logement autonome.



SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ MENSUELLE

Parcours3, notre logiciel de suivi des jeunes a été conçu pour être renseigné en présence des jeunes. D'une part, cela permet de reprendre de façon synthétique l'entretien avec le jeune, d'autre part d'être transparent sur les informations saisies, et enfin cela facilite l'actualisation des informations. Cependant, nous avons fait le choix pédagogique de ne pas imposer la saisie en temps réel, car l'utilisation et la mise à jour de cette base de données, et l'attention qu'elle requiert, peuvent modifier le déroulement de l'échange et perturber la relation. Les pratiques selon les conseillers sont donc diverses. Nous savons que de ce fait certaines actualités sont «oubliées», mais aussi que la mise à jour de certaines données

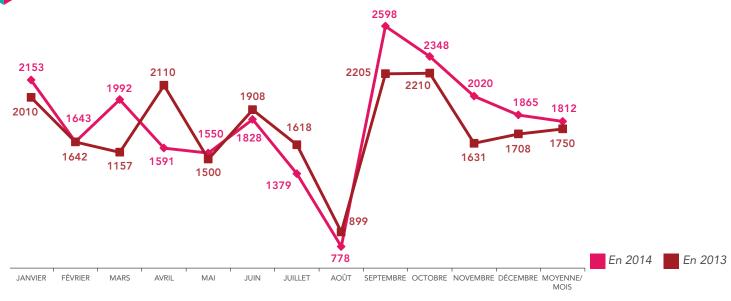
peut être insatisfaisante, soit parce que des informations recueillies risquent de ne pas être saisies (obtention du permis, changement de type d'hébergement...), soit parce que cela ne permet pas aux conseillers de vérifier les informations anciennes. En outre, certains actes très fréquents avec certains jeunes tels que des entretiens sans rendez-vous ou des appels téléphoniques qui peuvent être quotidiens voire plus, ne sont pas toujours saisis, car ils n'apportent pas d'information nouvelle sur la situation du jeune.

Les indicateurs présentés ci-dessous reflètent donc, à la fois la charge de travail, l'activité et ce que les conseillers ont saisi de leur travail.

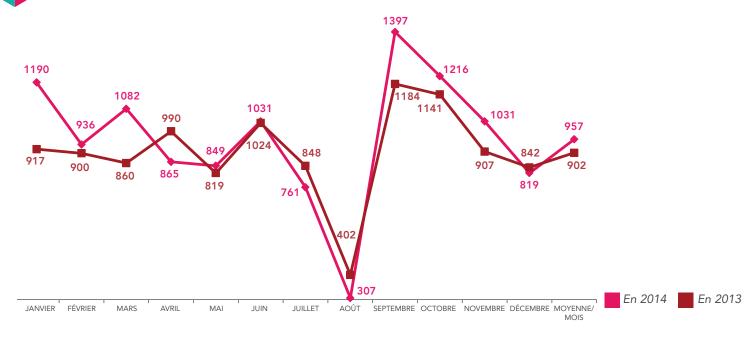
NOMBRE DE JEUNES EN CONTACT PAR MOIS 1079 1058 1107 969 1070 942 916 904 772 222 852 818 782 746 684 En 2014 En 2013 MARS JANVIER FÉVRIER JUILLET SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE MOYENNE

Le nombre moyen de jeunes (904) en contact chaque mois a augmenté cette année de 6%, après une hausse de 3% en 2013, et il franchit pour la première fois la barre des 900 jeunes. Ce nombre, hormis pour les mois d'avril, juin et août, a été supérieur à 2013 le restant de l'année. Ce graphique montre clairement la saisonnalité de notre activité avec des niveaux très soutenus de septembre à janvier.

NOMBRE MENSUEL D'ACTES PROFESSIONNELS



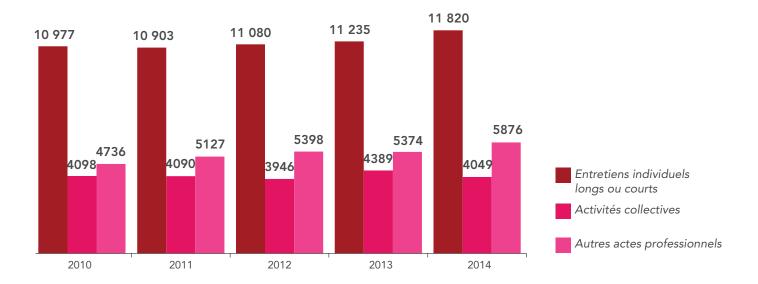
NOMBRE MENSUEL D'ENTRETIENS LONGS



Logiquement, ces deux graphiques, ressemblent à celui présentant le nombre de jeunes accueillis mensuellement. Le dernier graphique présente les entretiens individuels, cœur de l'activité des conseillers. Les courbes sont cependant proches de celles de l'ensemble des actes. Spontanément, on pourrait penser que lorsqu'il y a moins d'entretiens, les conseillers disposent de plus de temps pour d'autres actes, or il n'en est rien, un entretien s'accompagne d'un autre acte professionnel.

Au total en 2014, nous avons saisi 21 745 actes professionnels, soit 3.6% de plus qu'en 2013, et 11 484 entretiens individuels, soit une hausse de 6%. Que ce soit pour l'ensemble des actes ou pour les entretiens individuels, les mois de septembre et octobre ont été très chargés et ont atteint des niveaux records.

ÉVOLUTION DES ACTES PROFESSIONNELS SUR 5 ANS



Ces 21 745 actes professionnels saisis en 2014 se répartissent en trois grandes catégories de situations de travail avec les jeunes, dont les volumes sont très proches de ceux observés les années précédentes.

- Les entretiens individuels qui sont au cœur de notre travail avec les jeunes, et constituent les actes professionnels les plus riches en contenu, sont en hausse de 6 %. À près de 97%, ce sont des entretiens individuels longs, les visites ou entretiens courts, étant de moins en moins saisies depuis qu'elles ne sont pas prises en compte par certains financeurs, ce qui introduit un biais dans la saisie de la relation du jeune à la Mission Locale.
- Les activités collectives qui regroupent l'ensemble des ateliers de recherche d'emploi, les Rendez-Vous de l'Insertion, les Rendez-Vous de l'Alternance et les temps de travail en collectif dans le cadre des POP, après une hausse de 11.2% en 2013, baissent de 8.3%. Cette baisse est imputable à une diminution de la fréquentation des ateliers de recherche d'emploi.

• Les autres actes professionnels, suivis par téléphone principalement, mais aussi courriers, échanges par mails, augmentent de 9.3%. On peut regretter que ce nombre d'autres actes professionnels soit très loin de refléter le volume réel de travail réalisé par téléphone, car les conseillers peuvent être occupés à d'autres tâches, entretiens, rédaction de rapports et n'ont pas alors le réflexe de saisir sur Parcours3.

Saisir tous les actes, c'est aussi faire des choix dans l'utilisation du temps, et la tendance de certains financeurs à ne porter attention qu'aux entretiens individuels, aux ateliers et aux informations collectives a amené les conseillers à considérer comme inutile, la saisie des actes n'appartenant pas à cette trilogie.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTES PAR JEUNE SUR 5 ANS

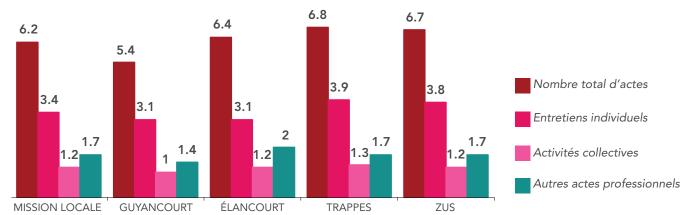


Les nombres moyens d'actes professionnels par jeune ont très légèrement augmenté cette année passant de 6.1 à 6.2. Nous arrivons sans doute à un seuil difficilement dépassable, sachant qu'en 9 ans ce nombre d'acte par jeune a augmenté d'un tiers. Ainsi pour la deuxième année consécutive, nous dépassons notre objectif pédagogique d'avoir en moyenne, avec chaque jeune, au moins 6 contacts dont 3 entretiens individuels. Cet objectif moyen n'est qu'une réduction statistique de notre véritable objectif, qui est d'assurer à chaque jeune un diagnostic de situation, l'accompagnement et les propositions dont il a besoin. Ces nombres moyens cachent de très grandes disparités. Ainsi, 38% des jeunes ont eu un ou deux contacts, 26% entre 3 et 5, 15% entre 6 et 9,

et 21% entre 10 et 72 contacts. Ces ratios sont identiques à ceux de l'année dernière.

Les contraintes liées aux dispositifs d'accompagnement renforcé, nous obligent à concentrer une importante partie de nos capacités d'accueil et de suivi sur les jeunes bénéficiaires de ces dispositifs, ou sur ceux, qui ne sont pas encore prêts à rentrer dans un dispositif, mais demandent un accompagnement soutenu. Nous ne pouvons pas avoir cette même démarche vis-à-vis de tous les jeunes, tels ceux qui nous paraissent plus autonomes ou ceux pour lesquels nous n'avons pas diagnostiqué le besoin d'une attention particulière de notre part.

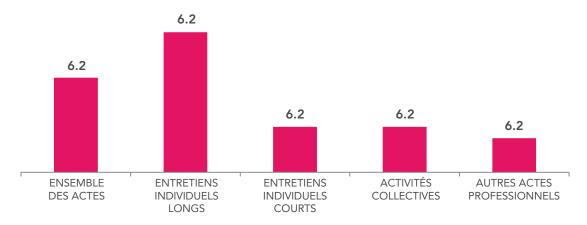
NOMBRE MOYEN D'ACTES PROFESSIONNELS PAR JEUNE ET PAR ANTENNE



Comme les années précédentes, c'est sur l'antenne de Trappes que les jeunes bénéficient du plus grand nombre d'actes, et surtout du plus grand nombre d'entretiens individuels. C'est le résultat d'un choix d'adaptation de nos moyens humains aux besoins de ce public. Le public de Trappes rencontrant globalement plus de difficultés d'insertion, c'est aussi l'antenne où le nombre de jeunes par

conseiller est le plus faible. Ce nombre avait baissé en 2013, suite à l'absence prolongée d'un salarié, avec le retour de celui-ci, ce nombre a à nouveau augmenté. Sans surprise, les jeunes résidant en ZUS bénéficient d'un nombre moyen d'actes professionnels proche. Sur les deux autres antennes les nombres moyens sont restés stables.

NOMBRE DE PROPOSITION PAR NATURE D'ACTE PROFESSIONNEL



Le nombre des actes professionnels ayant légèrement augmenté, alors que celui des propositions a légèrement baissé, les nombres moyens par type d'actes sont logiquement en baisse d'une décimale pour la plupart des actes.

Dans Parcours3, il est obligatoire de saisir au moins une proposition, uniquement pour les actualités de type «entretien individuel», «atelier» et «information collective». Par «proposition», on entend les thèmes travaillés avec les jeunes et/ou propositions concrètes faites par le conseiller; il est donc possible d'en saisir plusieurs, afin de retranscrire le plus fidèlement possible la richesse des entretiens. Parmi toutes les informations que nous saisissons dans Parcours3, seules les propositions permettent de rendre compte de la diversité des demandes des jeunes et de nos champs d'intervention. Plus que pour la saisie des échanges téléphoniques ou des courriers non saisis, nous sommes vigilants à ce que les conseillers retranscrivent dans Parcours3, aussi exhaustivement que possible la diversité du travail mené avec les jeunes. Même si cet effort peut parfois paraître fastidieux et dénué de plus value immédiate pour le jeune, les conseillers ont adhéré à cette démarche puisque depuis 2007, le nombre de propositions a été multiplié par 2.5, alors que le nombre d'actes professionnels n'a augmenté que d'un quart.

Ainsi, de 2007 à 2014, le nombre moyen de propositions par acte est passé de 1.32 à 2.5, et a donc quasiment doublé. Ceci est essentiellement dû à l'amélioration de la saisie des propositions faites durant les entretiens longs. Leur nombre est aujourd'hui de 3.7, contre 1.9 en 2007, ce qui nous semble mieux rendre compte de la réalité du travail effectué.

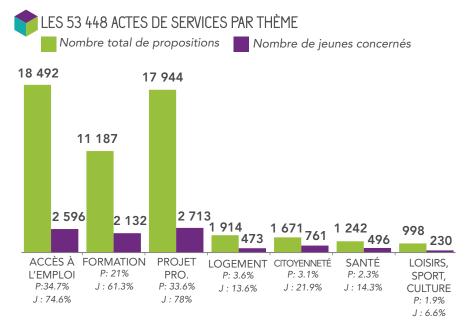
Pour les entretiens courts, le chiffre reste stable à 1.2, ce qui correspond assez bien au contenu de ce type d'entretien où seulement une ou deux propositions peuvent être travaillées. Pour les activités collectives, notre charte de saisie, prévoyait une mise en relation sur une offre Pôle Emploi, pour les ateliers de recherche d'emploi, quelque soit le nombre d'offres que le jeune a sélectionné, et une information-conseil pour le thème concerné pour les Rendez-Vous de l'Insertion. Le nombre moyen est de 1.2, car nous saisissons aussi pour les ateliers, les propositions d'offres d'emploi collectées par la Mission Locale, ce que nous ne faisions pas auparavant. Pour les autres actes professionnels, le nombre de propositions reste stable à 0.9.

Cette amélioration de la qualité de la saisie n'a pas pour objectif de «faire du chiffre», mais d'être en mesure de quantifier, au plus près de la réalité, la nature des besoins de notre public et de restituer la richesse qualitative de notre travail.

Nous venons de présenter les actualités, c'est-à-dire les contacts avec les jeunes, nous allons maintenant voir le contenu de ce qui a été travaillé durant ces temps d'échanges, et donc apporter un éclairage qualitatif sur notre activité et sur sa diversité.

Le nombre de propositions saisies est en baisse insignifiante de 0.4%.

Par rapport à 2013, le thème « Accès à l'emploi » baisse de 10%, du fait de la moindre fréquentation des ateliers et de la diminution des mises en relations sur les offres d'Emplois d'Avenir. À l'inverse nous avons travaillé « le projet professionnel » et « la formation », avec plus de jeunes et plus fréquemment. Les autres thèmes sont restés stables.



NOMBRE DE THÈMES	NOMBRE DE JEUNES
1	669
2	857
3	1036
4	587
5	248
6	71
7	12

Globalement, les conseillers ont travaillé 2,7 thématiques avec chaque jeune, et leur ont fait un peu plus de 15 propositions durant l'année. Trois thèmes : l'accès à l'emploi, la formation et le projet ont été travaillés avec 74.6%, 61.3% et 78% des jeunes. Les problématiques sociales (logement, santé, citoyenneté, accès aux loisirs, à la culture et au sport), représentent des volumes moindres, mais non négligeables puisque ces thèmes ont concerné respectivement, 13.6%, 14.3%, 21.9% et 6.6% des jeunes. Parmi tous ces jeunes, environ 35% d'entre eux ont bénéficié d'une aide financière, qui n'apparaît pas en tant que telle, mais est rattachée à la thématique travaillée.

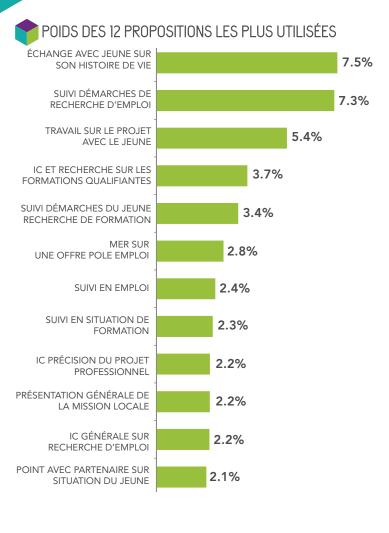
Ces volumes de propositions et de nombres de jeunes concernés, montrent à la fois que la majorité de leurs demandes et de notre activité, concerne l'insertion professionnelle, mais aussi que les thématiques sociales sont importantes.

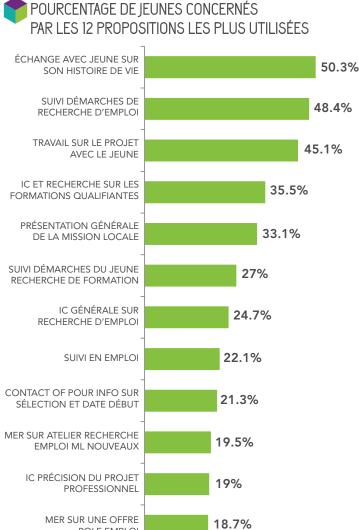
Ces 7 thèmes sont des regroupements nationaux d'actes de services créés régionalement ou localement. Actuellement, à la Mission Locale, l'offre dont nous disposons se compose de 57 items régionaux imposés et 230 items que nous avons créés localement, après un travail collectif d'élaboration, et que nous faisons évoluer en fonction des besoins et des offres de services nouvelles.

Forcément, la fréquence d'utilisation de ces 287 propositions est très variable, mais on constate qu'elles permettent de rendre compte de la diversité du travail mené avec les jeunes. Mais ce n'est pas simple de trouver un équilibre entre des propositions parfois un peu larges, qui manquent de précision sur la finesse de ce qui a été travaillé, d'autres propositions au libellé très précis, voire trop restrictif, qui va permettre de recenser un acte professionnel qui ne concernera que quelques jeunes, voire aucun.

Cette année, les 3 propositions les plus utilisées (qui sont très généralistes) représentent environ 20% de l'ensemble et les 12 premières, 43.5% (voir tableau ci-dessous). A l'opposé, nous n'avons pas utilisé 25 propositions, 14 n'ont été utilisées qu'une fois, 13 l'ont été 2 fois, et 7 autres, 3 fois. Les 88 propositions les moins utilisées ne représentent au total que 1% de l'ensemble des propositions, ce qui pose la question de la pertinence de toutes les conserver.

Le nombre de propositions différentes faites aux jeunes varie de une pour environ 6.6% des jeunes, à plus de 100 pour 14 jeunes, 2 jeunes ayant eu plus de 150 propositions. A noter que 5% des jeunes ont eu au moins 50 propositions, 8% des jeunes ont eu au moins 40 propositions, 15% au moins 30 propositions, 26% au moins 20 propositions, 52% au moins 10 propositions, et 76% des jeunes ont eu au moins 5 propositions.





Les propositions les plus utilisées appartiennent toutes aux thèmes de «l'accès à l'emploi», de «la formation» ou du «projet professionnel». On retrouve parmi ces 12 propositions, 11 qui y figuraient déjà les deux années précédentes. La seule proposition qui n'en fait plus partie est «E-MER sur une offre ML», car le nombre de mises en relation saisies dans le cadre des offres d'Emplois d'Avenir a nettement baissé. Elle est remplacé par «P-Point avec partenaire sur la situation du jeune». Pour chacun des thèmes de la sphère sociale, la proposition la plus utilisée, reste la même que les deux années précédentes. Ce sont pour la citoyenneté, «l'aide aux démarches administratives» 20ème, pour les loisirs «IC Parcours de découverte culturelle» 34ème, pour le logement «IC sur les différentes solutions logement» 42ème et pour la santé «IC accès au droit» 45ème.

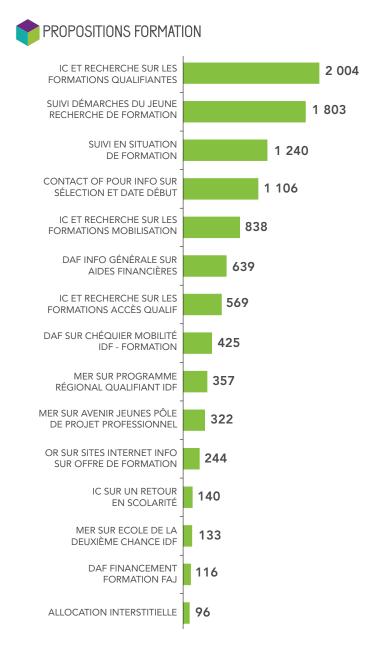
Là aussi nous constatons une grande stabilité, 11 des 12 items figuraient dans ce classement l'année dernière.

POLE EMPLOI

constat ces propositions concernent pourcentages de jeunes importants, l'une d'entre elle concernant plus d'un jeune sur deux. Il est appréciable que ce soit l'item «P-Échange avec le jeune sur son histoire de vie», qui correspond aux échanges approfondis avec les jeunes, sur leur parcours, leur histoire personnelle et familiale, leurs difficultés personnelles.

À noter aussi que pour plus d'un tiers des jeunes a été travaillé l'accès à une formation qualifiante, soit 1235 jeunes. Or nous avons vu précédemment que seulement 159 jeunes étaient entrés en formation qualifiante !!! Cet exemple illustre bien qu'il peut y avoir de forts décalages entre les demandes des jeunes et les solutions que nous pouvons mobiliser.





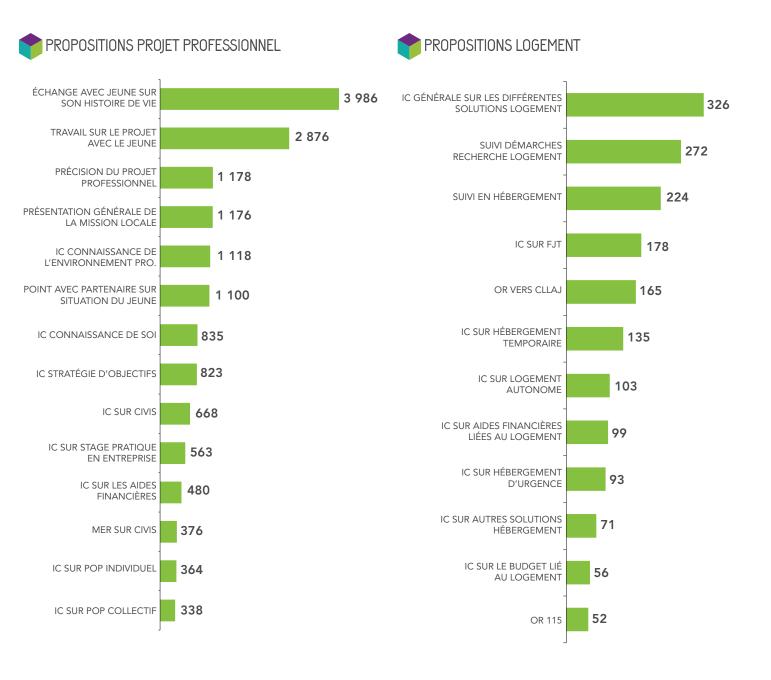
IC : Informations et Conseils MER : Mise En Relation

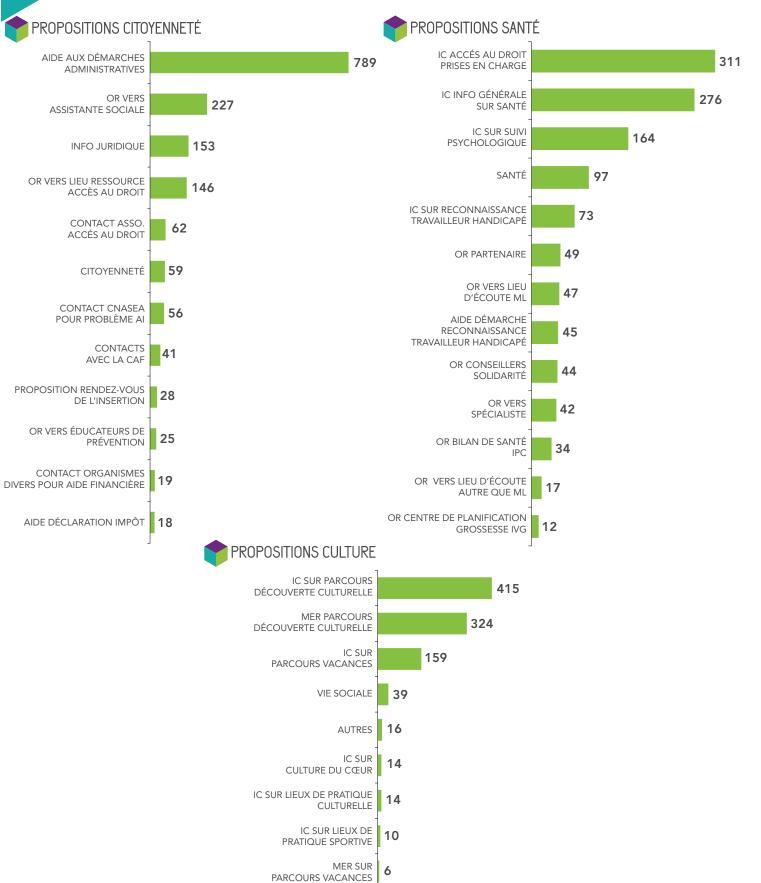
DAF : Demandes d'Aide Financière

OR : Orientation RE : Recherche Emploi

TRE : Techniques de Recherche Emploi

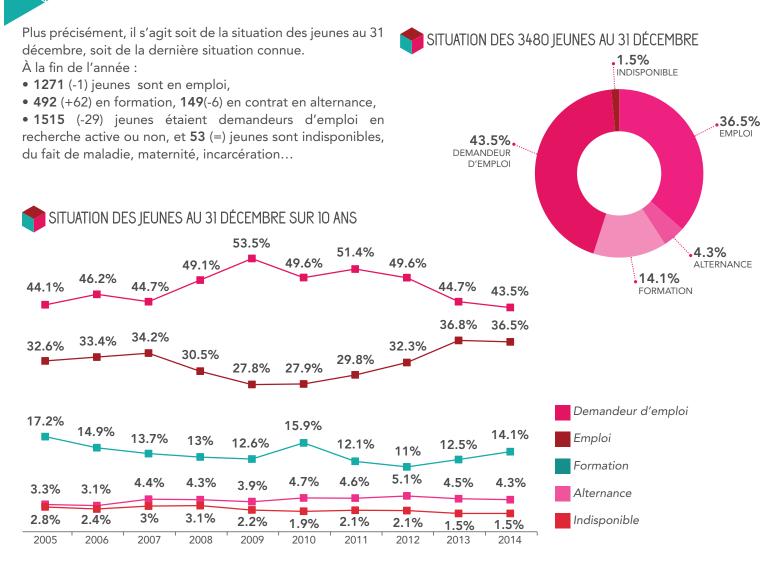
AI: Allocation Interstitielle







La situation des jeunes au 31 décembre 2014



Globalement, les résultats en terme d'insertion professionnelle des jeunes accueillis en 2014 sont plutôt satisfaisants, assez proches de ceux de 2013.

La seule évolution importante concerne le taux de jeunes en formation qui passe de 12.5% à 14.1%. C'est la deuxième année consécutive que ce taux remonte, sans doute progressons nous dans la connaissance de l'offre et la préparation des jeunes aux sélections, car à priori, il y a eu peu d'augmentation de l'offre.

Le taux de jeune en emploi baisse très légèrement dans un contexte de marché du travail pour le moins peu porteur. Si nous arrivons à cette quasi stabilité, c'est principalement grâce aux Emplois d'Avenir. Même si nous n'avons pas connu en 2014 la même dynamique qu'en 2013, environ 22% des jeunes en emploi sont en Emploi d'Avenir.

Le taux de jeunes en contrat en alternance baisse encore cette année, l'offre de contrats de niveau V ou IV continuant à se dégrader. Sans doute sous les effets conjugués du contexte économique, et du choix de certains employeurs de

privilégier les embauches en Emploi d'Avenir au détriment des contrats en alternance. Cette baisse aurait sans doute été plus forte sans le travail des Développeurs de l'Apprentissage Territoriaux qui travaillent au rapprochement CFA-Missions Locales, afin de faciliter l'accès à l'apprentissage des jeunes que nous suivons.

Nous avons toujours aussi une petite frange de notre public (1.5%) qui est dit indisponible. Ce sont les jeunes qui sont en arrêt maladie ou maternité, sans papiers ou incarcérés.

Mécaniquement, le pourcentage de jeunes en formation étant en hausse, celui des jeunes demandeurs d'emploi est en petite baisse passant de 44.7% en 2013 à 43.5% en 2014. Cette baisse n'est que de 1.2% contre 4.9% l'année dernière, mais ce taux n'a jamais été aussi faible depuis 10 ans, et il faut remonter à la fin des années 90 pour retrouver des taux aussi bas. Si la croissance repart en 2015 et s'amplifie les années suivantes, nous pouvons espérer à court terme avoir moins de 40% des jeunes demandeurs d'emploi d'ici quelques années.

La situation des jeunes au 31 décembre 2014

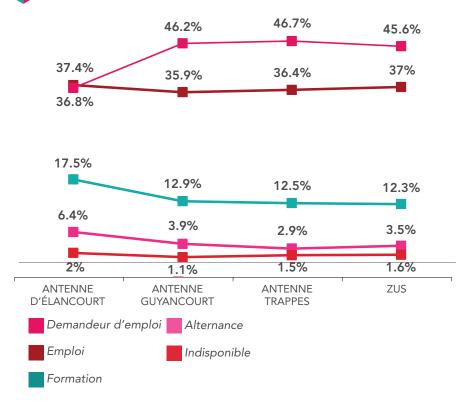
Traditionnellement, les situations des jeunes accueillis sur Élancourt diffèrent sensiblement de celles des autres jeunes, en étant «meilleures». Cette année, il en est encore ainsi, le taux de jeunes en emploi étant légèrement supérieur à celui en recherche d'emploi, alors que sur les autres antennes, les taux de jeunes en recherche d'emploi sont environ 10% supérieurs à ceux des jeunes en emploi.

Comme pour l'ensemble des jeunes, les écarts par rapport à l'année dernière sont très modérés. Seuls les taux de jeunes en formation augmentent sur les trois antennes.

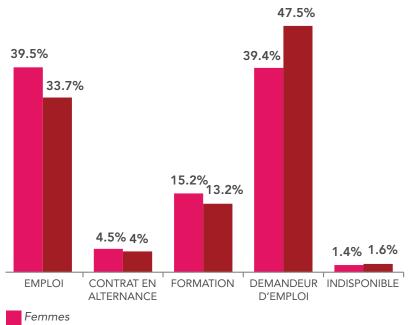
À noter, le taux très faible de jeunes trappistes en contrat en alternance, du fait du manque d'offres pour les bas niveaux de qualification.

Comme déjà évoqué pour d'autres caractéristiques, on constate que les situations des jeunes résidant en ZUS, sont très proches de celles des jeunes accueillis sur l'antenne de Trappes, mais rappelons le, les jeunes Trappistes représentent plus de 75% de ces jeunes.









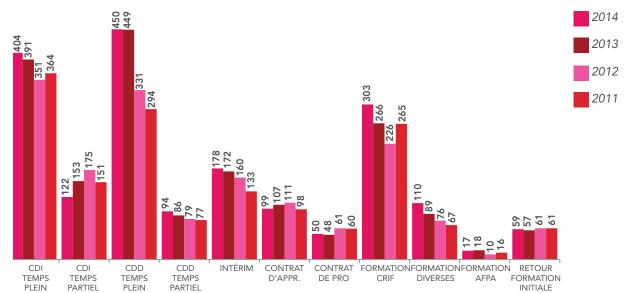
Hommes

Année après année, nous constatons que les femmes s'insèrent mieux professionnellement que les hommes. Il faut rappeler qu'elles ont un niveau de formation initiale plus élevé, mais sans doute aussi, sont-elles plus tenaces dans leurs démarches, plus stables lorsqu'elles sont en emploi et moins exigeantes vis-à-vis de leur emploi, somme toute, elles sont plus matures que les hommes, ou tout au moins plus pragmatiques. Les écarts entre hommes et femmes avaient atteint leur maximum en 2008 et 2009, au plus profond de la crise, les hommes peu qualifiés ayant été les premières victimes du retournement de conjoncture. Ces écarts étaient alors d'environ 10% pour les jeunes en emploi ou demandeurs d'emploi.

Depuis ils se sont réduits, et cette année les écarts sont globalement proches de ceux de 2013. A noter que les pourcentages de femmes en emploi ou en recherche d'emploi sont identiques (39.5%) alors que les hommes sont pour 33.7% d'entre eux en emploi et pour 47.5% en recherche d'emploi.

La situation des jeunes au 31 décembre 2014

PRINCIPAUX TYPES DE CONTRAT OU DE FORMATION AU 31 DÉCEMBRE

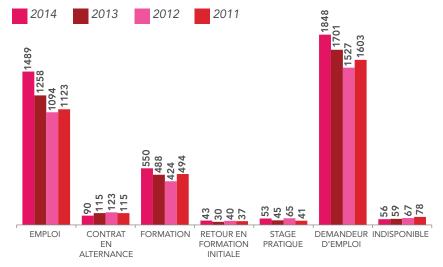


Le nombre de jeunes en emploi, étant resté stable cette année, les écarts par type d'emploi, sont très faibles et donc peu significatifs. La part des jeunes en CDI descend à 42%, contre 43% en 2013 et surtout environ 50% les années précédentes. Cela est essentiellement dû aux Emplois d'Avenir dans le secteur non marchand, qui sont à durée déterminée dans près de 90% des cas. À noter que 33 jeunes étaient en CUI-CAE (37 en 2013) et 32 CUI-CIE (23 en 2013),

autres contrats aidés que la Mission Locale est habilitée à signer pour le compte de l'État, qui sont moins contraignants que les Emplois d'Avenir au niveau de l'accompagnement, des formations à mettre en œuvre et des jeunes éligibles. Les situations formations financées par le CRIF atteignent un niveau record, ainsi que les « formations diverses », bénéficiant de financements spécifiques (État, Pôle Emploi, AGEFIPH, autofinancement,...).

PENTRÉES EN SITUATION SUR CES 4 DERNIÈRES ANNÉES

Nous avons enregistré dans Parcours 3, 4139 changements de situation contre 3699 en 2013 et 3340 en 2012. Ces entrées en situation ont concerné 2550 jeunes, soit environ 1.6 situation par jeune. Ce ratio est un peu supérieur à celui des années précédentes. Cela signifie aussi que la situation de 930 jeunes, soit près d'un quart n'a pas changé en 2014.



Nous savons que ce nombre de changements ne reflète pas la réalité, mais nous nous basons sur les informations données par les jeunes (qui n'ont pas d'obligation de nous informer de leurs changements de situations) et sur les éléments que nous maîtrisons tels que les entrées en formation suite à une orientation par un conseiller ou les recrutements suite à une mise en relation. En outre, nous ne saisissons pas systématiquement les situations courtes, telles que l'intérim de quelques jours ou semaines, des CDD ou CDI auxquels il est mis fin avant la fin de la période d'essai.

Le nombre d'entrées en emploi a augmenté de 231 (+18%), les contrats en intérim étant responsable de plus de la moitié de la hausse. Comme l'année dernière, le nombre d'entrées en formation continue à augmenter. Signe de la précarisation des situations des jeunes, il y a aussi 147 entrées en situation demandeur d'emploi de plus.



En 2013, la pression externe pour que les Emplois d'Avenir montent en puissance très rapidement avait pour le moins impacté fortement la charge de travail de l'équipe, et par moment le niveau du compteur d'Emplois d'Avenir devenait une obsession. Cette année la dynamique des offres s'est ralentie et la pression est un peu retombée, même si on attend toujours des Missions Locales qu'elles soient en première ligne afin de faire diminuer le chômage des jeunes.

Nous venons de le voir, globalement l'activité en 2014 ressemble à celle de 2013. Avec cependant quelques «records» battus : nombre total de jeunes, nombre d'entretiens individuels, nombre total d'actes professionnels, nombre d'entrées en emploi, ... Ceci nous laisse penser que le rythme continuera à être soutenu tout au moins durant la première partie de l'année 2015. L'algorithme, attentes des financeurs, demandes des jeunes, ressources humaines disponibles, contraintes financières, fait en sorte qu'au premier janvier, sauf élément extérieur imprévu, on sait que l'activité de l'année ressemblera à celle de la précédente à plus ou moins 5%.

En 2014, les salariés du siège ont pris leur rythme de croisière dans les nouveaux locaux qui leur avaient été imposés. Il y a toujours des points d'insatisfaction. Nous avons perdu en surface disponible. Nous n'avons plus de salle pouvant accueillir plus d'une dizaine de jeunes, ce qui a compliqué l'organisation de certains recrutements par exemple. Le pré-accueil est assuré au rez-de-chaussée par des salariés d'une autre structure, ce qui génère pour eux une charge de travail de travail supplémentaire, et quelques tensions en cas de difficultés avec des jeunes. La CASQY devait déménager au premier semestre les archives qui sont entreposées au premier étage, et nous mettre cette salle à disposition, cela n'a plus l'air d'être d'actualité. Pas plus que l'engagement de résoudre le problème d'accessibilité aux étages pour les personnes à mobilité réduite, ce qui faciliterait l'accueil de certains partenaires ou jeunes. Et aussi permettrait à notre salarié en fauteuil (qui est affecté à une autre antenne), de connaître l'endroit où ses collègues travaillent, de venir chercher son bulletin de salaire, ses documents professionnels,... Nous avons aussi eu la chance d'avoir un été pas très chaud, car ce bâtiment étant entièrement vitré et le bloc climatisation hors service, nous n'avons que frôlé les 40 degrés dans certains bureaux,...

Mais tout cela ne sera peut-être bientôt que du passé, car à priori les salariés de la Maison de l'Emploi et de la Cité des Métiers devraient emménager dans de nouveaux locaux en 2016. Nous devrons alors en faire de même car la configuration du bâtiment ne nous permettra pas de rester seuls au premier étage.

Et comme prévu avec le départ annoncé de l'ancienne Présidente, la MLSQYE a changé de Président. Je remercie Jocelyn Beaupeux, peu familier de notre secteur, d'avoir pris le temps de découvrir la Mission Locale lors de rencontre quasi hebdomadaires avec le directeur, ainsi que d'avoir rencontré sur chaque site l'ensemble des salariés.

